

ÉTUDE SUR LES CONSÉQUENCES ET LES COÛTS ÉVENTUELS DE LA RECONSTITUTION DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS

VILLE DE MONTRÉAL

ÉTUDE PRÉSENTÉE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

MARS 2004

MONTRÉAL – PARIS – TORONTO

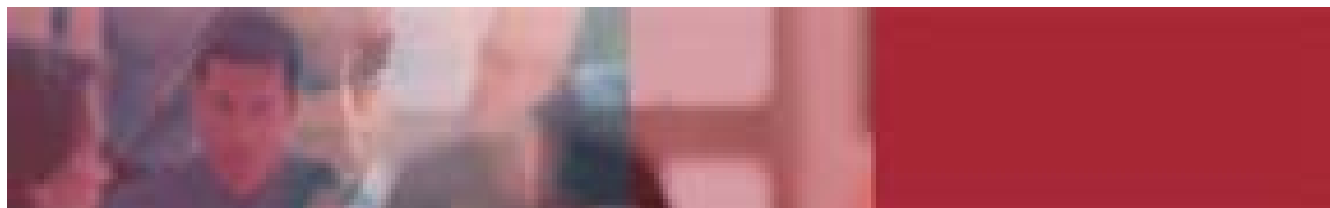


TABLE DES MATIÈRES

1.	SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
1.1	Situation budgétaire de la ville de Montréal actuelle	1
1.2	Reconstitution budgétaire et fiscale des anciennes villes	3
1.3	Gouverne actuelle et en cas de reconstitution	13
2.	MISE EN SITUATION	16
2.1	Contexte de l'étude	16
2.2	Objectifs visés par le ministère des Affaires municipales	16
3.	MÉTHODOLOGIE	17
3.1	Principes directeurs	17
3.2	Cadre général de travail	19
3.3	Hypothèses de travail	20
3.4	Les limites du travail réalisé	26
3.5	Relations avec les représentants du MAMSL et de la ville	27
4.	BRÈVE PRÉSENTATION DE LA VILLE	30
4.1	La ville actuelle – sa population	30
4.2	Son territoire et son tissu économique	32
4.3	Sa situation financière	34
5.	RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DES REVENUS	39
5.1	Partage des responsabilités prévu par la loi 9 pour la ville de Montréal	39
5.2	Répartition des dépenses - avant coûts de transition et de reconstitution	43
5.3	Répartition des revenus-avant taxes foncières	49
6.	COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	54
6.1	Coûts associés au référendum	54
6.2	Coûts associés au comité de transition	56
6.3	Coûts transitoires d'adaptation	57
6.4	Coûts annuels récurrents de reconstitution	59
6.5	Sommaire des coûts de transition et reconstitution	59
7.	COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DU CONSEIL MIXTE	63
7.1	Type de gouverne actuelle	63
7.2	Les villes reconstituées	67
7.3	Situation projetée pour les villes reconstituées	68
7.4	Représentation politique projetée des villes reconstituées	68
8.	ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX	73
8.1	Charges fiscales	73
8.2	Impact fiscal	79

<u>ANNEXE 1 – HYPOTHÈSES DE RÉPARTITION DES REVENUS ET DES DÉPENSES</u>	87
<u>Grille de répartition des revenus</u>	87
<u>Grille de répartition des dépenses</u>	93
<u>ANNEXE 2 – CONSÉQUENCES ET COÛTS POUR LES VILLES LIÉES/INFORMATION TRANSMISE</u> <u>DANS LES DOCUMENTS MAMSL</u>	99
<u>Ville reconstituée de Anjou</u>	99
<u>Ville reconstituée de Baie-d'Urfé</u>	101
<u>Ville reconstituée de Beaconsfield</u>	103
<u>Ville reconstituée de Côte-Saint-Luc</u>	105
<u>Ville reconstituée de Dollard-des-Ormeaux</u>	107
<u>Ville reconstituée de Dorval</u>	109
<u>Ville reconstituée de Hampstead</u>	111
<u>Ville reconstituée de Kirkland</u>	113
<u>Ville reconstituée de Lachine</u>	115
<u>Ville reconstituée de LaSalle</u>	117
<u>Ville reconstituée de L'Île-Bizard</u>	119
<u>Ville reconstituée de L'Île-Dorval</u>	121
<u>Ville reconstituée de Montréal</u>	123
<u>Ville reconstituée de Montréal-Est</u>	125
<u>Ville reconstituée de Montréal-Nord</u>	127
<u>Ville reconstituée de Montréal-Ouest</u>	129
<u>Ville reconstituée de Mont-Royal</u>	131
<u>Ville reconstituée de Outremont</u>	133
<u>Ville reconstituée de Pierrefonds</u>	135
<u>Ville reconstituée de Pointe-Claire</u>	137
<u>Ville reconstituée de Roxboro</u>	139
<u>Ville reconstituée de Sainte-Anne-de-Bellevue</u>	141
<u>Ville reconstituée de Sainte-Geneviève</u>	143
<u>Ville reconstituée de Saint-Laurent</u>	145
<u>Ville reconstituée de Saint-Léonard</u>	147
<u>Ville reconstituée de Senneville</u>	149
<u>Ville reconstituée de Verdun</u>	151
<u>Ville reconstituée de Westmount</u>	153
<u>ANNEXE 3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u>	155

TABLE DES TABLEAUX

<u>Tableau 1-1 : Répartition de la population et de la richesse foncière de l'actuelle ville de Montréal selon le contour des anciennes municipalités</u>	2
<u>Tableau 1-2 : Les grands postes du budget 2004 dans la situation actuelle</u>	3
<u>Tableau 1-3 : Répartition estimée entre les dépenses d'agglomération et les dépenses de proximité en cas de reconstitution selon la loi 9</u>	5
<u>Tableau 1-4 : Répartition des charges fiscales à financer estimées – 2004 - selon loi 9</u>	7
<u>Tableau 1-5 : Estimation du compte de taxes pour une maison unifamiliale selon la situation actuelle et la loi 9</u>	8
<u>Tableau 1-6 : Impact fiscal estimé au terme des mesures transitoires</u>	12
<u>Tableau 1-7 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	14
<u>Tableau 4-1 : Population de Montréal en 2003</u>	31
<u>Tableau 4-2 : Population de la communauté métropolitaine de Montréal (2003)</u>	32
<u>Tableau 4-3 : Les neuf arrondissements des anciennes villes de Montréal et Montréal-Est</u>	33
<u>Tableau 4-4 : Les dix-huit arrondissements des anciennes municipalités de banlieue</u>	34
<u>Tableau 4-5 : Les grands postes de dépenses budgétaires</u>	35
<u>Tableau 4-6 : Dépenses en immobilisations prévues en 2004-2005-2006</u>	36
<u>Tableau 4-7 : Effectif budgété en 2004 selon les catégories d'emplois</u>	37
<u>Tableau 4-8 : Effectif budgété en 2004 selon la nouvelle structure organisationnelle</u>	38
<u>Tableau 5-1 : Les compétences d'agglomération pour la ville de Montréal</u>	39
<u>Tableau 5-2 : Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif</u>	40
<u>Tableau 5-3 : Les compétences des municipalités reconstituées</u>	42
<u>Tableau 5-4 : Répartition estimée entre les dépenses d'agglomération et les dépenses de proximité en cas de reconstitution selon la loi 9</u>	43
<u>Tableau 5-5 : Répartition des dépenses estimées de fonctionnement de proximité par ancienne ville</u>	46
<u>Tableau 5-6 : Répartition des revenus – Agglomération et proximité</u>	49
<u>Tableau 5-7 : Répartition des revenus – Villes reconstituées</u>	50
<u>Tableau 6-1 : Coûts estimés du référendum</u>	55
<u>Tableau 6-2 : Coûts estimés du comité de transition</u>	56
<u>Tableau 6-3 : Coûts transitoires d'adaptation</u>	58
<u>Tableau 6-4 : Sommaire des coûts de transition et de reconstitution</u>	60
<u>Tableau 6-5 : Répartition des coûts de transition/reconstitution par ancienne ville</u>	60
<u>Tableau 7-1 : Nombre de conseillers par arrondissement</u>	63
<u>Tableau 7-2 : La gouverne politique actuelle</u>	66
<u>Tableau 7-3 : Organismes paramunicipaux</u>	66
<u>Tableau 7-4 : Répartition de la population sur le territoire de la ville actuelle de Montréal</u>	67

<u>Tableau 7-5 : Composition des conseils municipaux dans les villes reconstituées</u>	70
<u>Tableau 7-6 : Représentation politique au conseil mixte d'agglomération</u>	72
<u>Tableau 8-1 : Charges fiscales de proximité estimées selon la loi 9</u>	73
<u>Tableau 8-2 : Répartition des charges fiscales totales estimées selon la loi 9</u>	74
<u>Tableau 8-3 : Répartition des charges fiscales résiduelles estimées selon la loi 9</u>	75
<u>Tableau 8-4 : Répartition des charges fiscales estimées des immeubles de six logements et plus selon loi 9</u>	76
<u>Tableau 8-5 : Répartition des charges fiscales non résidentielles estimées selon loi 9</u>	77
<u>Tableau 8-6 : Répartition des charges fiscales estimées des terrains vagues selon loi 9</u>	78
<u>Tableau 8-7 : Estimation du compte de taxes pour une maison unifamiliale selon la situation actuelle et la loi 9</u>	79
<u>Tableau 8-8 : Impact fiscal estimé au terme des mesures transitoires</u>	83
<u>Tableau 8-9 : Impact fiscal estimé au terme des dettes historiques</u>	84
<u>Tableau 0-1 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	99
<u>Tableau 0-2 : Répartition des charges à financer (loi 9) - Anjou</u>	100
<u>Tableau 0-3 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale - Anjou</u>	100
<u>Tableau 0-4 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	101
<u>Tableau 0-5 : Répartition des charges à financer – Baie-d'Urfé</u>	102
<u>Tableau 0-6 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Baie-d'Urfé</u>	102
<u>Tableau 0-7 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	103
<u>Tableau 0-8 : Répartition des charges à financer - Beaconsfield</u>	104
<u>Tableau 0-9 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Beaconsfield</u>	104
<u>Tableau 0-10 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	105
<u>Tableau 0-11 : Répartition des charges à financer - Côte-Saint-Luc</u>	106
<u>Tableau 0-12 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Côte-Saint-Luc</u>	106
<u>Tableau 0-13 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	107
<u>Tableau 0-14 : Répartition des charges à financer - Dollard-des-Ormeaux</u>	108
<u>Tableau 0-15 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Dollard-des-Ormeaux</u>	108
<u>Tableau 0-16 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	109
<u>Tableau 0-17 : Répartition des charges à financer - Dorval</u>	110
<u>Tableau 0-18 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Dorval</u>	110
<u>Tableau 0-19 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	111
<u>Tableau 0-20 : Répartition des charges à financer - Hampstead</u>	112
<u>Tableau 0-21 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Hampstead</u>	112
<u>Tableau 0-22 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	113
<u>Tableau 0-23 : Répartition des charges à financer - Kirkland</u>	114

<u>Tableau 0-24 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Kirkland</u>	114
<u>Tableau 0-25 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	115
<u>Tableau 0-26 : Répartition des charges à financer - Lachine</u>	116
<u>Tableau 0-27 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Lachine</u>	116
<u>Tableau 0-28 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	117
<u>Tableau 0-29 : Répartition des charges à financer - LaSalle</u>	118
<u>Tableau 0-30 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – LaSalle</u>	118
<u>Tableau 0-31 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	119
<u>Tableau 0-32 : Répartition des charges à financer - L'Île-Bizard</u>	120
<u>Tableau 0-33 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – L'Île-Bizard</u>	120
<u>Tableau 0-34 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	121
<u>Tableau 0-35 : Répartition des charges à financer - L'Île-Dorval</u>	122
<u>Tableau 0-36 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – L'Île-Dorval</u>	122
<u>Tableau 0-37 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	123
<u>Tableau 0-38 : Répartition des charges à financer - Montréal</u>	124
<u>Tableau 0-39 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Montréal</u>	124
<u>Tableau 0-40 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	125
<u>Tableau 0-41 : Répartition des charges à financer - Montréal-Est</u>	126
<u>Tableau 0-42 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Montréal-Est</u>	126
<u>Tableau 0-43 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	127
<u>Tableau 0-44 : Répartition des charges à financer - Montréal-Nord</u>	128
<u>Tableau 0-45 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Montréal-Nord</u>	128
<u>Tableau 0-46 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	129
<u>Tableau 0-47 : Répartition des charges à financer - Montréal-Ouest</u>	130
<u>Tableau 0-48 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Montréal-Ouest</u>	130
<u>Tableau 0-49 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	131
<u>Tableau 0-50 : Répartition des charges à financer - Mont-Royal</u>	132
<u>Tableau 0-51 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Mont-Royal</u>	132
<u>Tableau 0-52 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	133
<u>Tableau 0-53 : Répartition des charges à financer - Outremont</u>	134
<u>Tableau 0-54 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Outremont</u>	134
<u>Tableau 0-55 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	135
<u>Tableau 0-56 : Répartition des charges à financer - Pierrefonds</u>	136
<u>Tableau 0-57 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Pierrefonds</u>	136
<u>Tableau 0-58 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	137

<u>Tableau 0-59 : Répartition des charges à financer - Pointe-Claire</u>	138
<u>Tableau 0-60 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Pointe-Claire</u>	138
<u>Tableau 0-61 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	139
<u>Tableau 0-62 : Répartition des charges à financer - Roxboro</u>	140
<u>Tableau 0-63 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Roxboro</u>	140
<u>Tableau 0-64 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	141
<u>Tableau 0-65 : Répartition des charges à financer - Sainte-Anne-de-Bellevue</u>	142
<u>Tableau 0-66 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Sainte-Anne-de-Bellevue</u>	142
<u>Tableau 0-67 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	143
<u>Tableau 0-68 : Répartition des charges à financer - Sainte-Geneviève</u>	144
<u>Tableau 0-69 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Sainte-Geneviève</u>	144
<u>Tableau 0-70 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	145
<u>Tableau 0-71 : Répartition des charges à financer - Saint-Laurent</u>	146
<u>Tableau 0-72 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Saint-Laurent</u>	146
<u>Tableau 0-73 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	147
<u>Tableau 0-74 : Répartition des charges à financer - Saint-Léonard</u>	148
<u>Tableau 0-75 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Saint-Léonard</u>	148
<u>Tableau 0-76 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	149
<u>Tableau 0-77 : Répartition des charges à financer - Senneville</u>	150
<u>Tableau 0-78 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Senneville</u>	150
<u>Tableau 0-79 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	151
<u>Tableau 0-80 : Répartition des charges à financer - Verdun</u>	152
<u>Tableau 0-81 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Verdun</u>	152
<u>Tableau 0-82 : Répartition des voix au conseil mixte en cas de reconstitution</u>	153
<u>Tableau 0-83 : Répartition des charges à financer - Westmount</u>	154
<u>Tableau 0-84 : Compte de taxes pour une maison unifamiliale – Westmount</u>	154

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

En juin 2003, le gouvernement du Québec déposait à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités. Dans un souci d'assurer une transparence à ce processus de consultation des citoyens, le gouvernement décidait de confier à des firmes spécialisées le soin d'effectuer des études sur les conséquences et les coûts de la reconstitution éventuelle d'une ancienne municipalité.

À cet égard, SECOR Conseil a reçu le mandat d'effectuer cette étude sur Montréal et de présenter ses grandes conclusions au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL). De façon plus précise, le mandat consistait à simuler l'application de la loi 9 dans un scénario précis de **reconstitution de chacune des ex-municipalités susceptible de le faire**. Les résultats pourraient être différents si seulement certaines ex-municipalités exerçaient leur droit de se reconstituer.

1.1 SITUATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ACTUELLE

La ville actuelle de Montréal est issue de la fusion en 2001 de vingt-huit (28) anciennes municipalités. Il s'agissait évidemment du plus important regroupement municipal observé au Québec, que ce soit en termes de municipalités concernées ou de citoyens touchés. La taille et la richesse relative de ces anciennes villes variaient beaucoup. Le tableau suivant présente aux fins d'information la répartition de la population et de la richesse foncière sur le territoire de l'actuelle ville de Montréal selon le contour des anciennes municipalités.

**TABLEAU 1-1 : RÉPARTITION DE LA POPULATION ET DE LA RICHESSE FONCIÈRE DE
L'ACTUELLE VILLE DE MONTRÉAL SELON LE CONTOUR DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS**

	POPULATION (1)	% POPULATION	RF (en millions) (2)	% RF
Anjou	38 781	2,1%	2 344 539 776	2,2%
Baie-d'Urfé	3 868	0,2%	515 776 734	0,5%
Beaconsfield	19 773	1,1%	1 495 683 336	1,4%
Côte-Saint-Luc	30 977	1,7%	2 025 885 997	1,9%
Dollard-des-Ormeaux	49 622	2,7%	2 488 385 321	2,4%
Dorval	18 138	1,0%	2 306 281 442	2,2%
Hampstead	7 078	0,4%	758 907 100	0,7%
Kirkland	21 074	1,1%	1 682 816 090	1,6%
Lachine	41 447	2,2%	2 155 709 431	2,1%
LaSalle	75 469	4,1%	3 205 183 336	3,1%
L'Ile-Bizard	14 213	0,8%	829 413 676	0,8%
L'Ile-Dorval	1	0,0%	4 909 967	0,0%
Montréal	1 068 634	57,4%	54 764 269 756	52,2%
Montréal-Est	3 616	0,2%	531 806 506	0,5%
Montréal-Nord	85 727	4,6%	2 682 405 571	2,6%
Montréal-Ouest	5 268	0,3%	390 647 633	0,4%
Mont-Royal	19 178	1,0%	2 525 922 967	2,4%
Outremont	23 211	1,2%	2 095 310 933	2,0%
Pierrefonds	57 222	3,1%	2 425 024 962	2,3%
Pointe-Claire	30 106	1,6%	2 677 928 501	2,6%
Roxboro	5 746	0,3%	254 482 600	0,2%
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 205	0,3%	414 916 102	0,4%
Sainte-Geneviève	3 490	0,2%	135 346 669	0,1%
Saint-Laurent	80 043	4,3%	6 626 723 725	6,3%
Saint-Léonard	71 138	3,8%	3 355 446 046	3,2%
Senneville	1 010	0,1%	197 572 333	0,2%
Verdun	62 600	3,4%	2 712 123 538	2,6%
Westmount	19 973	1,1%	3 373 208 769	3,2%
TOTAL	1 862 608	100%	104 976 628 817 \$	100%

(1) Source : Décret 2004, ministère des Affaires municipales

(2) Source : Ville de Montréal, Budget 2004

Le budget 2004 de la ville de Montréal indique des revenus de 3 814,7 millions \$, des dépenses de fonctionnement de 3 393,9 millions \$, un remboursement de la dette à long terme de 406,5 millions \$, et un transfert aux activités d'investissement de 69,5 millions \$. Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2004, la ville prévoit également utiliser une somme de 55,2 millions \$ en affectation. Ce montant provient principalement de surplus accumulés.

TABEAU 1-2: LES GRANDS POSTES DU BUDGET 2004 DANS LA SITUATION ACTUELLE

	BUDGET 2004	BUDGET 2004 (EN %)
REVENUS		
Taxes	2 585 536,2 \$	67,8%
Palements tenant lieu de taxes	223 499,1 \$	5,9%
Autres revenus de sources locales	554 705,1 \$	14,5%
Transferts	450 964,6 \$	11,8%
TOTAL DES REVENUS	3 814 705,0 \$	100,0%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	579 329,0 \$	17,1%
Sécurité publique	725 012,1 \$	21,4%
Transport	610 917,7 \$	18,0%
Hygiène du milieu	280 567,6 \$	8,3%
Santé et bien-être	125 502,2 \$	3,6%
Aménagement, urbanisme et développement	138 654,1 \$	4,1%
Loisirs et culture	443 396,5 \$	13,1%
Électricité	21 125,0 \$	0,6%
Frais de financement	469 425,3 \$	13,8%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 393 929,5 \$	100,0%
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Remboursement de la dette à long terme	406 487,9 \$	85,4%
Transfert aux activités d'investissement	69 490,6 \$	14,6%
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	475 978,5 \$	100,0%
TOTAL DES DÉPENSES	3 869 908,0 \$	---
AFFECTATIONS	55 203,0 \$-	---

Source : Prévion budgétaire 2004 - Ville de Montréal

1.2 RECONSTITUTION BUDGÉTAIRE ET FISCALE DES ANCIENNES VILLES

En effet, cette Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités établit un nouveau partage de responsabilités entre une municipalité

reconstituée (une ancienne ville qui se réforme) et la municipalité centrale (en l'occurrence Montréal). La Loi fixe ainsi aux articles 92 à 108 les compétences d'agglomération que les municipalités reconstituées seront tenues de respecter. C'est la municipalité centrale qui aura la responsabilité de livrer les services d'agglomération. Par ailleurs, les services de proximité seront à la charge exclusive des municipalités reconstituées. **Il convient donc de garder à l'esprit que les municipalités reconstituées ne recouvreront pas les mêmes responsabilités qu'elles avaient en 2001.**

Notre analyse des coûts associés à la reconstitution des anciennes municipalités s'appuie sur cinq principes directeurs :

1. Le respect du libellé de la loi 9
2. Le suivi des consignes du MAMSL
3. Le maintien des niveaux de services actuels
4. L'adoption d'une approche de moindre coût
5. L'existence d'un climat de collaboration/coopération

Par ailleurs, l'exercice de reconstruction des budgets des anciennes villes exige de poser un certain nombre de postulats. Les hypothèses détaillées de répartition utilisées dans le cadre de la réalisation du présent mandat sont présentées dans les tableaux de l'annexe 1. Ces hypothèses portent à la fois sur les revenus et sur les dépenses des municipalités concernées. Elles ont été formulées en respectant les disposition de la loi 9 ou encore, lorsque cela s'appliquait, les directives que le MAMSL nous a fait parvenir.

Malgré toutes les précautions prises, l'exercice d'évaluation des coûts associés à la réorganisation des services municipaux demeure néanmoins limitatif. En particulier, il apparaît important d'insister sur cinq contingences plus significatives :

- L'exercice réalisé est principalement une répartition comptable;
- Le portrait brossé est essentiellement statique;
- Le niveau des données disponibles est imparfait compte tenu du nouveau partage des responsabilités et des nouveaux contours territoriaux;
- Les résultats obtenus ne reposent pas sur des données «vérifiées» au sens comptable du terme;
- Le scénario présenté est basé sur une reconstitution de chacune des anciennes municipalités.

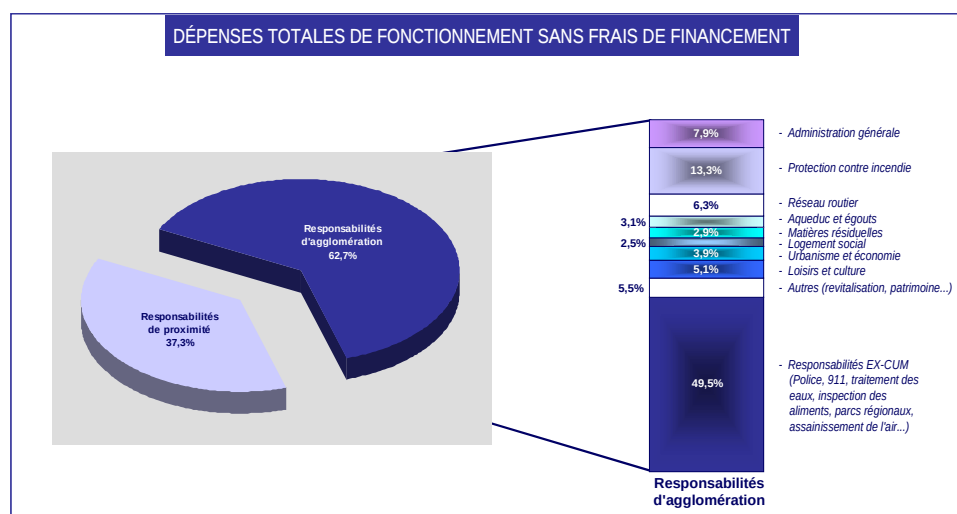
Le tableau 1-3 présente les résultats globaux du travail de répartition réalisé. On y retrouve les parts respectives des fonctions d'agglomération et de proximité, selon que l'on inclut ou non le service de dette, et selon que l'on considère ou non les revenus courants.

TABLEAU 1-3: RÉPARTITION ESTIMÉE ENTRE LES DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION ET LES DÉPENSES DE PROXIMITÉ EN CAS DE RECONSTITUTION SELON LA LOI 9

	AGGLO. (\$)	AGGLO. (%)	PROXIMITÉ (\$)	PROXIMITÉ (%)	TOTAL (\$)
Administration générale	328 925 520 \$	56,8%	250 403 481 \$	43,2%	579 329 000 \$
Sécurité publique	700 099 500 \$	96,6%	24 912 600 \$	3,4%	725 012 100 \$
Transport	408 000 226 \$	66,8%	202 917 473 \$	33,2%	610 917 700 \$
Hygiène du milieu	170 656 745 \$	60,8%	109 910 854 \$	39,2%	280 567 600 \$
Santé et bien-être	54 006 700 \$	43,0%	71 495 500 \$	57,0%	125 502 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	73 554 383 \$	53,0%	65 099 717 \$	47,0%	138 654 100 \$
Loisirs et culture	99 339 330 \$	22,4%	344 057 170 \$	77,6%	443 396 500 \$
Electricité	- \$	0,0%	21 125 000 \$	100,0%	21 125 000 \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT	1 834 582 404 \$	62,7%	1 089 921 796 \$	37,3%	2 924 504 200 \$
Frais de financement	274 229 340 \$	31,3%	601 683 860 \$	68,7%	875 913 200 \$
Transfert aux activités d'investissement	46 313 600 \$	66,6%	23 177 000 \$	33,4%	69 490 600 \$
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT	2 155 125 344 \$	55,7%	1 714 782 656 \$	44,3%	3 869 908 000 \$

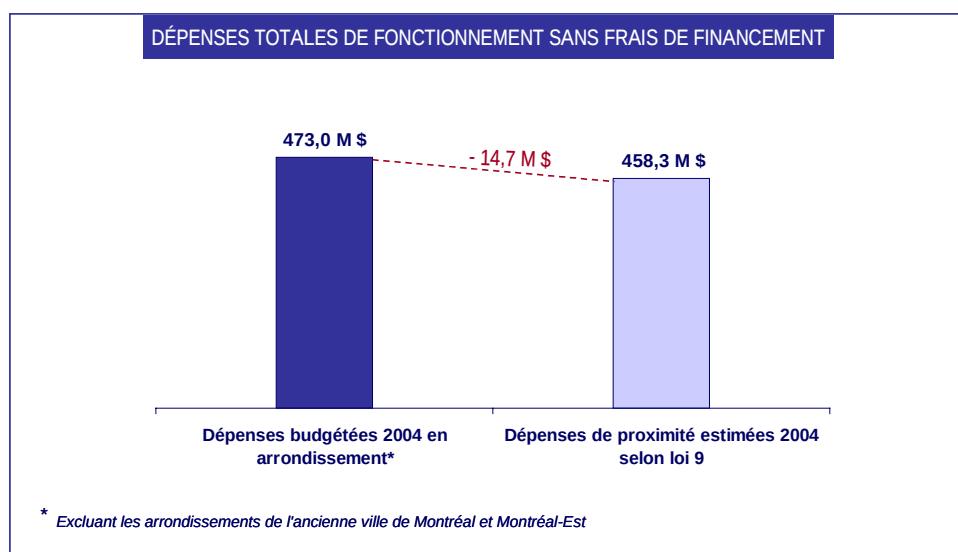
Pour bien comprendre les impacts budgétaires de la loi 9 sur les compétences d'agglomération du territoire de la ville de Montréal, la répartition obtenue a été comparée à celle qui aurait été observée dans le cadre du partage des responsabilités de 2001 avec l'ex-CUM. Comme l'illustre le schéma suivant, la part des dépenses d'agglomération double par rapport à la situation ex-CUM. Cette augmentation s'explique par l'ajout de plusieurs responsabilités au niveau de l'agglomération (protection contre les incendies, approvisionnement en eau potable, voirie artérielle, réseaux d'aqueduc et d'égouts artériels, élimination des déchets, logement social, équipements culturels et de loisirs supralocaux, etc.).

SCHEMA 1-1 : ÉVOLUTION DES RESPONSABILITÉS D'AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DE LA LOI 9



En ce qui concerne les dépenses de proximité, il est aussi possible de comparer l'enveloppe budgétaire estimée pour cette fonction dans le scénario où toutes les anciennes municipalités (sauf Montréal et Montréal-Est¹) se reconstituent à celle actuellement disponible aux arrondissements correspondants. Le schéma 1-2 présente cette comparaison. On remarque que les dépenses de proximité selon la loi 9 sont légèrement inférieures aux dotations budgétées pour 2004 (environ 3 % de moins). Cet écart s'explique par le transfert d'activités des arrondissements actuels vers la municipalité centrale en raison de son rôle d'agglomération (voirie artérielle, élimination et traitement des matières résiduelles, équipements supralocaux, etc.); transferts qui sont légèrement supérieurs aux ajouts liés à la reconstitution des anciennes villes (conseil de ville, administration générale, urbanisme, etc.).

SCHÉMA 1-2 : ÉVOLUTION DES RESPONSABILITÉS DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DE LA LOI 9



Dans le cas d'une reconstitution d'une ancienne municipalité, les contribuables de ce territoire auront à assumer une charge fiscale pour les activités d'agglomération «livrées» par la municipalité centrale (en l'occurrence, Montréal) et une autre pour les activités de proximité «livrées» par leur municipalité liée. Ces charges fiscales à financer par territoire des anciennes municipalités sont ainsi illustrées au tableau 1-4. On y présente les résultats en dollars et en pourcentage. Ce tableau inclut les frais de financement associés à la dette historique de chacune des anciennes municipalités.

¹ Les arrondissements de l'ex-ville de Montréal ont été exclus de cette comparaison du fait que plusieurs dépenses de proximité demeurent encore centralisées en 2004. Ce facteur est aussi à la source de l'exclusion de Montréal-Est puisque cette ancienne ville est actuellement intégrée à un arrondissement comprenant d'anciens quartiers de Montréal.

**TABLEAU 1-4 : RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES À FINANCER ESTIMÉES – 2004 -
SELON LOI 9**

	Charges fiscales - Agglomération	Charges fiscales - Proximité	Charges fiscales - Total
Anjou	41 576 974 \$	30 716 721 \$	72 293 695 \$
	57,51%	42,49%	
Baie-d'Urfé	8 263 860 \$	2 979 071 \$	11 242 931 \$
	73,50%	26,50%	
Beaconsfield	15 711 887 \$	11 644 802 \$	27 356 689 \$
	57,43%	42,57%	
Côte-Saint-Luc	22 378 119 \$	18 237 392 \$	40 615 511 \$
	55,10%	44,90%	
Dollard-des-Ormeaux	30 373 960 \$	22 721 700 \$	53 095 660 \$
	57,21%	42,79%	
Dorval	41 238 964 \$	24 988 823 \$	66 227 787 \$
	62,27%	37,73%	
Hampstead	7 877 843 \$	5 732 301 \$	13 610 144 \$
	57,88%	42,12%	
Kirkland	25 077 102 \$	15 719 358 \$	40 796 460 \$
	61,47%	38,53%	
Lachine	35 406 514 \$	26 281 699 \$	61 688 213 \$
	57,40%	42,60%	
LaSalle	44 804 019 \$	34 172 620 \$	78 976 639 \$
	56,73%	43,27%	
L'Île-Bizard	9 262 524 \$	6 954 591 \$	16 217 114 \$
	57,12%	42,88%	
L'Île-Dorval	47 304 \$	160 181 \$	207 485 \$
	22,80%	77,20%	
Montréal	809 667 364 \$	570 394 568 \$	1 380 061 932 \$
	58,67%	41,33%	
Montréal-Est	13 948 889 \$	10 823 516 \$	24 772 406 \$
	56,31%	43,69%	
Montréal-Nord	35 571 704 \$	32 215 047 \$	67 786 751 \$
	52,48%	47,52%	
Montréal-Ouest	4 248 860 \$	4 026 270 \$	8 275 130 \$
	51,34%	48,66%	
Mont-Royal	36 926 924 \$	18 621 523 \$	55 548 447 \$
	66,48%	33,52%	
Outremont	22 355 858 \$	11 954 280 \$	34 310 138 \$
	65,16%	34,84%	
Pierrefonds	27 221 870 \$	29 213 204 \$	56 435 074 \$
	48,24%	51,76%	
Pointe-Claire	47 760 998 \$	31 082 033 \$	78 843 031 \$
	60,58%	39,42%	
Roxboro	2 969 556 \$	3 109 849 \$	6 079 406 \$
	48,85%	51,15%	
Sainte-Anne-de-Bellevue	3 433 327 \$	2 081 791 \$	5 515 118 \$
	62,25%	37,75%	
Sainte-Genève	1 419 812 \$	1 264 236 \$	2 684 048 \$
	52,90%	47,10%	
Saint-Laurent	125 841 832 \$	67 643 340 \$	193 485 172 \$
	65,04%	34,96%	
Saint-Léonard	49 489 464 \$	41 141 731 \$	90 631 195 \$
	54,61%	45,39%	
Senneville	2 364 675 \$	833 843 \$	3 198 518 \$
	73,93%	26,07%	
Verdun	31 197 245 \$	33 838 939 \$	65 036 184 \$
	47,97%	52,03%	
Westmount	39 205 673 \$	16 459 968 \$	55 665 641 \$
	70,43%	29,57%	
TOTAL	1 535 643 123 \$	1 075 013 397 \$	2 610 656 520 \$
	58,82%	41,18%	

Afin de rendre ces impacts plus compréhensibles pour les citoyens, le compte de taxes d'une résidence moyenne a été calculé pour chacune des anciennes municipalités présentes sur le territoire de l'actuelle ville de Montréal. Le tableau 1-5 compare le compte de taxes pour cette résidence moyenne dans la situation actuelle et dans l'hypothèse d'une reconstitution. L'impact en dollars et en pourcentage est mesuré pour les années 2004, 2005 et 2006. Pour les années 2005 et 2006, on suppose une continuité dans le processus d'harmonisation du fardeau fiscal (hausse de 5 % des charges fiscales pour les municipalités sous le taux moyen de la ville actuelle). La situation au terme des mesures d'harmonisation arriverait au plus tôt en 2012². Il est à noter que les autorités pourraient aussi se prévaloir de la règle d'ajustement proportionnel sur 20 ans. Les hausses maximales seraient réduites à près de 2 % et les baisses dans les municipalités concernées seraient également diminuées proportionnellement. Soulignons aussi que ce tableau comporte des coûts de transition (coûts du référendum, du comité de transition et de l'adaptation des organisations) qui sont amortis sur 3 ans et qui, par le fait même, deviennent nuls à compter de 2007.

TABLEAU 1-5 : ESTIMATION DU COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SELON LA SITUATION ACTUELLE ET LA LOI 9

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ D'ANJOU	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BAIE- D'URFÉ	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BEACONSFIELD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	130 087 \$	245 158 \$	219 503 \$	218 606 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	2 228 \$	2 695 \$	3 504 \$	3 519 \$
Année 2005	2 257 \$	2 821 \$	3 504 \$	3 479 \$
Année 2006	2 257 \$	2 953 \$	3 504 \$	3 452 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 369 \$	3 390 \$	3 975 \$	4 040 \$
Année 2005 (2)	2 369 \$	3 390 \$	3 975 \$	4 040 \$
Année 2006 (2)	2 369 \$	3 390 \$	3 975 \$	4 040 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	141 \$	696 \$	471 \$	521 \$
Année 2005 (2)	112 \$	570 \$	471 \$	562 \$
Année 2006 (2)	112 \$	438 \$	471 \$	588 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	6,4%	25,8%	13,4%	14,8%
Année 2005 (2)	5,0%	20,2%	13,4%	16,1%
Année 2006 (2)	5,0%	14,8%	13,4%	17,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

² La situation au terme des mesures d'harmonisation arriverait au plus tôt en 2012, soit au moment où le secteur de Baie-D'Urfé atteindrait le taux moyen de l'ensemble de la ville.

1. Sommaire exécutif...

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DOLLARD-DES- ORMEAUX	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DORVAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE HAMPSTEAD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE KIRKLAND
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	158 577 \$	154 930 \$	429 214 \$	202 861 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	2 523 \$	2 397 \$	7 784 \$	2 919 \$
Année 2005	2 494 \$	2 397 \$	7 705 \$	3 042 \$
Année 2006	2 475 \$	2 397 \$	7 653 \$	3 170 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 896 \$	2 626 \$	7 689 \$	3 400 \$
Année 2005 (2)	2 896 \$	2 626 \$	7 689 \$	3 400 \$
Année 2006 (2)	2 896 \$	2 626 \$	7 689 \$	3 400 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	372 \$	230 \$	95 \$	481 \$
Année 2005 (2)	402 \$	230 \$	16 \$	359 \$
Année 2006 (2)	421 \$	230 \$	36 \$	230 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	14,8%	9,6%	-1,2%	16,5%
Année 2005 (2)	16,1%	9,6%	-0,2%	11,8%
Année 2006 (2)	17,0%	9,6%	0,5%	7,3%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LACHINE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LASALLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE- BIZARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE- DORVAL
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	126 343 \$	126 940 \$	171 881 \$	74 493 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	2 061 \$	2 225 \$	2 496 \$	2 980 \$
Année 2005	2 061 \$	2 202 \$	2 608 \$	2 966 \$
Année 2006	2 061 \$	2 186 \$	2 640 \$	2 957 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 270 \$	2 382 \$	3 136 \$	3 387 \$
Année 2005 (2)	2 270 \$	2 382 \$	3 136 \$	3 387 \$
Année 2006 (2)	2 270 \$	2 382 \$	3 136 \$	3 387 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	209 \$	157 \$	640 \$	407 \$
Année 2005 (2)	209 \$	180 \$	528 \$	421 \$
Année 2006 (2)	209 \$	196 \$	497 \$	430 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	10,1%	7,0%	25,6%	13,7%
Année 2005 (2)	10,1%	8,2%	20,3%	14,2%
Année 2006 (2)	10,1%	8,9%	18,8%	14,5%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-EST	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-NORD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-OUEST
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	140 392 \$	87 649 \$	122 588 \$	250 642 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	2 546 \$	1 360 \$	2 052 \$	4 845 \$
Année 2005	2 520 \$	1 423 \$	2 029 \$	4 798 \$
Année 2006	2 503 \$	1 490 \$	2 015 \$	4 768 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 480 \$	1 606 \$	2 397 \$	5 102 \$
Année 2005 (2)	2 480 \$	1 606 \$	2 397 \$	5 102 \$
Année 2006 (2)	2 480 \$	1 606 \$	2 397 \$	5 102 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	65 \$-	246 \$	345 \$	257 \$
Année 2005 (2)	39 \$-	183 \$	367 \$	303 \$
Année 2006 (2)	22 \$-	116 \$	382 \$	334 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	-2,6%	18,1%	16,8%	5,3%
Année 2005 (2)	-1,6%	12,8%	18,1%	6,3%
Année 2006 (2)	-0,9%	7,8%	19,0%	7,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-ROYAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ D'OUTREMONT	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PIERREFONDS	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE POINTE-CLAIRE
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	394 393 \$	326 528 \$	129 381 \$	152 805 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	5 113 \$	4 821 \$	2 329 \$	2 449 \$
Année 2005	5 348 \$	4 821 \$	2 329 \$	2 547 \$
Année 2006	5 594 \$	4 821 \$	2 329 \$	2 547 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	6 035 \$	5 185 \$	2 791 \$	2 615 \$
Année 2005 (2)	6 035 \$	5 185 \$	2 791 \$	2 615 \$
Année 2006 (2)	6 035 \$	5 185 \$	2 791 \$	2 615 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	922 \$	364 \$	461 \$	166 \$
Année 2005 (2)	688 \$	364 \$	461 \$	68 \$
Année 2006 (2)	441 \$	364 \$	461 \$	68 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	18,0%	7,5%	19,8%	6,8%
Année 2005 (2)	12,9%	7,5%	19,8%	2,7%
Année 2006 (2)	7,9%	7,5%	19,8%	2,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

1. Sommaire exécutif...

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ROXBORO	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANNE-DE- BELLEVUE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GENEVIÈVE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LAURENT
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	117 600 \$	153 471 \$	107 758 \$	167 206 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	1 975 \$	2 349 \$	1 808 \$	2 465 \$
Année 2005	1 953 \$	2 349 \$	1 808 \$	2 578 \$
Année 2006	1 973 \$	2 349 \$	1 808 \$	2 619 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 527 \$	2 553 \$	2 097 \$	2 715 \$
Année 2005 (2)	2 527 \$	2 553 \$	2 097 \$	2 715 \$
Année 2006 (2)	2 527 \$	2 553 \$	2 097 \$	2 715 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	552 \$	204 \$	289 \$	251 \$
Année 2005 (2)	574 \$	204 \$	289 \$	138 \$
Année 2006 (2)	554 \$	204 \$	289 \$	97 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	28,0%	8,7%	16,0%	10,2%
Année 2005 (2)	29,4%	8,7%	16,0%	5,3%
Année 2006 (2)	28,1%	8,7%	16,0%	3,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SENNEVILLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE VERDUN (3)	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE WESTMOUNT
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	177 455 \$	380 266 \$	185 445 \$	558 047 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	3 009 \$	4 294 \$	3 465 \$	7 096 \$
Année 2005	2 976 \$	4 502 \$	3 431 \$	7 419 \$
Année 2006	2 955 \$	4 720 \$	3 408 \$	7 758 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	3 401 \$	5 384 \$	4 008 \$	8 122 \$
Année 2005 (2)	3 401 \$	5 384 \$	4 008 \$	8 122 \$
Année 2006 (2)	3 401 \$	5 384 \$	4 008 \$	8 122 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	392 \$	1 090 \$	543 \$	1 026 \$
Année 2005 (2)	424 \$	883 \$	577 \$	703 \$
Année 2006 (2)	446 \$	665 \$	600 \$	364 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	13,0%	25,4%	15,7%	14,5%
Année 2005 (2)	14,3%	19,6%	16,8%	9,5%
Année 2006 (2)	15,1%	14,1%	17,6%	4,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

(3) Pour Verdun, la partie du taux servant à payer des travaux municipaux, de façon distincte entre l'Île des Soeurs et ailleurs dans l'ancienne municipalité, a été ajouté au taux moyen cumulé.

Certains des écarts observés peuvent s'expliquer par l'élimination immédiate du processus d'harmonisation graduelle des fardeaux fiscaux dans le scénario de la reconstitution selon la loi 9 et par l'inclusion de coûts de transition. Si l'on projette les comptes de taxes de chacune des anciennes municipalités au terme des mesures transitoires existantes sur le territoire, on obtient une seconde base de comparaison. Le tableau suivant s'attarde à cet impact différencié.

TABLEAU 1-6 : IMPACT FISCAL ESTIMÉ AU TERME DES MESURES TRANSITOIRES

	VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE	MUNICIPALITÉ ACTUELLE 2004		MUNICIPALITÉ RECONSTITUÉE	
		COMPTE DE TAXE ACTUEL 2004	COMPTE DE TAXE AU TERME DES MESURES D'HARMONISATION GRADUELLE (1)	PRO FORMA 2004 - LOI 9	COMPTE DE TAXE AU TERME DES MESURES TRANSITOIRES
Anjou	130 087 \$	2 228 \$	2 257 \$	2 369 \$	2 354 \$
Baie-d'Urfé	245 158 \$	2 695 \$	3 606 \$	3 390 \$	3 371 \$
Beaconsfield	219 503 \$	3 504 \$	3 504 \$	3 975 \$	3 948 \$
Côte-Saint-Luc	218 606 \$	3 519 \$	3 461 \$	4 040 \$	4 013 \$
Dollard-des-Ormeaux	158 577 \$	2 523 \$	2 446 \$	2 896 \$	2 872 \$
Dorval	154 930 \$	2 397 \$	2 397 \$	2 626 \$	2 612 \$
Hampstead	429 214 \$	7 784 \$	6 820 \$	7 689 \$	7 642 \$
Kirkland	202 861 \$	2 919 \$	3 300 \$	3 400 \$	3 379 \$
Lachine	126 343 \$	2 061 \$	2 061 \$	2 270 \$	2 255 \$
LaSalle	126 940 \$	2 225 \$	2 039 \$	2 382 \$	2 363 \$
L'Île-Bizard	171 881 \$	2 496 \$	2 640 \$	3 136 \$	3 111 \$
L'Île-Dorval	74 493 \$	2 980 \$	944 \$	3 387 \$	3 373 \$
Montréal	140 392 \$	2 546 \$	2 508 \$	2 480 \$	2 461 \$
Montréal-Est	87 649 \$	1 360 \$	1 594 \$	1 606 \$	1 598 \$
Montréal-Nord	122 588 \$	2 052 \$	1 972 \$	2 397 \$	2 376 \$
Montréal-Ouest	250 642 \$	4 845 \$	4 098 \$	5 102 \$	5 069 \$
Mont-Royal	394 393 \$	5 113 \$	5 871 \$	6 035 \$	6 003 \$
Outremont	326 528 \$	4 821 \$	4 821 \$	5 185 \$	5 150 \$
Pierrefonds	129 381 \$	2 329 \$	2 329 \$	2 791 \$	2 769 \$
Pointe-Claire	152 805 \$	2 449 \$	2 547 \$	2 615 \$	2 600 \$
Roxboro	117 600 \$	1 975 \$	1 973 \$	2 527 \$	2 508 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	153 471 \$	2 349 \$	2 349 \$	2 553 \$	2 535 \$
Sainte-Geneviève	107 758 \$	1 808 \$	1 808 \$	2 097 \$	2 079 \$
Saint-Laurent	167 206 \$	2 465 \$	2 619 \$	2 715 \$	2 699 \$
Saint-Léonard	177 455 \$	3 009 \$	2 924 \$	3 401 \$	3 377 \$
Senneville	380 266 \$	4 294 \$	5 381 \$	5 384 \$	5 349 \$
Verdun (2)	185 445 \$	3 465 \$	3 322 \$	4 008 \$	3 892 \$
Westmount	558 047 \$	7 096 \$	8 347 \$	8 122 \$	8 066 \$

(1) Utilisant les taux non-plafonnés par secteurs

(2) Pour Verdun, la partie du taux servant à payer des travaux municipaux, de façon distincte entre l'Île des Soeurs et ailleurs dans l'ancienne municipalité, a été ajouté au taux moyen cumulé

En somme l'impact de la loi 9 sur le compte de taxes des citoyens est très variable dans le temps et selon la municipalité concernée. Le schéma 1-3 résume les éléments clés sous-jacents à la direction et à la source des écarts observés.

SCHÉMA 1-3 : PRINCIPAUX FACTEURS EXPLIQUANT LES ÉCARTS OBSERVÉS DANS LE COMPTE DE TAXE DANS LE CAS D'UNE RECONSTITUTION DE MUNICIPALITÉ

IMPACT À COURT TERME

BAISSE DU COMPTE DE TAXE



Pour les municipalités qui ont actuellement une charge fiscale bien supérieure à celle qui prévaudra au terme des mesures actuelles d'harmonisation du fardeau fiscal. Ce «gain» peut apparaître étonnant et aller à contresens des attentes de plusieurs, mais il s'explique par le fait que la loi 9 n'inclut pas d'ajustements graduels contrairement à la situation dans la municipalité actuelle selon la loi 170. Les municipalités reconstituées «bénéficient» immédiatement de la baisse de taux permise par leur inclusion dans le groupe des municipalités liées aux fins des services d'agglomération. Une portion de ce «gain» est toutefois temporaire.

HAUSSE DU COMPTE DE TAXE



Pour les municipalités qui ont actuellement une charge fiscale inférieure ou près de celle qui prévaudra au terme des mesures actuelles d'harmonisation du fardeau fiscal. Cette hausse s'explique par le fait que les municipalités reconstituées doivent immédiatement financer les activités d'agglomération en fonction de leur RFU et /ou qu'ils doivent encourir des coûts additionnels de transition / reconstitution. Une partie ou la totalité de cette hausse s'estompera au terme des mesures transitoires.

IMPACT AU TERME DES MESURES D'HARMONISATION DU FARDEAU FISCAL ET DE TRANSITION

BAISSE DU COMPTE DE TAXE



Pour les municipalités, dont la part relative de leurs dépenses de proximité dans le total de ces dépenses du territoire est bien inférieure à leur part relative de la richesse foncière uniformisée sur ce même territoire. Cette baisse s'explique par une capacité à livrer leurs services de proximité à plus bas coût (niveau de service moindre, plus grand transfert de dépenses vers l'agglomération ou coût unitaire plus bas) ou par une plus grande capacité à financer ces services (richesse foncière per capita plus grande).

HAUSSE DU COMPTE DE TAXE



Pour les municipalités, dont la part relative de leurs dépenses de proximité dans le total de ces dépenses du territoire est supérieure à leur part relative de la richesse foncière uniformisée sur ce même territoire. Cette hausse s'explique par l'existence de coûts de livraison plus élevés pour les services de proximité (niveau de services plus grands, plus grand transfert de dépenses vers l'agglomération ou coûts unitaires plus élevés) ou par une moins forte capacité à financer ces services (richesse foncière per capita plus faible).

1.3 GOUVERNE ACTUELLE ET EN CAS DE RECONSTITUTION

La ville actuelle de Montréal comprend 104 conseillères et conseillers d'arrondissement, dont 73 font également partie du conseil municipal, et un maire. Le conseil municipal siège pour discuter et voter des résolutions sur des questions touchant l'ensemble de la ville. Pour les questions de nature locale ou de proximité, chaque arrondissement est chapeauté par un conseil d'arrondissement.

À partir des paramètres fixés dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est aussi possible de reconstituer un scénario de représentation politique pour chacune des anciennes municipalités. Les nouveaux conseils municipaux des villes reconstituées seront alors responsables des compétences dites de proximité.

Pour les compétences d'agglomération, la loi 9 prévoit que la municipalité centrale se dotera d'un organe délibérant supplémentaire désigné sous le vocable de Conseil mixte d'agglomération. Le Conseil mixte serait composé de représentants élus provenant de chacune des municipalités reconstituées. Selon les dispositions de la loi chacun des élus aurait un poids proportionnel à l'importance démographique du territoire qu'il représente. Les décisions au Conseil mixte seront prises à la majorité simple, chacun des maires ayant en main un pourcentage des voix correspondant au prorata de sa population respective sur l'ensemble de l'agglomération. Par ailleurs, cette loi spécifie également que la municipalité résiduaire pourrait exercer un droit de veto sur les décisions prises par le conseil d'agglomération.

Le tableau suivant présente la représentation politique dans la ville actuelle et selon un scénario de reconstitution de toutes les anciennes villes.

TABLEAU 1-7 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Ile-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Ile-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Ile-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Ile-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Si l'impact d'une reconstitution en municipalité sur le compte de taxes varie beaucoup d'une ancienne municipalité à l'autre, les répercussions en termes de gouvernance sont beaucoup plus faciles à dégager. Ainsi, une municipalité reconstituée bénéficiera d'une plus grande autonomie sur la gestion de ses services de proximité, mais en retour, son pouvoir d'influencer les services d'agglomération sera diminué.

2. MISE EN SITUATION

2.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

En juin 2003, le gouvernement du Québec déposait à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi 9, Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités.

Par la suite, le gouvernement tenait à l'automne de la même année des consultations en commission parlementaire sur son projet de loi. Après cette opération, l'Assemblée nationale adoptait en décembre dernier la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (loi 9).

Dans un souci d'assurer une transparence au processus de consultation des citoyens, le gouvernement décidait de confier par voie d'appels d'offres à des firmes spécialisées le soin d'effectuer des études sur les conséquences et les coûts de la reconstitution éventuelle d'une ancienne municipalité.

2.2 OBJECTIFS VISÉS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Tel que stipulé dans son appel d'offres *«le gouvernement considère que la réussite des nouvelles villes passe notamment par la recherche de l'adhésion volontaire du plus grand nombre de citoyens. Pour mesurer cette adhésion, tel que prévu au projet de loi 9, les citoyens auront l'opportunité de se prononcer sur l'avenir de leur secteur (ancienne municipalité).*

(...) Pour s'assurer que les citoyens se prononcent en toute connaissance de cause, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) entend réaliser plusieurs études et octroyer des contrats de services dont la portée sera d'étudier les conséquences et les coûts estimés de la reconstitution éventuelle d'une ancienne municipalité.»

À cet égard, SECOR Conseil a reçu le mandat d'effectuer une étude sur Montréal et de présenter ses grandes conclusions au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) relativement aux conséquences et aux coûts éventuels de la reconstitution des vingt-huit (28) anciennes municipalités de l'île de Montréal. C'est donc dans ce contexte que SECOR Conseil a entrepris son mandat de fournir une étude objective et transparente aux autorités gouvernementales.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1 PRINCIPES DIRECTEURS

L'exercice de reconstruction budgétaire et d'estimation des coûts demandé par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) constituait un projet comportant plusieurs défis importants. Afin d'obtenir un portrait le plus juste et le plus précis possible, il est apparu essentiel de bien encadrer dès le départ la méthodologie de travail. L'analyse des coûts associés à la reconstitution des anciennes municipalités s'appuie donc sur cinq principes directeurs :

1. Le respect du libellé de la loi 9
2. Le suivi des consignes du MAMSL
3. Le maintien des niveaux de services actuels
4. L'adoption d'une approche de moindre coût
5. L'existence d'un climat de collaboration/coopération

Le respect du libellé de la loi 9

La loi 9 définit un tout nouveau modèle de partage de compétences entre une ville centrale et les municipalités reconstituées qui, de plus, sont liées à l'égard des compétences dites d'agglomération. Ce nouveau partage se situe au cœur de l'exercice de reconstruction des états financiers des diverses municipalités du territoire. Il importait dès lors de s'assurer que notre interprétation de la loi 9 et de ses différentes dispositions soit la plus fidèle possible au sens recherché par le législateur. À cette fin, plusieurs échanges ont eu lieu avec les hauts responsables du MAMSL tout au long de l'exercice.

Le suivi des consignes du MAMSL

L'exercice de reconstitution budgétaire des municipalités a été réalisé dans 42 municipalités différentes par plusieurs consultants différents. Afin d'éviter des hypothèses de répartition qui soient trop différentes sur certains éléments clés de l'analyse, le MAMSL a défini certaines balises d'un cadre de travail commun à tous. Les éléments de ce cadre commun se retrouvent parmi les diverses hypothèses consignées dans les tableaux méthodologiques en annexe à ce rapport. Ces balises délimitent ou circonscrivent plusieurs hypothèses à postuler. L'analyse présentée dans ce document tient compte de toutes les consignes transmises par le ministère.

Le maintien des niveaux de services actuels

Les coûts globaux de fonctionnement d'une municipalité sont évidemment fonction du niveau des services offerts et du coût unitaire de ces services. L'exercice de reconstruction des états financiers réalisé repose sur l'hypothèse du maintien des niveaux de services existants en 2004 et

de l'enveloppe budgétaire globale déjà adoptée pour cette même année. Aucun ajustement à la hausse ou à la baisse (par exemple, l'ajout ou le retrait d'une collecte d'ordures) n'est effectué, à l'exception de l'enveloppe pour les coûts administratifs (lorsque nécessaires). Ainsi, les citoyens peuvent mieux comparer les charges fiscales associées au même panier de services, mais selon qu'ils choisissent ou non de se reconstituer en municipalité liée au sein d'une agglomération.

L'adoption d'une approche de moindre coût

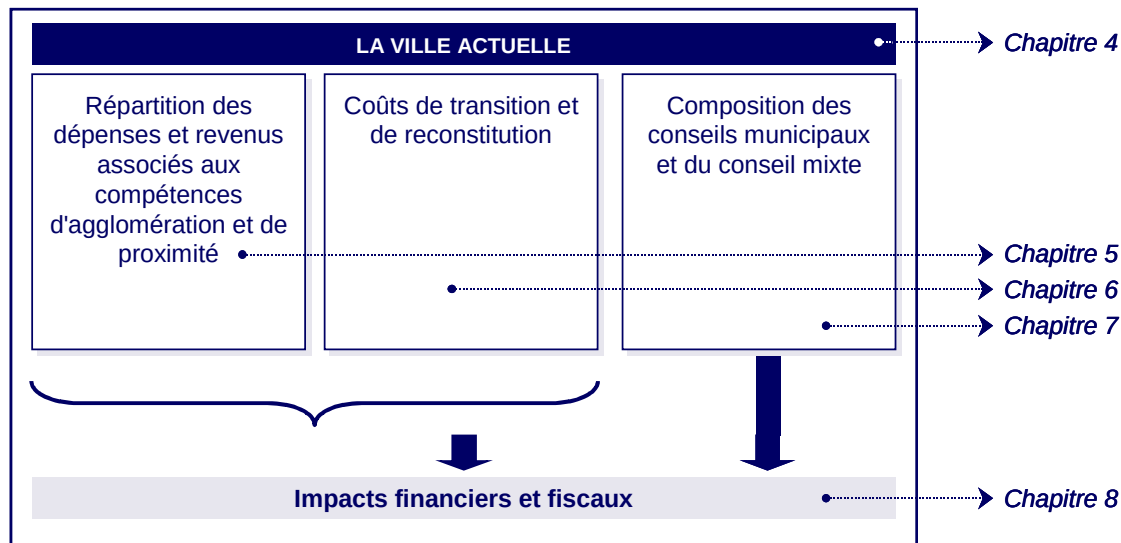
Le processus de reconstitution exigera dans certains cas de recréer des structures pour assurer la gouvernance et la viabilité organisationnelle des futures municipalités. Une approche de moindre coût a été utilisée pour évaluer les conséquences financières associées à ces ajouts de structure. Ainsi, aucune dépense additionnelle n'a été postulée lorsque l'enveloppe administrative globale semblait suffisante pour assurer la gestion des municipalités reconstituées. Dans les cas où des dépenses/postes supplémentaires s'avéraient nécessaires, nous avons retenu la borne inférieure des fourchettes potentielles.

L'existence d'un climat de collaboration/coopération

La loi 9 implique le partage d'un certain nombre de champs de responsabilités (par exemple, la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égout, etc.). La réalisation au moindre coût de ces responsabilités partagées peut dans certains cas signifier une délégation de la réalisation des activités à l'un ou l'autre des niveaux. Pour capitaliser sur ces gains d'efficacité, il importe que les municipalités reconstituées et leur ville centrale adoptent une approche de collaboration/coopération. Nous postulons que ce climat existera et que les deux paliers travailleront dans l'intérêt collectif des deux parties. Nous avons consciemment évité les discussions d'ordre politico-administratif sur la gestion future en cas de reconstitution. L'objectif de cette étude est de simuler des données financières d'une répartition de compétences et non pas de régler les enjeux organisationnels potentiels, ce qui relèvera d'une part du comité de transition qui sera formé le cas échéant et d'autre part, des dirigeants municipaux une fois la réorganisation complétée.

3.2 CADRE GÉNÉRAL DE TRAVAIL

Le schéma qui suit présente les principales composantes de l'analyse réalisée.



La ville actuelle

Dans un premier temps, nous avons décortiqué le fonctionnement et les états financiers de la ville actuelle, sans réorganisation. Il s'agissait de bien comprendre comment les différents services étaient livrés et financés présentement. Cet exercice a également permis de bien cerner les dettes historiques de chacune des anciennes municipalités présentes sur le territoire, de même que le niveau d'harmonisation fiscale déjà atteint dans chacune de ces anciennes municipalités. Pour ce faire, le budget prévisionnel de l'année 2004 a notamment été décomposé et analysé sous différents angles.

La répartition des dépenses et des revenus

Au cœur du débat sur la réorganisation municipale se trouve évidemment le partage de compétences entre l'agglomération et la structure locale. Par conséquent, nous avons aussi travaillé dès le départ sur les définitions de ces activités ou «compétences». Une analyse des coûts et des revenus associés à chacune de ces compétences a été effectuée afin de bien saisir les implications financières et organisationnelles des réorganisations, puis pour reconstruire les bilans des anciennes villes. Les états financiers des anciennes villes pour les années 2000 et 2001 ont également été examinés pour obtenir des points de référence pour certains postes de dépenses (voir section sur les hypothèses méthodologiques).

Les coûts de transition et de reconstitution

Par la suite, nous avons défini les coûts éventuels de transition. Ces coûts sont des coûts exceptionnels (non récurrents) de la reconstitution, tel le coût des référendums et de la transition. Ces coûts seront payés par la municipalité reconstituée. À ces coûts exceptionnels, peuvent s'ajouter dans certains cas des coûts additionnels récurrents à la structure actuelle. Ces coûts sont reliés à la gouverne politique, à l'administration générale et à l'administration des services à la population. Lorsque pertinents, ces coûts ont été identifiés et reliés au palier approprié, que ce soit à la municipalité reconstituée ou à l'agglomération.

La composition des conseils municipaux et du conseil mixte

La reconstitution des anciennes villes exige aussi de redéfinir la représentation politique au conseil municipal. À cette fin, les paramètres fixés dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ont été examinés puis appliqués en fonction des réorganisations potentielles sur le territoire.

S'il est relativement facile de revoir la composition de chacun des conseils municipaux en cas de reconstitution, il peut être plus difficile d'entrevoir avec justesse une représentation politique au conseil mixte d'agglomération. L'article 110 de la loi 9 portant sur le nombre de représentants d'une municipalité liée a toutefois été discuté avec le MAMSL, puis appliqué selon les directives données sur notre territoire.

Les impacts financiers et fiscaux

Enfin, les étapes précédentes auront permis de dégager les dépenses nettes à financer par la fiscalité, et ce, pour les services d'agglomération et ceux de proximité. Ces charges fiscales à financer ont ensuite été traduites en taux de taxation et en comptes de taxes pour une résidence moyenne. Cette analyse permet de comparer la situation existante et à venir dans la municipalité actuelle (avec et sans plafond d'harmonisation), de même que celle estimée advenant la reconstitution des anciennes villes.

3.3 HYPOTHÈSES DE TRAVAIL

Les hypothèses détaillées de répartition utilisées dans le cadre de la réalisation du présent mandat sont présentées dans les tableaux de l'annexe 1. Ces hypothèses portent à la fois sur les revenus et sur les dépenses des municipalités. Elles ont été formulées en respectant les dispositions de la loi 9 ou encore, lorsque cela s'appliquait, les directives que le MAMSL nous a fait parvenir.

Les clés de répartition

Fait à noter, nous avons retenu comme règle de base de privilégier, partout où l'information était accessible, le respect des clés de répartition déjà utilisées par les municipalités en ce qui concerne le partage des coûts des services municipaux ou encore le mode de financement (par tarif ou par taxe de secteur, par exemple). Il en a été de même des quote-parts de la municipalité aux organismes supramunicipaux auxquels elle adhère (CMM, par exemple); nous avons cherché à partager le plus exactement possible ces montants en fonction du palier le plus susceptible de devoir les financer.

Notre étude repose en partie sur des données fournies par les représentants des villes avec lesquelles nous avons travaillé. C'est notamment le cas pour la définition de la voirie artérielle, pour le partage des réseaux d'eau et d'égout entre les paliers local et d'agglomération, ainsi que pour le partage des différentes composantes du coût des matières résiduelles. Dans ces cas, nous avons cherché à valider autant que possible, à partir d'autres sources, les données obtenues.

Certaines règles de répartition, tant du côté des revenus que des dépenses, ont été suggérées par le MAMSL en cours de réalisation du mandat; ces règles ont été intégrées dans les deux tableaux qui figurent en annexe. Les principales adaptations à ces règles qui ont été nécessaires concernent le remplacement de l'utilisation, dans la formule de répartition de certains revenus (TGE-FSFAL, intérêts et droits de mutation), du taux global de taxation (local ou d'agglomération) par la répartition des dépenses nettes (avant coûts de transition et de reconstitution) entre le palier local et l'agglomération, ce qui permettait d'éviter une itération dans le calcul et fournissait une approximation assez précise des besoins de revenus de taxation. Une telle approximation était uniquement nécessaire du fait que le système à deux niveaux de taxation instauré par la loi 9 n'est pas encore en vigueur et que conséquemment, les taux globaux de taxation (local et agglomération) de l'année précédente n'existaient pas.

Les hypothèses portant sur les dépenses

Au niveau des dépenses, une interprétation prudente des dispositions du chapitre IV de la loi 9 nous a amenés à considérer comme étant de compétence locale tout ce qui n'est pas précisé comme étant de compétence d'agglomération. Cela s'est traduit par la recherche systématique des éléments de services à la population qui pouvaient logiquement être séparés et traités au niveau local.

De même, nous avons suivi la recommandation du MAMSL à l'effet de maintenir, d'une part, la dette des ex-villes à la charge des contribuables des municipalités reconstituées, indépendamment du fait que les compétences pour lesquelles cette dette a été accumulée puissent «migrer» vers l'agglomération, et d'attribuer, d'autre part, la dette des nouvelles villes (depuis 2002) à l'agglomération dans tous les cas où il était difficile d'en éclater les composantes et de les attribuer distinctement au territoire d'une des municipalités à reconstituer.

Quant aux surplus, nous avons attribué aux municipalités à reconstituer les surplus accumulés des ex-villes, en fonction de la mise à jour la plus récente de leur niveau, et à l'agglomération le surplus accumulé de la nouvelle ville.

Les hypothèses portant sur les revenus

Du côté des revenus, il convient de préciser que les revenus de tarification (eau, assainissement, ordures, recyclage, etc.) ont été systématiquement comptabilisés du côté des municipalités locales reconstituées, ce qui permet d'imaginer un système où les choix locaux quant aux niveaux de tarification seront encouragés et respectés. Le corollaire veut par contre que, dans nos résultats, la charge fiscale résiduelle d'agglomération soit composée de revenus de taxes foncières.

Une hypothèse importante insérée à la demande du MAMSL est de maintenir la répartition des revenus selon les catégories de contribuables en fonction de la structure de taux appliquée en 2004, dans chaque territoire d'ex-municipalités. De façon à respecter cette exigence, nous avons donc établi les proportions entre les différents taux globaux (incluant l'équivalent foncier de la tarification) et nous avons ensuite appliqué les nouveaux taux aux charges nettes à financer par des revenus de taxation. Cette hypothèse peut par contre entraîner des transferts de charges entre les divers contribuables.

De plus, nous avons fait l'hypothèse que les revenus autres que fiscaux (soit les revenus provenant de la vente de services ou des différents transferts) pouvaient être attribués à chaque palier, en fonction de ses compétences. Cette façon de calculer a permis de diminuer la charge fiscale à financer tant pour le palier d'agglomération que pour le palier local.

Les hypothèses portant sur les coûts de transition

Au chapitre des coûts de transition, nous avons retenu trois éléments : les coûts reliés à la tenue d'un référendum, ceux reliés à la mise sur pied d'un comité de transition et enfin ceux qui découlent de l'adaptation à la nouvelle situation advenant une réorganisation. Ces trois catégories de coûts sont non récurrents, c'est-à-dire qu'ils seront absorbés une seule fois. Afin d'atténuer leur impact, et suivant en cela le précédent créé par les récents regroupements, nous avons étalé sur une période de trois ans le paiement de ces coûts (2004-2005-2006).

Les coûts de référendum (article 81 de la loi 9) sont entièrement à la charge des contribuables de la municipalité qui décide de se reconstituer. Dans le scénario qui nous a été commandé dans le cadre de cette étude, chacune des ex-municipalités étant susceptible de se reconstituer, ces coûts ont été estimés pour chacune d'entre elles. Nous avons indexé les coûts moyens de la tenue de scrutins municipaux (élections) à partir des données historiques réelles de Montréal.

Les coûts reliés à la mise sur pied et au fonctionnement d'un comité de transition (également à la charge des contribuables de la municipalité reconstituée, selon l'article 84 de la loi 9) ont également été dérivés de l'expérience municipale récente, soit la donnée réelle des coûts per capita des comités constitués en 2001 pour Montréal.

Enfin, notre compréhension est à l'effet que, sauf exceptions qui seront documentées au cas par cas, les budgets actuels des différents services municipaux comprennent suffisamment de marge de manœuvre pour permettre de relocaliser la plus grande partie des effectifs qui seraient touchés par une réorganisation. Les coûts d'adaptation à la nouvelle réalité que constituerait la création de nouvelles municipalités (nouvelle image civique, dotation de postes, communications avec les citoyens, coûts de démarrage, etc.) ont quant à eux été estimés.

Coûts de la nouvelle gouverne politique

La reconstitution d'une municipalité entraîne naturellement celle de son conseil municipal. Afin d'estimer ce coût, nous nous sommes basés sur le coût de l'année 2000 indexé au coût de la vie pour chaque municipalité. Notre hypothèse se veut réaliste et repose sur la création de conseils comprenant un nombre de membres égal au minimum édicté par la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM). Comme pour toutes nos autres hypothèses, une décision politique de la municipalité reconstituée qui irait dans le sens de créer un conseil comprenant plus que le minimum de membres (selon la loi) ferait augmenter le coût de la gouverne politique.

Coûts de la nouvelle structure administrative

L'autre catégorie de coûts additionnels en cas de réorganisation concerne les coûts de reconstitution d'une structure administrative pour chaque municipalité. En effet, si le coût de l'encadrement propre à chaque service municipal est déjà intégré dans les fonctions et activités de la comptabilité municipale, il en va autrement de la plupart des coûts relatifs aux services de soutien (paie, comptabilité, communications, technologies de l'information, gestion des achats, greffe, contentieux, direction générale, etc.) qui doivent conséquemment être identifiés et estimés.

Dans ce cas-ci, l'hypothèse que nous avons adoptée est la suivante : nous avons utilisé les budgets d'administration générale actuellement alloués à chacun des arrondissements. Nous avons ensuite calculé le ratio de ces dépenses d'administration générale en arrondissement aux dépenses totales de fonctionnement de proximité dont l'arrondissement est responsable (en d'autres mots, dépenses d'administration générale excluant conseil municipal divisées par dépenses de fonctionnement de proximité excluant frais de financement et frais administratifs). Si cette charge administrative était égale ou supérieure à 15 %, aucun coût additionnel n'était ajouté. Si cette charge était inférieure à 15 %, un coût supplémentaire était additionné pour ramener cette charge à 15 %. La même règle a été utilisée pour poser un jugement sur l'enveloppe de dépenses administratives allouées aux responsabilités d'agglomération.

Particularités de la ville de Montréal

Au-delà des hypothèses communes à l'ensemble des études sous notre responsabilité, nous avons dû adapter divers éléments de méthodologie au contexte particulier de certaines municipalités. Dans le cas de Montréal, il importe de souligner les aspects suivants :

- Toutes les activités menées par l'ex-CUM ont été considérées comme étant de responsabilité d'agglomération, comme stipulé par la loi 9. Ainsi, et à titre d'exemple, le coût des brigadiers scolaires a été transféré à l'agglomération alors que dans les autres études ce service est de responsabilité de proximité;
- L'annexe des équipements/activités supralocaux spécifique à Montréal est parfois libellée en termes précis, parfois en termes généraux. Notre estimation des dépenses et des revenus associée à cette annexe repose sur le texte écrit. Ainsi, nous nous sommes limités aux équipements/événements inscrits nommément à l'annexe. De même, nous avons cherché à respecter les contours des quartiers expressément indiqués à l'annexe eu égard aux dépenses de revitalisation;
- Concernant l'article 100 et le plafonnement des taxes provenant d'immeubles localisés dans des parcs industriels, les autorités de la ville de Montréal n'ont pas été en mesure de transmettre des données précises sur le contour des zones concernées et la valeur des immeubles touchés. Aux fins de l'analyse présentée dans ce document, nous nous sommes donc rabattus sur une proportion estimée des assiettes imposables visées par cet article (nette de la dette afférente). Cette estimation est basée sur différents renseignements accumulés sur les parcs industriels présents sur le territoire, l'origine de leur création, leur structure de propriété, leur superficie et l'assiette industrielle imposable. Les proportions utilisées sont les suivantes : 20 % pour Saint-Laurent et Anjou; 10 % pour Rivières-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles; 5 % pour Dorval, Pointe-Claire, Sud-Ouest et Mercier/Hochelaga/ Maisonneuve. Nous avons ensuite postulé que le service de dettes afférent à ces espaces équivalait à la moitié des recettes excédentaires. Il nous apparaît évident que des travaux additionnels sont nécessaires pour obtenir un bilan plus précis, notamment sur les valeurs imposables concernées et le service de dette spécifique associé à ces zones;
- Certains arrondissements actuels regroupent plus d'une ancienne municipalité (par exemple, l'arrondissement Pierrefonds/Senneville, ou encore, l'arrondissement Côte-Saint-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest). Afin de se rapprocher le plus fidèlement possible des choix budgétaires de ces anciennes municipalités maintenant amalgamées au sein d'un même arrondissement, nous avons utilisé les données financières de 2000 et 2001 pour répartir les dépenses entre elles. L'analyse des données historiques a été réalisée fonction par fonction et service par service. Cette façon de faire respecte mieux la topographie des territoires concernés, les services attendus par les citoyens de ces territoires et les décisions budgétaires prises pour répondre à ces attentes. Par ailleurs, un exercice particulier a été effectué pour Montréal-Est. Cette ancienne ville est actuellement intégrée à une portion de l'ancienne ville de Montréal. L'approche utilisée précédemment

par les arrondissements «multifusion» ne nous est pas apparue suffisamment robuste pour ce cas précis en raison des particularités de l'ex-Montréal et du peu d'informations historiques sur les quartiers regroupés avec Montréal-Est (soit Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles). Le budget de Montréal-Est a donc été reconstruit à partir d'un échantillon de 4 anciennes villes «comparables», soit Saint-Léonard, Saint-Laurent, Lasalle et Lachine. La part relative que représentait Montréal-Est en 2000 et 2001 au sein de ces 4 anciennes villes a été appliquée aux estimations budgétaires 2004 de ces mêmes villes;

- Tous les services ou activités dont les bénéficiaires se limitaient à une seule ancienne ville et qui n'étaient pas inscrits à l'annexe ont été maintenus de proximité. À titre d'exemple, Hydro-Westmount se retrouve dans le budget de proximité de Westmount, la Commission des services électriques dans celui de Montréal, la gestion du programme provincial de sécurité du revenu dans Montréal, etc.;
- Le budget 2004 de Montréal comporte une importante somme à des fins de redéploiement des ressources. Cette somme a été répartie en fonction des postes concernés, de leur localisation sur le territoire et selon le palier de responsabilité auquel ces postes sont attachés (agglomération ou proximité);
- Certaines dépenses ont été réparties seulement entre l'agglomération et Montréal/proximité en raison de leur rôle ou de leurs bénéficiaires. Parmi ces dépenses, on compte celles associées au vérificateur général, à l'Office de consultation publique de Montréal, à l'Ombudsman et au Bureau central de Accès Montréal (BAM);
- Une analyse du Programme triennal d'immobilisations (PTI) des trois dernières années a été effectuée pour répartir la dette encourue entre 2001 et 2004 par la nouvelle ville de Montréal. Cette analyse a distingué entre les immobilisations associées à des activités d'agglomération et celles liées à des activités de proximité, et dans ce dernier cas, entre les ex-villes bénéficiaires;
- Enfin, un nouveau rôle d'évaluation de la ville de Montréal a été officiellement déposé le 12 septembre 2003. Ce nouveau rôle est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004 et porte sur la période 2004 à 2006. Étant donné les fortes variations observées, la ville a décidé d'étaler l'impact du nouveau rôle sur 3 ans. Les taux de taxation du budget 2004 sont donc basés sur le rôle **avec** étalement. Afin de simplifier les comparaisons avec le compte de taxe reçu pour 2004, l'analyse de reconstitution réalisée pour les années 2005 et 2006 utilise donc le rôle 2004.

3.4 LES LIMITES DU TRAVAIL RÉALISÉ

Malgré toutes les précautions prises, l'exercice d'évaluation des coûts associés à la réorganisation des services municipaux demeure néanmoins limitatif. À cet égard, il nous apparaît important d'insister sur cinq contingences plus significatives :

- Un portrait essentiellement statique;
- Le niveau des données disponibles;
- La non-vérification des résultats;
- La nature d'un exercice comptable;
- Un scénario de reconstitution totale.

Un portrait essentiellement statique

L'analyse porte essentiellement sur le budget prévisionnel 2004. Les dépenses projetées pour cette année de référence sont ensuite ajustées pour les divers coûts de transition, puis sujettes à diverses structures de financement (dans la ville actuelle en 2004, en 2005, en 2006 et au terme des mesures d'harmonisation fiscale, de même que dans le scénario de reconstitution des anciennes villes). Cette approche n'évalue pas les coûts/économies générés jusqu'à présent par les fusions, ou encore, les coûts/économies associés à la ville actuelle au cours des prochaines années. On ne peut donc pas tirer de conclusions de notre analyse sur le résultat financier cumulatif net ou prospectif des fusions actuelles.

Le niveau des données disponibles

L'analyse repose sur les meilleures données existantes et disponibles, pas nécessairement sur les données exactes sous-jacentes aux coûts/dépenses devant être estimés. Cet aspect est d'autant plus important que la loi 9 implique un nouveau partage de responsabilités et que dans certains cas, aucune donnée de gestion financière n'existe sur ces nouvelles bases de fonctionnement (par exemple, les coûts relatifs associés à la voirie artérielle, ou au réseau local de distribution d'eau). Les estimations présentées ne pourront donc gagner en précision qu'au moment où certaines analyses techniques plus poussées seront réalisées.

La non-vérification des résultats

Le consultant n'a pas procédé à une vérification exhaustive des informations reçues. Dans la mesure du possible, les données utilisées proviennent de documents officiels déposés auprès de diverses instances des villes. Dans plusieurs cas, elles ont tout de même été générées à partir des systèmes comptables internes, ou encore, estimées par des responsables municipaux. Comme il s'agit de prévisions et d'estimations, on comprendra que les données n'ont pas été vérifiées au

sens strict du terme et que le consultant ne peut ainsi garantir la totale fiabilité des données. Le consultant a toutefois cherché à valider autant que possible, à partir d'autres sources, les données obtenues.

La nature d'un exercice comptable

L'analyse réalisée repose sur une approche comptable et financière. Elle s'attarde à répartir les revenus et les dépenses selon diverses directives, ou dans certains cas, selon notre meilleur jugement des intentions du législateur. Un tel exercice n'aborde pas les impacts potentiels sur l'exécution des services municipaux et, notamment, sur le rapport qualité/prix des services obtenus dans la ville actuelle, ou dans les municipalités reconstituées. Cette limite est importante car le débat à venir ne portera pas seulement sur les coûts, mais également sur les services obtenus et sur la capacité de les influencer.

Un scénario de reconstitution de l'ensemble des anciennes municipalités

Le consultant a reçu le mandat de simuler l'application de la loi 9 dans un scénario précis de reconstitution de chacune des ex-municipalités susceptible de le faire. Il va sans dire que d'autres scénarios pourraient voir le jour, au terme de la période des registres. Les résultats tirés de l'analyse faite sur la base du présent scénario pourraient être différents si seulement certaines ex-municipalités exerçaient leur droit de se reconstituer, mais il est impossible de préciser à l'avance dans quelle mesure ils le seraient.

3.5 RELATIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MAMSL ET DE LA VILLE

À chacune des étapes du rapport, les représentants du MAMSL ont pu suivre l'évolution de notre démarche ainsi que prendre part à nos questionnements sur différentes rubriques de notre mandat. Nous avons cherché à renseigner notre client sur le cheminement auprès de la municipalité, les informations obtenues, les hypothèses envisagées, les clés de répartition budgétaire, les problèmes soulevés et les considérations méthodologiques.

Nous avons cherché également à nous mettre en contact régulier avec le MAMSL pour valider nos positions, notre cadre méthodologique et les hypothèses de calculs. Nous lui avons demandé de préciser certains aspects de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (projet de loi 9). Enfin, c'est sur une base régulière et constante que nous avons échangé avec le MAMSL. Le ministère est donc parfaitement au fait de la méthodologie et des hypothèses de départ.

Nous tenons donc à remercier le client de sa fidèle collaboration et de son expertise en matière d'organisation municipale.

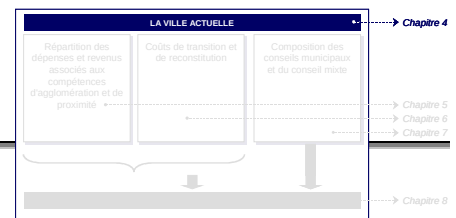
Nous avons également travaillé en étroite collaboration avec le service des Finances de la ville de Montréal pour la collecte des données. À cette fin, des séances de travail avec des représentants du service ont eu lieu tout au long de cette étude, pour comprendre les situations locales et obtenir les données sur les dépenses, revenus, dettes, ainsi que les impacts organisationnels potentiels d'une reconstitution selon la loi 9.

Nous tenons aussi à remercier les responsables municipaux qui ont fait preuve de patience envers nous et d'une collaboration de tous les instants. Sans leur soutien, la qualité du travail réalisé aurait énormément souffert, sans compter que les délais imposés n'auraient jamais été respectés.

CARTE GÉOGRAPHIQUE DE MONTRÉAL



4. BRÈVE PRÉSENTATION DE LA VILLE



Le 1^{er} janvier 2002, le regroupement de 28 municipalités du territoire de l'île de Montréal a donné naissance à la nouvelle ville de Montréal. Plus précisément, le regroupement a touché les anciennes villes de : Anjou, Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, l'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Lachine, LaSalle, L'Île-Bizard, Montréal, Montréal-Est, Montréal-Nord, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Outremont, Pierrefonds, Pointe-Claire, Roxboro, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sainte-Geneviève, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Senneville, Verdun et Westmount.

Première ville au Québec par sa population, Montréal est aussi la première ville en importance de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) et représente plus du quart de la population du Québec.

4.1 LA VILLE ACTUELLE – SA POPULATION

Au 31 décembre 2003, Montréal avait une population de 1 837 072 habitants. Le tableau ci-après présente la distribution de la population par secteur (ancienne municipalité) et leur poids relatif au sein du nouveau Montréal. On y remarque que l'ancienne ville de Montréal représente 57,27 % de l'ensemble des habitants contre 42,73 % pour les anciennes municipalités de la banlieue. Parmi les plus importantes, il convient de nommer ici : Montréal-Nord, Saint-Laurent, LaSalle et Saint-Léonard.

Il aussi pertinent d'examiner son poids au sein de la CMM. Le second tableau illustre cette situation.

TABEAU 4-1 : POPULATION DE MONTRÉAL EN 2003

	POPULATION	% POPULATION DE MONTRÉAL
TOTAL MONTRÉAL	1 862 608	100 %
Anjou	38 781	2,07 %
Baie-d'Urfé	3 868	0,21 %
Beaconsfield	19 773	1,04 %
Côte-Saint-Luc	30 977	1,61 %
Dollard-des-Ormeaux	49 622	2,67 %
Dorval	18 138	0,96 %
Hampstead	7 078	0,36 %
Kirkland	22 074	1,13 %
Lachine	41 447	2,24 %
LaSalle	75 469	4,08 %
L'Île-Bizard	14 213	0,78 %
L'Île-Dorval	1	0 %
Montréal	1 068 634	57,27 %
Montréal-Est	3 616	0,19 %
Montréal-Nord	85 727	4,63 %
Montréal-Ouest	5 268	0,28 %
Mont-Royal	19 178	1,01 %
Outremont	23 211	1,21 %
Pierrefonds	57 222	3,04 %
Pointe-Claire	30 106	1,60 %
Roxboro	5 746	0,31 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 205	0,29 %
Sainte-Geneviève	3 490	0,19 %
Saint-Laurent	80 043	4,27 %
Saint-Léonard	71 138	3,99 %
Senneville	1 010	0,66 %
Verdun	62 600	3,40 %
Westmount	19 973	1,10 %

Source : MAMSL

TABEAU 4-2 : POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2003)

SECTEUR	POPULATION	PART RELATIVE DE LA POPULATION	% D'AUGMENTATION DEPUIS 1993
Montréal	1 862 608	53 %	3,5 %
Laval	354 773	10 %	12,8 %
Longueuil	385 690	11 %	4,3 %
Couronne Nord	459 484	13 %	25,5 %
Couronne Sud	397 183	12 %	22,4 %
TOTAL CMM	3 459 738	100 %	9,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec, Répertoire des municipalités du Québec

Les données du tableau précédent indiquent la population de chaque secteur de la CMM et leur croissance depuis 10 ans. Les couronnes nord et sud regroupent les municipalités de banlieue entourant respectivement Longueuil et Laval, par le sud et par le nord. Montréal représente 53 % de l'ensemble de la population de la CMM avec 1 837 072 habitants contre 47 % pour les quatre autres secteurs (Longueuil, Laval, Couronne Nord, Couronne Sud) comptant 1 597 130 habitants.

4.2 SON TERRITOIRE ET SON TISSU ÉCONOMIQUE

Le regroupement de Montréal a créé un territoire de 482,8 km, un territoire relativement vaste pour une ville en milieu urbanisé, toutes proportions gardées. Le territoire compte 11 îles. La principale, l'île de Montréal, s'étend sur une longueur de 50 km et mesure 16 km dans sa partie la plus large. Montréal possède également 5 617 kilomètres de voies de circulation et 883 km de voies ferrées.

Par ailleurs, Montréal est l'adresse du siège social de 88 grandes entreprises, en plus d'être l'hôte de 71 organisations internationales, de 45 consulats généraux et de 112 centres financiers internationaux. Montréal compte 4 universités, dont deux francophones, deux anglophones, auxquelles sont associées des écoles renommées : École des Hautes Études Commerciales, École Polytechnique, École Nationale d'Administration Publique, École de Technologie Supérieure et l'Institut National de la Recherche Scientifique. Il faut ajouter à cette liste impressionnante 450 centres de recherche universitaire et privée qui font de la métropole un important centre d'innovation. Notons également que 33 centres hospitaliers constituent le cœur d'un réseau de la santé qui compte également 30 centres locaux de services communautaires (CLSC).

Sur le plan touristique, 11 900 000 visiteurs ont été accueillis dans la région de métropolitaine en 2002. Les dépenses faites par les touristes, au cours de cette année, ont été évaluées à plus de 2 G\$. Pour la même année, 290 256 personnes ont participé à des congrès tenus à Montréal qui se place au troisième rang du continent nord-américain pour le nombre annuel de congrès

internationaux. On peut noter au passage l'existence de 40 festivals et événements internationaux présentés annuellement.

Bref historique de l'organisation territoriale et rappel des projets de loi ou décrets qui ont conduit à la constitution de la ville actuelle

Le 20 décembre 2000, le gouvernement du Québec de l'époque adoptait la loi 170, Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. La ville de Montréal est donc assujettie aux dispositions de cette loi de même qu'à l'annexe I- Charte de la ville de Montréal qui a connu diverses modifications depuis 2002.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2001 une nouvelle ville de Montréal a vu le jour. Elle est issue de 28 anciennes municipalités, mais comprend aujourd'hui 27 arrondissements : 9 sont issus des territoires des anciennes villes de Montréal et de Montréal-Est, tandis que 18 ont été constitués à partir de 27 anciennes municipalités de banlieue comme en témoigne la nomenclature suivante :

TABLEAU 4-3 : LES NEUF ARRONDISSEMENTS DES ANCIENNES VILLES DE MONTRÉAL ET MONTRÉAL-EST

LES NEUF ARRONDISSEMENTS DES ANCIENNES VILLES DE MONTRÉAL ET MONTRÉAL-EST :	
■	Arrondissement Ahuntsic/Cartierville
■	Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
■	Arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve
■	Arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-Sud
■	Arrondissement Rosemont/Petite-Patrie
■	Arrondissement Sud-Ouest
■	Arrondissement Ville-Marie
■	Arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension
■	Arrondissement Rivière des Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est

**TABLEAU 4-4 : LES DIX-HUIT ARRONDISSEMENTS DES ANCIENNES
MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE**

LES DIX-HUIT ARRONDISSEMENTS DES ANCIENNES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE :	
■ Arrondissement Anjou	■ Arrondissement Westmount
■ Arrondissement Kirkland	■ Arrondissement Beaconsfield/Baie-d'Urfé
■ Arrondissement Montréal-Nord	■ Arrondissement Côte-Saint-Luc/Hampstead/ Montréal-Ouest
■ Arrondissement Mont-Royal	■ Arrondissement Dollard-des-Ormeaux/Roxboro
■ Arrondissement Outremont	■ Arrondissement Dorval/L'Île-Dorval
■ Arrondissement Pointe-Claire	■ Arrondissement LaSalle
■ Arrondissement Saint-Laurent	■ Arrondissement Lachine
■ Arrondissement Saint-Léonard	■ Arrondissement L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève/ Sainte-Anne-de-Bellevue
■ Arrondissement Verdun	■ Arrondissement Pierrefonds/Senneville

4.3 SA SITUATION FINANCIÈRE

Le budget 2004 de la ville de Montréal indique des revenus de 3 814,7 millions \$, des dépenses de fonctionnement de 3 393,9 millions \$, un remboursement de la dette à long terme de 406,5 millions \$, et un transfert aux activités d'investissement de 69,5 millions \$. Aux fins de l'équilibre budgétaire de 2004, la ville prévoit également utiliser une somme de 55,2 millions \$ en affectation. Ce montant provient principalement de surplus accumulés.

TABLEAU 4-5 : LES GRANDS POSTES DE DÉPENSES BUDGÉTAIRES

	BUDGET 2004	BUDGET 2004 (EN %)
REVENUS		
Taxes	2 585 536,2 \$	67,8%
Paiements tenant lieu de taxes	223 499,1 \$	5,9%
Autres revenus de sources locales	554 705,1 \$	14,5%
Transferts	450 964,6 \$	11,8%
TOTAL DES REVENUS	3 814 705,0 \$	100,0%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	579 329,0 \$	17,1%
Sécurité publique	725 012,1 \$	21,4%
Transport	610 917,7 \$	18,0%
Hygiène du milieu	280 567,6 \$	8,3%
Santé et bien-être	125 502,2 \$	3,6%
Aménagement, urbanisme et développement	138 654,1 \$	4,1%
Loisirs et culture	443 396,5 \$	13,1%
Électricité	21 125,0 \$	0,6%
Frais de financement	469 425,3 \$	13,8%
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 393 929,5 \$	100,0%
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES		
Remboursement de la dette à long terme	406 487,9 \$	85,4%
Transfert aux activités d'investissement	69 490,6 \$	14,6%
TOTAL DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	475 978,5 \$	100,0%
TOTAL DES DÉPENSES	3 869 908,0 \$	---
AFFECTATIONS	55 203,0 \$-	---

Source : Prévission budgétaire 2004 - Ville de Montréal

Les dépenses en immobilisations prévues au programme triennal (PTI) dépassent 500 millions \$ par année pour la période 2004-2006. Comme l'illustre le tableau 4-6, un peu plus de 38 % de ces investissements sont planifiés en arrondissement alors que les divers services municipaux accaparent le reste. Le réseau routier et l'eau constituent les principales fonctions bénéficiaires des investissements projetés. En fait, près de 75 % des sommes prévues au PTI 2004-2006 sont consacrés à des projets dits de protection (réhabilitation et amélioration des infrastructures existantes).

TABEAU 4-6 : DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PRÉVUES EN 2004-2005-2006

UNITÉS D'AFFAIRES	2004	2005	2006	TOTAL PTI
ARRONDISSEMENTS				
Ahuntsic/Cartierville	9 754 \$	8 589 \$	8 462 \$	26 805 \$
Anjou	5 947 \$	5 797 \$	5 797 \$	17 541 \$
Beaconsfield/Baie-d'Urfé	4 087 \$	4 087 \$	4 087 \$	12 261 \$
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	13 009 \$	13 526 \$	8 013 \$	34 548 \$
Côte-Saint-Luc/Hampstead-Montréal-Ouest	3 941 \$	3 941 \$	3 941 \$	11 823 \$
Dollard-des-Ormeaux/Roxboro	5 609 \$	5 609 \$	5 609 \$	16 827 \$
Dorval/L'Île-Dorval	6 696 \$	7 767 \$	6 714 \$	21 177 \$
Kirkland	3 004 \$	3 004 \$	3 004 \$	9 012 \$
Lachine	4 669 \$	4 424 \$	4 324 \$	13 417 \$
LaSalle	6 396 \$	5 930 \$	5 930 \$	18 256 \$
L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève/Sainte-Anne-de-Bellevue	11 112 \$	4 511 \$	3 964 \$	19 587 \$
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	12 935 \$	14 466 \$	9 516 \$	36 917 \$
Montréal-Nord	14 283 \$	8 898 \$	8 240 \$	31 421 \$
Mont-Royal	3 360 \$	3 360 \$	3 360 \$	10 080 \$
Outremont	2 875 \$	2 925 \$	2 525 \$	8 325 \$
Pierrefonds/Senneville	17 533 \$	11 259 \$	17 894 \$	46 686 \$
Plateau-Mont-Royal	6 329 \$	5 682 \$	5 682 \$	17 693 \$
Pointe-Claire	4 883 \$	4 883 \$	4 883 \$	14 649 \$
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	15 706 \$	14 198 \$	13 676 \$	43 580 \$
Rosemont-La Petite-Patrie	14 602 \$	12 639 \$	8 610 \$	35 851 \$
Saint-Laurent	17 281 \$	15 461 \$	15 461 \$	48 203 \$
Saint-Léonard	6 694 \$	5 564 \$	5 609 \$	17 867 \$
Sud-Ouest	11 247 \$	7 422 \$	6 520 \$	25 189 \$
Verdun	14 770 \$	19 820 \$	4 820 \$	39 410 \$
Ville-Marie	11 882 \$	8 684 \$	6 764 \$	27 330 \$
Villeray/Sainte-Michel/Parc-Extension	10 642 \$	8 342 \$	8 342 \$	27 326 \$
Westmount	4 252 \$	4 252 \$	4 252 \$	12 756 \$
TOTAL PARTIEL - ARRONDISSEMENTS	243 498 \$	215 040 \$	185 999 \$	644 537 \$
SERVICES MUNICIPAUX				
Commission des services électriques	41 390 \$	45 066 \$	41 858 \$	128 314 \$
Développement culturel et Qualité du milieu de vie	42 781 \$	32 193 \$	23 396 \$	98 370 \$
Finances	29 114 \$	33 393 \$	45 293 \$	107 800 \$
Gestion des infrastructures et de l'Environnement	144 216 \$	164 220 \$	169 034 \$	477 470 \$
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	32 618 \$	21 831 \$	16 857 \$	71 306 \$
Police	6 069 \$	5 869 \$	5 869 \$	17 807 \$
Sécurité incendie	9 747 \$	8 084 \$	7 416 \$	25 247 \$
Services administratifs	33 249 \$	28 198 \$	27 848 \$	89 295 \$
Sociétés du parc des îles	9 683 \$	2 541 \$	2 541 \$	14 765 \$
TOTAL PARTIEL - SERVICES MUNICIPAUX	348 867 \$	341 395 \$	340 112 \$	1 030 374 \$
INVESTISSEMENTS TOTAUX	592 365 \$	556 435 \$	526 111 \$	1 674 911 \$

Source : Budget 2004, ville de Montréal

Ressources humaines

Au chapitre des ressources humaines, les prévisions budgétaires 2004 nous indiquent que la rémunération globale s'élève à 1 703 691,6 \$, pour un effectif de 23 322,4 années-personnes. Pour 2004, l'effectif total de la Ville se répartit comme présenté au tableau 4.7. Cette répartition est basée sur les sept principaux groupes d'employés municipaux.

TABLEAU 4-7 : EFFECTIF BUDGÉTÉ EN 2004 SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOIS

CATÉGORIES D'EMPLOI	BUDGET 2004	
	ANNÉES/PERS.	%
Élus	105	0,4%
Cadres et contremaîtres	2 233	9,6%
Professionnels et cols blancs	8 900	38,2%
Cols bleus	5 531	23,7%
Policiers	4 045	17,3%
Pompiers	2 284	9,8%
Préposés aux traverses d'écoliers	225	1,0%
TOTAL	23 322	100,0%

Source : Prévision budgétaire 2004 - Ville de Montréal

Le tableau suivant présente aussi la répartition de l'effectif entre les 27 arrondissements et les 12 services municipaux.

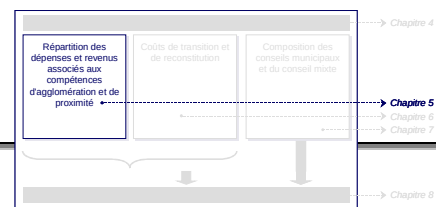
**TABLEAU 4-8 : EFFECTIF BUDGÉTÉ EN 2004 SELON LA NOUVELLE
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

UNITÉS D'AFFAIRES	ANNÉE-PERSONNE	RÉMUNÉRATION GLOBALE (000 \$)
ARRONDISSEMENTS		
Ahuntsic/Cartierville	376,0	23 176,0
Anjou	211,1	10 127,9
Beaconsfield/Baie-d'Urfé	153,0	7 120,9
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	437,7	25 925,6
Côte-Saint-Luc/Hampstead-Montréal-Ouest	301,0	15 677,4
Dollard-des-Ormeaux/Roxboro	215,2	12 043,5
Dorval/L'Île-Dorval	246,2	13 469,7
Kirkland	119,5	6 075,0
Lachine	262,2	14 575,7
LaSalle	299,2	17 353,4
L'Île-Bizard/Sainte-Geneviève/Sainte-Anne-de-Bellevue	125,4	6 327,5
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	524,2	30 177,9
Montréal-Nord	316,5	17 580,8
Mont-Royal	173,2	8 904,4
Outremont	103,5	5 613,1
Pierrefonds/Senneville	256,5	14 048,4
Plateau-Mont-Royal	405,1	24 539,7
Pointe-Claire	405,0	18 350,0
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	414,9	24 306,6
Rosemont-La Petite-Patrie	513,5	31 019,8
Saint-Laurent	529,6	28 035,9
Saint-Léonard	289,0	17 681,8
Sud-Ouest	380,4	22 165,3
Verdun	316,5	17 483,6
Ville-Marie	511,6	32 168,5
Villeray/Sainte-Michel/Parc-Extension	421,5	24 312,4
Westmount	249,0	12 132,7
Westmount-Hydro Westmount	34,0	2 275,3
TOTAL DES ARRONDISSEMENTS	8 590,5	482 668,8
SERVICES MUNICIPAUX		
Direction générale	4,0	618,0
Affaires corporatives	1 010,6	74 770,5
Commission des services électriques	103,0	6 726,6
Développement culturel et Qualité du milieu de vie	2 061,1	113 934,9
Finances	460,5	30 788,1
Gestion des infrastructures et de l'Environnement	1 163,2	80 358,1
Gestion stratégique, Capital humain et Diversité ethnoculturelle	261,4	23 213,1
Mise en valeur du territoire et du patrimoine	192,3	15 507,6
Police	5 252,2	395 585,0
Sécurité incendie	2 651,7	223 560,4
Services administratifs	1 533,9	105 717,3
Vérificateur général	38,0	3 565,0
TOTAL DES SERVICES MUNICIPAUX	14 731,9	1 074 344,6
AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES (1)	0,0	146 678,2
TOTAL DES ARRONDISSEMENTS	23 322,4	1 703 691,6

(1) Les autres postes budgétaires regroupent les budgets de plusieurs catégories de dépenses municipales. Ces dépenses ont une incidence sur la rémunération globale. Elles sont principalement constituées des frais liés : aux employés victimes d'un accident de travail, aux déficits actuariels, aux employés en disponibilité hors structure (quand le coût est assumé par la ville), aux employés prêtés à des organismes externes, à certains travaux des employés manuels et à des provisions salariales.

Source : Prévisino budgétaire 2004 - Ville de Montréal

5. RÉPARTITION DES DÉPENSES ET DES REVENUS



5.1 PARTAGE DES RESPONSABILITÉS PRÉVU PAR LA LOI 9 POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

La loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités fixe aux articles 92 à 108 les compétences d'agglomération que les municipalités liées seront tenues de respecter. C'est la municipalité centrale qui aura la responsabilité de livrer les services d'agglomération (en l'occurrence, Montréal).

Par ailleurs, les services de proximité seront à la charge exclusive des municipalités reconstituées.

Ce partage des compétences a fait l'objet également d'une présentation par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir au moment du dépôt du projet de loi 9 amendé. Nous pouvons donc préciser les responsabilités d'agglomération et les services de proximité pour la ville de Montréal.

TABLEAU 5-1 : LES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

■ <i>L'évaluation foncière</i>	■ <i>La mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles</i>
■ <i>Les services de sécurité civile</i>	■ <i>L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles</i>
■ <i>Les services de sécurité incendie</i>	■ <i>Le transport collectif des personnes</i>
■ <i>Les services de police</i>	■ <i>La gestion des rues et des routes du réseau artériel</i>
■ <i>Le centre d'urgence 9-1-1</i>	■ <i>La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité de l'agglomération</i>
■ <i>La cour municipale</i>	■ <i>L'accueil touristique</i>
■ <i>Le logement social</i>	■ <i>Tout parc industriel</i>
■ <i>L'aide destinée aux sans-abri</i>	■ <i>Tout lieu ou toute installation destinée à recevoir la neige ramassée sur le territoire de plusieurs municipalités liées</i>
■ <i>L'élimination et la valorisation des matières résiduelles</i>	■ <i>Le conseil des arts</i>
■ <i>Les équipements et infrastructures d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales</i>	■ <i>Les équipements, infrastructures et activités définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi</i>
■ <i>Les équipements et infrastructures d'alimentation en eau, sauf les conduites locales</i>	

TABEAU 5-2 : LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Un équipement, une infrastructure ou une activité sont considérés d'intérêt collectif en fonction de leur notoriété, de leur caractère unique à l'échelle de l'agglomération et de l'utilisation importante qu'en font les citoyens qui habitent hors du territoire de la municipalité d'attache.

Pour Montréal, voici la liste des équipements et infrastructures d'intérêt collectif :

Équipements et infrastructures :

- | | |
|--|-------------------------------|
| ■ <i>Aréna Maurice-Richard</i> | ■ <i>Parc Angrignon</i> |
| ■ <i>Bibliothèque centrale de Montréal</i> | ■ <i>Parc du Mont-Royal</i> |
| ■ <i>Centre de tennis Jarry</i> | ■ <i>Parc Jarry</i> |
| ■ <i>Centre d'histoire de Montréal</i> | ■ <i>Parc Jean-Drapeau</i> |
| ■ <i>Chapelle historique du Bon Pasteur</i> | ■ <i>Parc Lafontaine</i> |
| ■ <i>Complexe sportif Claude-Robillard</i> | ■ <i>Parc Maisonneuve</i> |
| ■ <i>Marchés publics Atwater et Jean-Talon</i> | ■ <i>Parc René-Lévesque</i> |
| ■ <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i> | ■ <i>Phonothèque</i> |
| ■ <i>Musée de Lachine</i> | ■ <i>Promenades Bellerive</i> |

Objets d'activités exercées :

- | | |
|---|---|
| ■ <i>Culture Montréal</i> | ■ <i>Fringe</i> |
| ■ <i>Cité des Arts du cirque</i> | ■ <i>Shakespeare in the Park – répercussion théâtre</i> |
| ■ <i>Tour de l'Île</i> | ■ <i>Biennale FIND</i> |
| ■ <i>Bureau du cinéma</i> | ■ <i>Festival de musique de chambre</i> |
| ■ <i>Contrôle des déversements industriels</i> | ■ <i>Festival internationale de jazz</i> |
| ■ <i>Observatoire de la culture et Forum permanent de la culture et des communications</i> | ■ <i>MEG (Montréal électronique Groove)</i> |
| ■ <i>Mise en valeur du Vieux-Montréal</i> | ■ <i>Off festival de jazz</i> |
| ■ <i>Développement du centre-ville</i> | ■ <i>Festival des films du monde</i> |
| ■ <i>Festival du monde arabe</i> | ■ <i>Festival du film juif de Montréal</i> |
| ■ <i>Revitalisation urbaine des secteurs Sud-Ouest, Ville-Marie, Montréal-Nord et Lachine (quartier Saint-Pierre)</i> | ■ <i>FCNM</i> |

Objets d'activités exercées :

- Requalification de grands sites urbains à des fins de redéveloppement, tels que des gares de triage, des espaces industriels vétustes ou abandonnés, des emprises ferroviaires délaissées et d'autres friches (requalification incluant la décontamination, la démolition ou la relocalisation d'entreprises nuisibles et la préparation des sites pour les réintégrer dans la trame urbaine)
- Grands travaux d'aménagement urbain, notamment dans le centre des affaires, tels que le Quartier international de Montréal, la Société du Havre et le Quartier des spectacles
- Organismes de planification et de développement de l'île
- Old Brewery Mission
- Welcome Hall
- Rue des femmes
- Refuge des jeunes
- Tandem Montréal
- Coup de cœur francophone
- Festival international Nuits d'Afrique
- Francofolies de Montréal
- Juste pour rire
- Montréal en lumière
- Présence autochtone – terres en vue
- Biennale Les coups de théâtre
- Les 400 coups
- Rendez-vous du cinéma québécois
- Vues d'Afrique
- Journée des musées
- Festival interculturel du conte (biennal)
- Festival international de littérature
- Salon du livre de Montréal
- Carifesta
- Divers / Cité
- Fête du Canada
- Fête nationale du Québec
- Saint-Patrick
- Bureau des affaires internationales
- Bureau des relations intergouvernementales
- Élite sportive et événements sportifs de compétition régionale, nationale et internationale

TABEAU 5-3 : LES COMPÉTENCES DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES

Si une ancienne municipalité est reconstituée, incluant la municipalité centrale, elle sera responsable des services de proximité aux citoyens. Ceux-ci comprennent :

- | | |
|--|--|
| ■ <i>Le plan d'urbanisme, la réglementation et les dérogations mineures</i> | ■ <i>Les équipements locaux, de sport ou de culture*</i> |
| ■ <i>La délivrance de permis de construction et de rénovation</i> | ■ <i>Les bibliothèques locales*</i> |
| ■ <i>Les programmes d'amélioration de quartier</i> | ■ <i>Les parcs locaux*</i> |
| ■ <i>Les conduites locales d'aqueduc et d'égout</i> | ■ <i>Les marchés publics*</i> |
| ■ <i>Le ramassage et le transport des matières résiduelles</i> | ■ <i>La délivrance des licences pour vélos, animaux, etc.</i> |
| ■ <i>La réglementation en matière de protection incendie, de nuisance, de salubrité publique</i> | ■ <i>Le réseau municipal de production, de transport et de distribution d'électricité sous la responsabilité de la ville reconstituée de Westmount</i> |
| ■ <i>La gestion des rues locales</i> | |

* Sauf ceux définis comme étant d'intérêt collectif en annexe de la loi 9

Les municipalités reconstituées disposent des pouvoirs de taxation nécessaires pour financer leurs services de proximité. Par exception, dans le cas de toute taxe spécifique au secteur non résidentiel, le produit qui est tiré d'un parc industriel par une municipalité liée est plafonné et l'excédent sert à financer les compétences d'agglomération. Lorsqu'est instauré le régime d'impôt foncier à taux variés, le même principe s'applique à la portion du taux non-résidentiel qui excède le taux de base.

À la lumière de ce qui précède, il convient donc de garder à l'esprit que les municipalités reconstituées ne recouvreront pas les mêmes responsabilités qu'elles avaient en 2001. Elles agiront dorénavant pour livrer les services de proximité puisque les compétences d'agglomération seront livrées par la municipalité centrale et gérées au sein du conseil mixte d'agglomération.

5.2 RÉPARTITION DES DÉPENSES - AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION

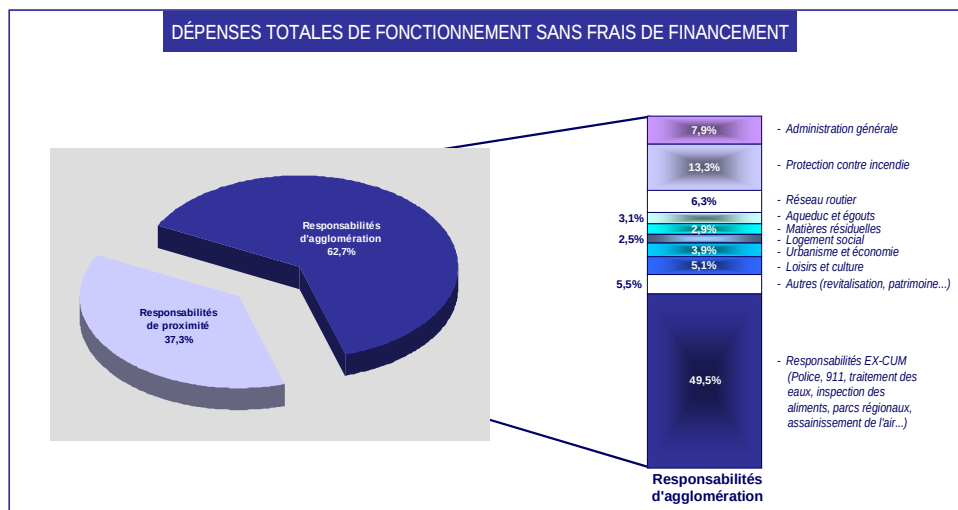
Le tableau 5-4 présente les résultats globaux du travail de répartition réalisé sur les dépenses. On y retrouve les parts respectives des fonctions d'agglomération et de proximité par grande activité municipale et selon que l'on inclut ou non le service de dette.

TABLEAU 5-4 : RÉPARTITION ESTIMÉE ENTRE LES DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION ET LES DÉPENSES DE PROXIMITÉ EN CAS DE RECONSTITUTION SELON LA LOI 9

	AGGLO. (\$)	AGGLO. (%)	PROXIMITÉ (\$)	PROXIMITÉ (%)	TOTAL (\$)
Administration générale	328 925 520 \$	56,8%	250 403 481 \$	43,2%	579 329 000 \$
Sécurité publique	700 099 500 \$	96,6%	24 912 600 \$	3,4%	725 012 100 \$
Transport	408 000 226 \$	66,8%	202 917 473 \$	33,2%	610 917 700 \$
Hygiène du milieu	170 656 745 \$	60,8%	109 910 854 \$	39,2%	280 567 600 \$
Santé et bien-être	54 006 700 \$	43,0%	71 495 500 \$	57,0%	125 502 200 \$
Aménagement, urbanisme et développement	73 554 383 \$	53,0%	65 099 717 \$	47,0%	138 654 100 \$
Loisirs et culture	99 339 330 \$	22,4%	344 057 170 \$	77,6%	443 396 500 \$
Electricité	- \$	0,0%	21 125 000 \$	100,0%	21 125 000 \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT	1 834 582 404 \$	62,7%	1 089 921 796 \$	37,3%	2 924 504 200 \$
Frais de financement	274 229 340 \$	31,3%	601 683 860 \$	68,7%	875 913 200 \$
Transfert aux activités d'investissement	46 313 600 \$	66,6%	23 177 000 \$	33,4%	69 490 600 \$
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT	2 155 125 344 \$	55,7%	1 714 782 656 \$	44,3%	3 869 908 000 \$

Pour bien comprendre les impacts budgétaires de la loi 9 sur les compétences d'agglomération du territoire de la ville de Montréal, la répartition obtenue a été comparée à celle qui aurait été observée dans le cadre du partage des responsabilités de 2001 avec l'ex-CUM. Comme l'illustre le schéma suivant, la part des dépenses d'agglomération double par rapport à la situation ex-CUM. Cette augmentation s'explique par l'ajout de plusieurs responsabilités au niveau de l'agglomération (protection contre les incendies, approvisionnement en eau potable, voirie artérielle, réseaux d'aqueduc et d'égouts artériels, élimination des déchets, logement social, équipements, supra-locaux, culturels et de loisirs, etc.).

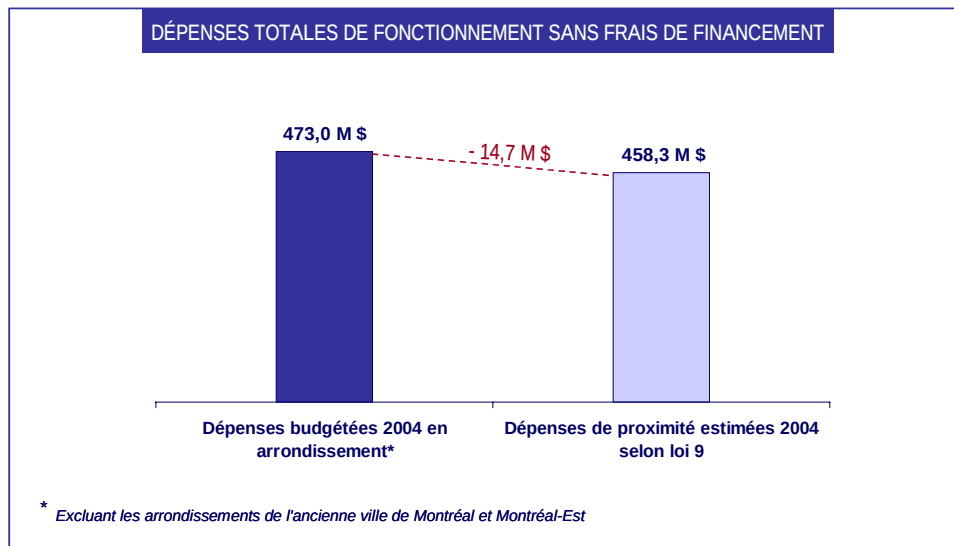
SCHÉMA 1-1 : ÉVOLUTION DES RESPONSABILITÉS D'AGGLOMÉRATION DANS LE CADRE DE LA LOI 9



En ce qui concerne les dépenses de proximité, il est aussi possible de comparer l'enveloppe budgétaire estimée pour cette fonction dans le scénario où toutes les anciennes municipalités (sauf Montréal et Montréal-Est³) se reconstituent à celle actuellement disponible aux arrondissements correspondants. Le schéma 1-2 présente cette comparaison. On remarque que les dépenses de proximité selon la loi 9 sont légèrement inférieures aux dotations budgétées pour 2004 (environ 3 % de moins). Cet écart s'explique par le transfert d'activités des arrondissements actuels vers la municipalité centrale en raison de son rôle d'agglomération (voirie artérielle, élimination et traitement des matières résiduelles, équipements supralocaux, etc.); transferts qui sont légèrement supérieurs aux ajouts liés à la reconstitution des anciennes villes (conseil de ville, administration générale, urbanisme, etc.).

³ Les arrondissements de l'ex-ville de Montréal ont été exclus de cette comparaison du fait que plusieurs dépenses de proximité demeurent encore centralisées en 2004. Ce facteur est aussi à la source de l'exclusion de Montréal-Est puisque cette ancienne ville est actuellement intégrée à un arrondissement comprenant d'anciens quartiers de Montréal.

SCHÉMA 1-2 : ÉVOLUTION DES RESPONSABILITÉS DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DE LA LOI 9



Le tableau 5-5 présente aussi la répartition du budget actuel selon la méthodologie utilisée pour chacune des anciennes villes à l'étude (voir également annexe 1). La répartition de chaque dépense se fait en fonction des évaluations de dépenses budgétées pour chaque territoire compte tenu de son champ de compétence en regard de la loi 9.

Les frais d'administration sont partagés entre l'agglomération et les services de proximité selon un ratio du même ordre, cette fois sur le total des dépenses brutes avant frais d'administration et frais de financement. Comme on le verra dans la prochaine section, ce mode de répartition des frais d'administration est équitable, mais des frais supplémentaires peuvent être ajoutés à chacune des villes afin d'assurer la gouverne de leurs compétences locales (voir section 6).

**TABEAU 5-5 : RÉPARTITION DES DÉPENSES ESTIMÉES DE FONCTIONNEMENT DE PROXIMITÉ
PAR ANCIENNE VILLE**

	D'ANJOU	BAIE-D'URFÉ	BEACONSFIELD	CÔTE-SAINT-LUC
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	5 081 544 \$	1 021 641 \$	2 325 087 \$	3 858 798 \$
Sécurité publique	200 330 \$	49 207 \$	157 917 \$	695 397 \$
Transport	3 436 316 \$	752 244 \$	2 005 246 \$	3 387 014 \$
Hygiène du milieu	1 726 130 \$	428 883 \$	1 509 325 \$	1 558 804 \$
Santé et bien-être	- \$	502 \$	372 198 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	2 134 249 \$	43 460 \$	556 942 \$	192 040 \$
Loisirs et culture	6 983 400 \$	669 642 \$	3 855 358 \$	7 323 619 \$
Electricité	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	19 561 970 \$	2 965 580 \$	10 782 073 \$	17 015 671 \$
Frais de financement	15 720 105 \$	1 198 871 \$	3 425 673 \$	5 267 983 \$
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	35 282 075 \$	4 164 451 \$	14 207 746 \$	22 283 654 \$

	DOLLARD-DES-ORMEAUX	DORVAL	HAMPSTEAD	KIRKLAND
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	5 048 477 \$	5 867 053 \$	1 613 532 \$	4 112 815 \$
Sécurité publique	926 846 \$	100 972 \$	304 194 \$	224 951 \$
Transport	4 707 799 \$	3 858 399 \$	1 543 734 \$	2 041 222 \$
Hygiène du milieu	1 587 287 \$	2 273 135 \$	472 512 \$	1 089 259 \$
Santé et bien-être	- \$	245 385 \$	- \$	5 700 \$
Aménagement, urbanisme et développement	751 913 \$	1 390 715 \$	253 413 \$	459 018 \$
Loisirs et culture	8 291 815 \$	8 204 696 \$	1 300 723 \$	4 305 900 \$
Loisirs et culture	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	21 314 138 \$	21 940 356 \$	5 488 108 \$	12 238 866 \$
Frais de financement	8 136 159 \$	8 008 972 \$	1 562 452 \$	8 226 052 \$
TOTAL AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	29 450 296 \$	29 949 328 \$	7 050 560 \$	20 464 918 \$

	LACHINE	LASALLE	L'ILE-BIZARD	L'ILE-DORVAL
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	7 576 987 \$	9 343 131 \$	1 412 090 \$	33 783 \$
Sécurité publique	39 793 \$	198 998 \$	175 162 \$	136 \$
Transport	3 936 388 \$	7 505 291 \$	1 594 923 \$	105 028 \$
Hygiène du milieu	2 042 616 \$	3 167 324 \$	587 952 \$	7 282 \$
Santé et bien-être	6 500 \$	- \$	13 300 \$	1 115 \$
Aménagement, urbanisme et développement	949 509 \$	911 624 \$	296 231 \$	12 841 \$
Loisirs et culture	8 867 800 \$	11 402 200 \$	2 800 385 \$	27 104 \$
Loisirs et culture	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	23 419 593 \$	32 528 569 \$	6 880 043 \$	187 289 \$
Frais de financement	9 237 251 \$	10 979 471 \$	4 591 387 \$	13 151 \$
TOTAL AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	32 656 844 \$	43 508 040 \$	11 471 431 \$	200 440 \$

	MONTRÉAL	MONTRÉAL-EST	MONTRÉAL-NORD	MONTRÉAL-OUEST
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	133 725 613 \$	2 100 850 \$	6 495 582 \$	718 519 \$
Sécurité publique	14 988 518 \$	26 489 \$	102 453 \$	187 632 \$
Transport	114 104 629 \$	1 712 985 \$	5 806 062 \$	1 083 405 \$
Hygiène du milieu	65 905 498 \$	945 450 \$	3 605 644 \$	288 019 \$
Santé et bien-être	68 302 238 \$	969 162 \$	15 000 \$	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	40 697 181 \$	29 144 \$	1 336 098 \$	189 075 \$
Loisirs et culture	185 908 975 \$	2 114 495 \$	10 578 500 \$	1 072 058 \$
Loisirs et culture	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	623 632 653 \$	7 898 575 \$	27 939 338 \$	3 538 708 \$
Frais de financement	435 604 562 \$	4 689 820 \$	8 348 561 \$	1 019 476 \$
TOTAL AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	1 059 237 215 \$	12 588 395 \$	36 287 899 \$	4 558 183 \$

	MONT-ROYAL	D'OUTREMONT	PIERREFONDS	POINTE-CLAIRE
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	4 953 850 \$	3 703 569 \$	5 805 317 \$	6 692 341 \$
Sécurité publique	994 684 \$	544 960 \$	257 255 \$	1 431 152 \$
Transport	2 669 301 \$	3 956 437 \$	4 398 758 \$	4 389 268 \$
Hygiène du milieu	1 469 160 \$	1 235 501 \$	4 634 560 \$	2 299 068 \$
Santé et bien-être	151 400 \$	- \$	- \$	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	621 150 \$	593 717 \$	1 352 466 \$	698 548 \$
Loisirs et culture	7 033 500 \$	3 404 200 \$	7 060 944 \$	11 750 300 \$
Loisirs et culture	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	17 893 045 \$	13 438 384 \$	23 509 300 \$	27 260 676 \$
Frais de financement	3 455 724 \$	2 654 126 \$	13 637 744 \$	14 446 850 \$
TOTAL AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	21 348 769 \$	16 092 510 \$	37 147 044 \$	41 707 526 \$

	ROXBORO	SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	SAINTE-GENEVIÈVE	SAINT-LAURENT
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	775 571 \$	1 189 832 \$	399 215 \$	13 394 243 \$
Sécurité publique	84 029 \$	10 801 \$	66 564 \$	114 444 \$
Transport	786 578 \$	835 773 \$	165 272 \$	7 776 743 \$
Hygiène du milieu	218 974 \$	285 139 \$	160 039 \$	5 062 994 \$
Santé et bien-être	- \$	- \$	- \$	1 283 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement	8 569 \$	322 399 \$	88 633 \$	7 116 922 \$
Loisirs et culture	890 085 \$	861 371 \$	352 544 \$	20 947 200 \$
Loisirs et culture	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	2 763 806 \$	3 505 315 \$	1 232 267 \$	55 695 846 \$
Frais de financement	1 063 015 \$	2 118 166 \$	867 339 \$	29 940 238 \$
TOTAL AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	3 826 821 \$	5 623 481 \$	2 099 605 \$	85 636 084 \$

	SAINT-LÉONARD	SENNEVILLE	VERDUN	WESTMOUNT	TOTAL (S)
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Administration générale	10 350 721 \$	326 181 \$	7 278 207 \$	5 198 931 \$	250 403 481 \$
Sécurité publique	60 774 \$	17 983 \$	658 592 \$	2 292 365 \$	24 912 600 \$
Transport	5 653 111 \$	324 939 \$	9 538 545 \$	4 842 064 \$	202 917 474 \$
Hygiène du milieu	3 249 727 \$	176 639 \$	2 893 647 \$	1 030 285 \$	109 910 854 \$
Santé et bien-être	21 000 \$	- \$	108 700 \$	- \$	71 495 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 449 169 \$	53 136 \$	1 758 830 \$	832 725 \$	65 099 717 \$
Loisirs et culture	12 509 400 \$	314 156 \$	9 234 500 \$	5 992 300 \$	344 057 170 \$
Loisirs et culture	- \$	- \$	- \$	21 125 000 \$	21 125 000 \$
TOTAL AVANT FRAIS DE FINANCEMENT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	33 293 901 \$	1 213 034 \$	31 471 022 \$	41 313 670 \$	1 089 921 796 \$
Frais de financement	12 748 054 \$	1 070 550 \$	12 779 136 \$	4 049 972 \$	624 860 860 \$
TOTAL AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	46 041 955 \$	2 283 583 \$	44 250 158 \$	45 363 642 \$	1 714 782 656 \$

5.3 RÉPARTITION DES REVENUS-AVANT TAXES FONCIÈRES

Le tableau 5-6 présente les résultats globaux du travail de répartition réalisé sur les revenus. On y retrouve les parts respectives des fonctions d'agglomération et de proximité par grande source de revenus.

TABLEAU 5-6 : RÉPARTITION DES REVENUS – AGGLOMÉRATION ET PROXIMITÉ

	AGGLO.	AGGLO. (%)	PROXIMITÉ	PROXIMITÉ (%)	TOTAL
REVENUS AUTRES QUE LES TAXES FONCIÈRES, TARIFICATIONS ET COMPENSABLES					
Tenant lieu de taxe (1)	76 770 817 \$	53,4%	67 071 544 \$	46,6%	143 842 361 \$
Taxes de secteur et autres taxes	- \$	0,0%	27 700 200 \$	100,0%	27 700 200 \$
Autres revenus de sources locales	182 128 373 \$	41,4%	257 880 427 \$	58,6%	440 008 800 \$
Transferts	249 685 600 \$	60,5%	163 079 200 \$	39,5%	412 764 800 \$
Réallocation des recettes des parcs industriels	3 866 241 \$		3 866 241 \$		0 \$
Droit de mutation	48 828 391 \$	64,7%	26 671 609 \$	35,3%	75 500 000 \$
Redevance CSE	- \$	0,0%	38 456 700 \$	100,0%	38 456 700 \$
Transferts inconditionnels (2)	25 183 550 \$	64,7%	13 756 050 \$	35,3%	38 939 600 \$
Affectations	40 203 000 \$	72,8%	15 000 000 \$	27,2%	55 203 000 \$
TOTAL DES REVENUS	626 665 972 \$	50,8%	605 749 489 \$	49,2%	1 232 415 461 \$

(1) Inclut uniquement les en-lieux calculés du réseau, cégeps université et écoles primaires et secondaires

(2) Compensation pour TGE - FSFAL et péréquation

Le tableau 5-7 présente aussi la répartition des revenus actuels selon la méthodologie utilisée pour chacune des anciennes villes à l'étude (voir également annexe 1 pour la méthodologie). La répartition de chaque source de revenus se fait en fonction du type de compétences concernées et des bénéficiaires ultimes. Cette répartition permet de diminuer la charge fiscale à financer (section 8) tant pour le palier d'agglomération que pour le palier local.

TABLEAU 5-7 : RÉPARTITION DES REVENUS – VILLES RECONSTITUÉES

	D'ANJOU	BAIE-D'URFÉ	BEACONSFIELD	CÔTE-SAINT-LUC
REVENUS AUTRES QUE LES TAXES FONCIÈRES, TARIFICATIONS ET COMPENSABLES				
Tenant lieu de taxe (1)	247 267 \$	23 851 \$	228 763 \$	653 441 \$
Taxes de secteur et autres taxes	108 500 \$	99 100 \$	153 900 \$	2 185 200 \$
Autres revenus de sources locales	2 134 692 \$	403 043 \$	1 852 784 \$	2 139 982 \$
Transferts	628 491 \$	4 419 \$	174 523 \$	171 291 \$
Réallocation des recettes des parcs industriels	608 639 \$	- \$	- \$	- \$
Droit de mutation	804 584 \$	65 718 \$	260 080 \$	491 925 \$
Redevance CSE	- \$	- \$	- \$	- \$
Transferts inconditionnels (2)	414 969 \$	33 894 \$	134 138 \$	253 713 \$
Affectations	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES REVENUS	3 729 863 \$	630 026 \$	2 804 189 \$	5 895 552 \$

(1) Inclut uniquement les en-lieux calculés du réseau, cégeps université et écoles primaires et secondaires

(2) Compensation pour TGE - FSFAL et péréquation

	DOLLARD-DES-ORMEAUX	DORVAL	HAMPSTEAD	KIRKLAND
REVENUS AUTRES QUE LES TAXES FONCIÈRES				
Tenant lieu de taxe (1)	250 673 \$	252 717 \$	22 785 \$	73 935 \$
Taxes de secteur et autres taxes	320 700 \$	508 200 \$	75 700 \$	282 100 \$
Autres revenus de sources locales	2 502 487 \$	2 617 931 \$	1 034 753 \$	1 663 316 \$
Transferts	539 297 \$	314 291 \$	71 853 \$	189 400 \$
Réallocation des recettes des parcs industriels	- \$	221 817 \$	- \$	- \$
Droit de mutation	590 174 \$	736 481 \$	155 537 \$	390 234 \$
Intérêt (2)	- \$	- \$	- \$	- \$
Transferts inconditionnels (3)	304 386 \$	379 845 \$	80 219 \$	201 265 \$
Affectations	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES REVENUS	4 507 716 \$	4 587 648 \$	1 440 848 \$	2 800 250 \$

(1) Inclut uniquement les en-lieux calculés du réseau, cégeps université et écoles primaires et secondaires

(2) Compensation pour TGE - FSFAL et péréquation

	LACHINE	LASALLE	L'ILE-BIZARD	L'ILE-DORVAL
REVENUS AUTRES QUE LES TAXES FONCIÈRES				
Tenant lieu de taxe (1)	925 549 \$	1 442 332 \$	74 578 \$	- \$
Taxes de secteur et autres taxes	433 500 \$	503 400 \$	95 000 \$	500 \$
Autres revenus de sources locales	2 340 607 \$	3 458 098 \$	3 536 994 \$	32 247 \$
Transferts	395 279 \$	1 290 136 \$	133 486 \$	539 \$
Réallocation des recettes des parcs industriels	- \$	- \$	- \$	- \$
Droit de mutation	592 534 \$	791 428 \$	186 852 \$	3 970 \$
Intérêt (2)	- \$	- \$	- \$	- \$
Transferts inconditionnels (3)	305 603 \$	408 184 \$	96 370 \$	2 048 \$
Affectations	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES REVENUS	4 993 071 \$	7 893 577 \$	4 123 280 \$	39 303 \$

(1) Inclut uniquement les en-lieux calculés du réseau, cégeps université et écoles primaires et secondaires

(2) Compensation pour TGE - FSFAL et péréquation

	MONTRÉAL	MONTRÉAL-EST	MONTRÉAL-NORD	MONTRÉAL-OUEST
REVENUS AUTRES QUE LES TAXES FONCIÈRES				
Tenant lieu de taxe (1)	52 755 417 \$	16 673 \$	994 655 \$	65 507 \$
Taxes de secteur et autres taxes	9 493 000 \$	185 900 \$	385 300 \$	42 700 \$
Autres revenus de sources locales	171 149 670 \$	337 919 \$	2 575 149 \$	378 010 \$
Transferts	154 207 789 \$	80 652 \$	456 034 \$	11 830 \$
Réallocation des recettes des parcs industriels	647 477 \$-	- \$	- \$	- \$
Droit de mutation	13 965 426 \$	291 534 \$	816 241 \$	109 712 \$
Intérêt (2)	38 456 700 \$	- \$	- \$	- \$
Transferts inconditionnels (3)	7 202 757 \$	150 360 \$	420 981 \$	56 584 \$
Affectations	15 000 000 \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES REVENUS	461 583 282 \$	1 063 038 \$	5 648 361 \$	664 343 \$

(1) Inclut uniquement les en-lieux calculés du réseau, cégeps université et écoles primaires et secondaires

(2) Compensation pour TGE - FSFAL et péréquation

	MONT-ROYAL	D'OUTREMONT	PIERREFONDS	POINTE-CLAIRE
REVENUS AUTRES QUE LES TAXES FONCIÈRES				
Tenant lieu de taxe (1)	123 693 \$	568 263 \$	852 439 \$	763 889 \$
Taxes de secteur et autres taxes	415 800 \$	225 500 \$	278 200 \$	570 900 \$
Autres revenus de sources locales	2 585 473 \$	2 688 034 \$	4 013 464 \$	4 039 466 \$
Transferts	141 548 \$	733 855 \$	566 427 \$	233 592 \$
Réallocation des recettes des parcs industriels	- \$	- \$	- \$	170 471 \$-
Droit de mutation	434 250 \$	291 481 \$	772 601 \$	775 598 \$
Intérêt (2)	- \$	- \$	- \$	- \$
Transferts inconditionnels (3)	223 967 \$	150 333 \$	398 474 \$	400 020 \$
Affectations	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES REVENUS	3 924 731 \$	4 657 467 \$	6 881 605 \$	6 612 994 \$

(1) Inclut uniquement les en-lieux calculés du réseau, cégeps université et écoles primaires et secondaires

(2) Compensation pour TGE - FSFAL et péréquation

	ROXBORO	SAINT-ANNE-DE-BELLEVUE	SAINT-GENEVIÈVE	SAINT-LAURENT
REVENUS AUTRES QUE LES TAXES FONCIÈRES				
Tenant lieu de taxe (1)	37 896 \$	1 639 077 \$	243 706 \$	1 366 986 \$
Taxes de secteur et autres taxes	29 900 \$	38 700 \$	14 700 \$	1 523 200 \$
Autres revenus de sources locales	370 607 \$	1 405 682 \$	526 389 \$	7 412 230 \$
Transferts	143 960 \$	18 542 \$	6 671 \$	871 702 \$
Réallocation des recettes des parcs industriels	- \$	- \$	- \$	2 217 837 \$-
Droit de mutation	81 116 \$	99 822 \$	28 974 \$	1 675 558 \$
Intérêt (2)	- \$	- \$	- \$	- \$
Transferts inconditionnels (3)	41 836 \$	51 484 \$	14 944 \$	864 179 \$
Affectations	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES REVENUS	705 315 \$	3 253 307 \$	835 384 \$	11 496 018 \$

(1) Inclut uniquement les en-lieux calculés du réseau, cégeps université et écoles primaires et secondaires

(2) Compensation pour TGE - FSFAL et péréquation

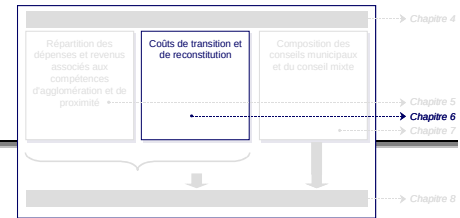
5. Répartition des dépenses et revenus ...

	SAINT-LÉONARD	SENNEVILLE	VERDUN	WESTMOUNT	TOTAL (\$)
REVENUS AUTRES QUE LES TAXES FONCIÈRES					
Tenant lieu de taxe (1)	476 756 \$	91 838 \$	2 298 713 \$	580 144 \$	67 071 544 \$
Taxes de secteur et autres taxes	558 700 \$	27 800 \$	8 742 700 \$	401 400 \$	27 700 200 \$
Autres revenus de sources locales	2 474 151 \$	1 306 075 \$	5 490 527 \$	27 410 646 \$	257 880 427 \$
Transferts	720 281 \$	7 816 \$	661 395 \$	304 101 \$	163 079 200 \$
Réallocation des recettes des parcs industriels	- \$	- \$	- \$	- \$	3 866 241 \$
Droit de mutation	1 093 820 \$	25 025 \$	642 812 \$	498 125 \$	26 671 609 \$
Intérêt (2)	- \$	- \$	- \$	- \$	38 456 700 \$
Transferts inconditionnels (3)	564 144 \$	12 907 \$	331 534 \$	256 911 \$	13 756 050 \$
Affectations	- \$	- \$	- \$	- \$	15 000 000 \$
TOTAL DES REVENUS	5 887 852 \$	1 471 460 \$	18 167 680 \$	29 451 327 \$	605 749 489 \$

(1) Inclut uniquement les en-lieux calculés du réseau, cégeps université et écoles primaires et secondaires

(2) Compensation pour TGE - FSFAL et péréquation

6. COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION



Au chapitre des coûts de transition, nous avons retenu trois éléments : les coûts liés à la tenue d'un référendum, ceux reliés à la mise sur pied d'un comité de transition et enfin ceux qui découlent de l'adaptation à la nouvelle situation advenant une réorganisation. Ces trois catégories de coûts sont non récurrents, c'est-à-dire qu'ils seront absorbés une seule fois.

L'autre catégorie de coûts additionnels en cas de réorganisation concerne les frais associés à la reconstitution d'un conseil municipal et d'une structure administrative pour chaque municipalité. Dans le mesure où les sommes actuelles consacrées à l'administration générale de la ville sont insuffisantes, les coûts additionnels seront récurrents d'une année à l'autre.

6.1 COÛTS ASSOCIÉS AU RÉFÉRENDUM

Les coûts de référendum pour Montréal sont évalués à 3 750 051 \$. Le coût à supporter est basé sur le montant équivalent observé en 2001, mais indexé pour 2004, soit 6,04 \$ par citoyen. Le facteur d'indexation utilisé sur la période 2001-2004 est celui suggéré par le MAMSL, soit 1,071. Rappelons que ces coûts transitoires sont amortis sur trois ans.

TABLEAU 6-1 : COÛTS ESTIMÉS DU RÉFÉRENDUM

	POPULATION	COÛTS DU RÉFÉRENDUM
Anjou	38 781	234 237 \$
Baie-d'Urfé	3 868	23 363 \$
Beaconsfield	19 773	119 429 \$
Côte-Saint-Luc	30 977	187 101 \$
Dollard-des-Ormeaux	49 622	299 717 \$
Dorval	18 138	109 554 \$
Hampstead	7 078	42 751 \$
Kirkland	21 074	127 287 \$
Lachine	41 447	250 340 \$
LaSalle	75 469	455 833 \$
L'Ile-Bizard	14 213	85 847 \$
L'Ile-Dorval	1	6 \$
Montréal	1 068 634	6 454 549 \$
Montréal-Est	3 616	21 841 \$
Montréal-Nord	85 727	517 791 \$
Montréal-Ouest	5 268	31 819 \$
Mont-Royal	19 178	115 835 \$
Outremont	23 211	140 194 \$
Pierrefonds	57 222	345 621 \$
Pointe-Claire	30 106	181 840 \$
Roxboro	5 746	34 706 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 205	31 438 \$
Sainte-Geneviève	3 490	21 080 \$
Saint-Laurent	80 043	483 460 \$
Saint-Léonard	71 138	429 674 \$
Senneville	1 010	6 100 \$
Verdun	62 600	378 104 \$
Westmount	19 973	120 637 \$
TOTAL	1 862 608	11 250 152 \$

6.2 COÛTS ASSOCIÉS AU COMITÉ DE TRANSITION

Nous avons retenu comme hypothèse que les coûts de comité de transition seront les mêmes que ceux engendrés en 2001 sujets à un facteur d'indexation pour la hausse des coûts entre 2001 et 2004. Ainsi le coût du comité est évalué à 3 197 477 millions \$ pour Montréal. Le facteur d'indexation utilisé est le même que pour les coûts de référendum et ses frais sont également amortis sur trois ans dans notre analyse budgétaire.

TABLEAU 6-2 : COÛTS ESTIMÉS DU COMITÉ DE TRANSITION

	POPULATION	COÛTS DU COMITÉ DE TRANSITION
Anjou	38 781	199 722 \$
Baie-d'Urfé	3 868	19 920 \$
Beaconsfield	19 773	101 831 \$
Côte-Saint-Luc	30 977	159 532 \$
Dollard-des-Ormeaux	49 622	255 553 \$
Dorval	18 138	93 411 \$
Hampstead	7 078	36 452 \$
Kirkland	21 074	108 531 \$
Lachine	41 447	213 452 \$
LaSalle	75 469	388 665 \$
L'Île-Bizard	14 213	73 197 \$
L'Île-Dorval	1	5 \$
Montréal	1 068 634	5 503 465 \$
Montréal-Est	3 616	18 622 \$
Montréal-Nord	85 727	441 494 \$
Montréal-Ouest	5 268	27 130 \$
Mont-Royal	19 178	98 767 \$
Outremont	23 211	119 537 \$
Pierrefonds	57 222	294 693 \$
Pointe-Claire	30 106	155 046 \$
Roxboro	5 746	29 592 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 205	26 806 \$
Sainte-Genève	3 490	17 974 \$
Saint-Laurent	80 043	412 221 \$
Saint-Léonard	71 138	366 361 \$
Senneville	1 010	5 202 \$
Verdun	62 600	322 390 \$
Westmount	19 973	102 861 \$
TOTAL	1 862 608	9 592 431 \$

6.3 COÛTS TRANSITOIRES D'ADAPTATION

Dans la plupart des cas et comme indiqué dans nos principes directeurs, l'étude utilise des hypothèses de coûts minimalistes. Ainsi, nous prenons pour acquis qu'une grande partie des coûts d'adaptation seront financés à l'intérieur des budgets des villes. L'addition de coûts d'adaptation est cependant nécessaire. Dans le cas de Montréal, nous avons retenu un coût équivalent à 1 % du budget de dépenses 2004. Ce pourcentage correspond à près de 40 % des coûts estimés lors du processus de fusion des anciennes municipalités. Ce pourcentage a été établi à partir de l'analyse des composantes des coûts de fusion. Cette proportion apparaît raisonnable puisque plusieurs dépenses n'auront pas à être refaites (par exemple, inventaire de tous les bâtiments, ou programme de départ assisté). Par contre, il est également manifeste que le processus de reconstitution ré-entraînera certains coûts (à titre d'exemples, communications avec les citoyens, image civique, ajustement des systèmes informatiques).

Les montants présentés au tableau 6-3 ci-dessous seront amortis sur une période de trois ans. Ainsi les coûts d'adaptation totaux reviennent à 38,7 millions \$ pour l'ensemble du territoire, ou 12,9 millions \$ par année.

TABLEAU 6-3 : COÛTS TRANSITOIRES D'ADAPTATION

	DÉPENSES INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT	COÛTS TRANSITOIRES D'ADAPTATION
Anjou	35 282 075	341 172 \$
Baie-d'Urfé	4 164 451	39 924 \$
Beaconsfield	14 207 746	136 459 \$
Côte-Saint-Luc	22 283 654	216 915 \$
Dollard-des-Ormeaux	29 450 296	328 112 \$
Dorval	29 949 328	291 475 \$
Hampstead	7 050 560	68 762 \$
Kirkland	20 464 918	197 344 \$
Lachine	32 656 844	316 894 \$
LaSalle	43 508 040	422 893 \$
L'Ile-Bizard	11 471 431	108 544 \$
L'Ile-Dorval	200 440	1 928 \$
Montréal	1 059 237 215	10 799 239 \$
Montréal-Est	12 588 395	121 868 \$
Montréal-Nord	36 287 899	350 638 \$
Montréal-Ouest	4 558 183	44 313 \$
Mont-Royal	21 348 769	205 590 \$
Outremont	16 092 510	155 199 \$
Pierrefonds	37 147 044	358 404 \$
Pointe-Claire	41 707 526	405 180 \$
Roxboro	3 826 821	36 876 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 623 481	53 622 \$
Sainte-Geneviève	2 099 605	20 056 \$
Saint-Laurent	85 636 084	826 450 \$
Saint-Léonard	46 041 955	447 093 \$
Senneville	2 283 583	22 182 \$
Verdun	44 250 158	430 113 \$
Westmount	45 363 642	443 666 \$
Agglomération	2 155 125 344	21 551 253 \$
TOTAL	3 869 908 000	38 742 163 \$

6.4 COÛTS ANNUELS RÉCURRENTS DE RECONSTITUTION

L'autre catégorie de coûts additionnels en cas de réorganisation concerne les coûts de reconstitution d'une structure administrative pour chaque municipalité. En effet, si le coût de l'encadrement propre à chaque service municipal est déjà intégré dans les fonctions et activités de la comptabilité municipale, il en va autrement de la plupart des coûts relatifs aux services de soutien (paie, comptabilité, communications, technologies de l'information, gestion des achats, greffe, contentieux, direction générale, etc.) qui doivent conséquemment être identifiés et estimés.

Dans ce cas-ci, l'hypothèse que nous avons adoptée est la suivante : nous avons utilisé les budgets d'administration générale actuellement alloués à chacun des arrondissements. Nous avons ensuite calculé le ratio de ces dépenses d'administration générale en arrondissement aux dépenses totales de fonctionnement de proximité dont l'arrondissement est responsable (en d'autres mots, dépenses d'administration générale excluant conseil municipal divisées par dépenses de fonctionnement de proximité excluant frais de financement et frais administratifs). Si cette charge administrative était égale ou supérieure à 15 %, aucun coût additionnel n'était ajouté. Si cette charge était inférieure à 15 %, un coût supplémentaire était additionné pour ramener la portion frais d'administration à 15 % des dépenses de fonctionnement. La même règle a été utilisée pour poser un jugement sur l'enveloppe de dépenses administratives allouées aux responsabilités d'agglomération.

Des frais d'administration supplémentaires ont seulement été ajoutés à Montréal (4 688 084 millions \$ ou 1,14 %) pour un budget de 133 725 613 millions \$ qui représente 12,69 % des dépenses de la ville. Le budget d'administration de l'agglomération représente 17,35 % des dépenses. Ainsi, le budget combiné de la ville centre et de l'agglomération représente 16,14 % qui est estimé suffisant pour la gestion des entités lorsque l'on retient la règle des 15 %.

6.5 SOMMAIRE DES COÛTS DE TRANSITION ET RECONSTITUTION

Le tableau 6-4 résume l'ensemble des coûts de transition et reconstitution. Ces coûts s'ajoutent aux charges fiscales à financer présentées précédemment à la section 5.

TABLEAU 6-4 : SOMMAIRE DES COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION

	AGGLO. (\$)	AGGLO. (%)	PROXIMITÉ (\$)	PROXIMITÉ (%)	TOTAL (\$)
DÉPENSES INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	2 155 125 344 \$	55,7%	1 714 782 656 \$	44,3%	3 869 908 000 \$
TOTAL DES REVENUS AUTRES QUE TAXES FONCIÈRES, TARIFICATION ET COMPENSABLES	626 665 972 \$	40,1%	937 505 389 \$	59,9%	1 564 171 361 \$
DÉPENSES NETTES AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	1 528 459 372 \$	66,3%	777 277 266 \$	33,7%	2 305 736 639 \$
COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	7 183 751 \$	36,2%	12 677 831 \$	63,8%	19 861 582 \$
TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	1 535 643 123 \$	66,0%	789 955 098 \$	34,0%	2 325 598 221 \$

Le tableau 6-5 présente ce même portrait sommaire des coûts de transition et de reconstitution, mais par ancienne municipalité.

**TABLEAU 6-5 : RÉPARTITION DES COÛTS DE TRANSITION/RECONSTITUTION
PAR ANCIENNE VILLE**

	AGGLO.	D'ANJOU	BAIE-D'URFÉ	BEACONSFIELD	CÔTE-SAINT-LUC
DÉPENSES INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	2 155 125 344 \$	35 282 075 \$	4 164 451 \$	14 207 746 \$	22 283 654 \$
TOTAL DES REVENUS AUTRES QUE TAXES FONCIÈRES, TARIFICATION ET COMPENSABLES	626 665 972 \$	8 406 363 \$	2 022 626 \$	5 865 789 \$	6 726 152 \$
DÉPENSES NETTES AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	1 528 459 372 \$	26 875 712 \$	2 141 825 \$	8 341 957 \$	15 557 502 \$
COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	7 183 751 \$	258 377 \$	27 736 \$	119 240 \$	187 849 \$
TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	1 535 643 123 \$	27 134 089 \$	2 169 561 \$	8 461 197 \$	15 745 351 \$

	DOLLARD-DES-ORMEAUX	DORVAL	HAMPSTEAD	KIRKLAND
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	29 450 296 \$	29 949 328 \$	7 050 560 \$	20 464 918 \$
TOTAL DES REVENUS AUTRES QUE TAXES FONCIÈRES, TARIFICATION ET COMPENSABLES	10 252 316 \$	5 710 148 \$	1 947 748 \$	7 679 050 \$
TOTAL INCLUANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	19 197 980 \$	24 239 180 \$	5 102 812 \$	12 785 867 \$
COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	294 461 \$	164 813 \$	49 322 \$	144 387 \$
TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	19 492 440 \$	24 403 993 \$	5 152 134 \$	12 930 255 \$

	LACHINE	LASALLE	L'ILE-BIZARD	L'ILE-DORVAL
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	32 656 844 \$	43 508 040 \$	11 471 431 \$	200 440 \$
TOTAL DES REVENUS AUTRES QUE TAXES FONCIÈRES, TARIFICATION ET COMPENSABLES	14 055 971 \$	18 869 577 \$	5 388 480 \$	69 603 \$
TOTAL INCLUANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	18 600 873 \$	24 638 463 \$	6 082 951 \$	130 837 \$
COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	260 229 \$	422 464 \$	89 196 \$	646 \$
TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	18 861 101 \$	25 060 927 \$	6 172 147 \$	131 483 \$

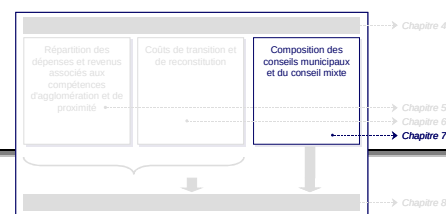
	MONTREAL	MONTREAL-EST	MONTREAL-NORD	MONTREAL-OUEST
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	1 059 237 215 \$	12 588 395 \$	36 287 899 \$	4 558 183 \$
TOTAL DES REVENUS AUTRES QUE TAXES FONCIÈRES, TARIFICATION ET COMPENSABLES	689 583 582 \$	2 997 838 \$	10 384 061 \$	1 008 243 \$
TOTAL INCLUANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	369 653 633 \$	9 590 557 \$	25 903 838 \$	3 549 940 \$
COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	7 585 751 \$	54 110 \$	436 641 \$	34 421 \$
TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	377 239 384 \$	9 644 668 \$	26 340 479 \$	3 584 361 \$

	MONT-ROYAL	D'OUTREMONT	PIERREFONDS	POINTE-CLAIRE
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	21 348 769 \$	16 092 510 \$	37 147 044 \$	41 707 526 \$
TOTAL DES REVENUS AUTRES QUE TAXES FONCIÈRES, TARIFICATION ET COMPENSABLES	7 162 131 \$	7 055 267 \$	12 539 105 \$	16 741 794 \$
TOTAL INCLUANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	14 186 638 \$	9 037 243 \$	24 607 940 \$	24 965 732 \$
COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	140 064 \$	138 310 \$	332 906 \$	247 355 \$
TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	14 326 702 \$	9 175 553 \$	24 940 846 \$	25 213 088 \$

	ROXBORO	SAINTE-ANNE-DE- BELLEVUE	SAINTE-GENEVIÈVE	SAINT-LAURENT
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	3 826 821 \$	5 623 481 \$	2 099 605 \$	85 636 084 \$
TOTAL DES REVENUS AUTRES QUE TAXES FONCIÈRES, TARIFICATION ET COMPENSABLES	1 191 615 \$	3 973 007 \$	1 388 484 \$	29 568 718 \$
TOTAL INCLUANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	2 635 206 \$	1 650 474 \$	711 121 \$	56 067 366 \$
COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	33 725 \$	37 289 \$	19 703 \$	574 044 \$
TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	2 668 931 \$	1 687 762 \$	730 824 \$	56 641 409 \$

	SAINT-LÉONARD	SENNEVILLE	VERDUN	WESTMOUNT	TOTAL (\$)
TOTAL INCLUANT FRAIS DE FINANCEMENT AVANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	46 041 955 \$	2 283 583 \$	44 250 158 \$	45 363 642 \$	3 869 908 000 \$
TOTAL DES REVENUS AUTRES QUE TAXES FONCIÈRES, TARIFICATION ET COMPENSABLES	10 472 852 \$	1 550 760 \$	25 365 580 \$	29 528 527 \$	1 564 171 361 \$
TOTAL INCLUANT COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	35 569 103 \$	732 823 \$	18 884 577 \$	15 835 115 \$	2 305 736 639 \$
COÛTS DE TRANSITION ET DE RECONSTITUTION	414 376 \$	11 161 \$	376 869 \$	222 388 \$	19 861 582 \$
TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	35 983 479 \$	743 984 \$	19 261 446 \$	16 057 503 \$	2 325 598 221 \$

7. COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DU CONSEIL MIXTE



7.1 TYPE DE GOUVERNE ACTUELLE

La nouvelle ville de Montréal comprend le maire et 104 conseillers d'arrondissement. Parmi ceux-ci, 73 font également partie du conseil municipal. Ainsi, les arrondissements délèguent un nombre variable de conseillers municipaux au conseil de ville selon l'importance démographique :

TABEAU 7-1 : NOMBRE DE CONSEILLERS PAR ARRONDISSEMENT

	NOMBRE		NOMBRE
Ahuntsic-Cartierille	5	Mont-Royal	1 + 2
Anjou	2 + 1	Outremont	1 + 2
Beaconsfield/Baie-d'Urfé	1 + 2	Pierrefonds-Senneville	2 + 1
CDN/NDG	6	Plateau Mont-Royal	4
CSL/Hampstead/Mtl.-Ouest	2 + 1	Pointe-Claire	1 + 2
DDO/Roxboro	2 + 1	RDP/PAT/M-E.	4
Dorval/L'Île-Dorval	1 + 2	Rosemont-Petite-Patrie	5
Kirkland	1 + 2	Saint-Laurent	3 + 2
Lachine	2 + 1	Saint-Léonard	3 + 2
LaSalle	3 + 2	Sud-Ouest	3
L'Île-Bizard/Ste-Geneviève/ Sainte-Anne-de-Bellevue	1 + 2	Verdun	3 + 2
Mercier/Hochelaga-Maison.	5	Ville-Marie	3
Montréal-Nord	3 + 2	Villeray/St-Michel/Parc-Ex.	5
		Westmount	1 + 2
		TOTAL	73 + 31

À la lumière de ce qui précède, nous pouvons déjà constater que les arrondissements de Montréal n'ont pas de conseillers d'arrondissement. Les conseillers des arrondissements de Montréal sont des conseillers municipaux. Dans les autres arrondissements (anciennes municipalités de banlieue), nous retrouvons la combinaison conseillers municipaux/conseillers d'arrondissement. C'est donc pour cette raison que nous nous retrouvons avec un conseil municipal et des conseils d'arrondissements.

Le chef de l'exécutif est le maire de la ville. Il préside les séances du Comité exécutif et nomme ses membres. Le Comité exécutif de la ville de Montréal compte 11 membres plus le maire de la ville. Il a pour fonction d'expédier les affaires courantes de l'administration municipale et de

discuter des grands enjeux de la métropole. Il siège à chaque semaine. Il fait rapport de ses décisions au conseil de ville qui s'assemble sur une base mensuelle.

Dans les arrondissements, il n'y a pas de comité exécutif. Le Conseil d'arrondissement est l'organe décisionnel. Il s'assemble sur une base mensuelle pour statuer sur les affaires de l'arrondissement. Il comprend un minimum de trois représentants élus et un maximum de six (Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce).

Dans cette perspective, l'arrondissement est donc une unité à la fois territoriale, administrative et politique. Sur le plan politique, chaque arrondissement est géré de façon autonome par le conseil d'arrondissement. Ce dernier décide des priorités locales en matière de services de proximité, comme les activités culturelles et de loisir, la délivrance des permis, l'urbanisme local, le nettoyage des rues, la collecte des ordures ménagères, etc. il a aussi sous sa responsabilité l'entretien, la restauration ainsi que la construction des infrastructures et des équipements locaux.

Sur le plan du conseil de ville, ce dernier peut mettre sur pied des commissions permanentes pour approfondir certaines questions municipales. Les commissions du conseil n'ont cependant qu'un pouvoir de recommandation. Le conseil de ville a mis sur pied 7 commissions permanentes et une commission spécialisée (sécurité publique) :

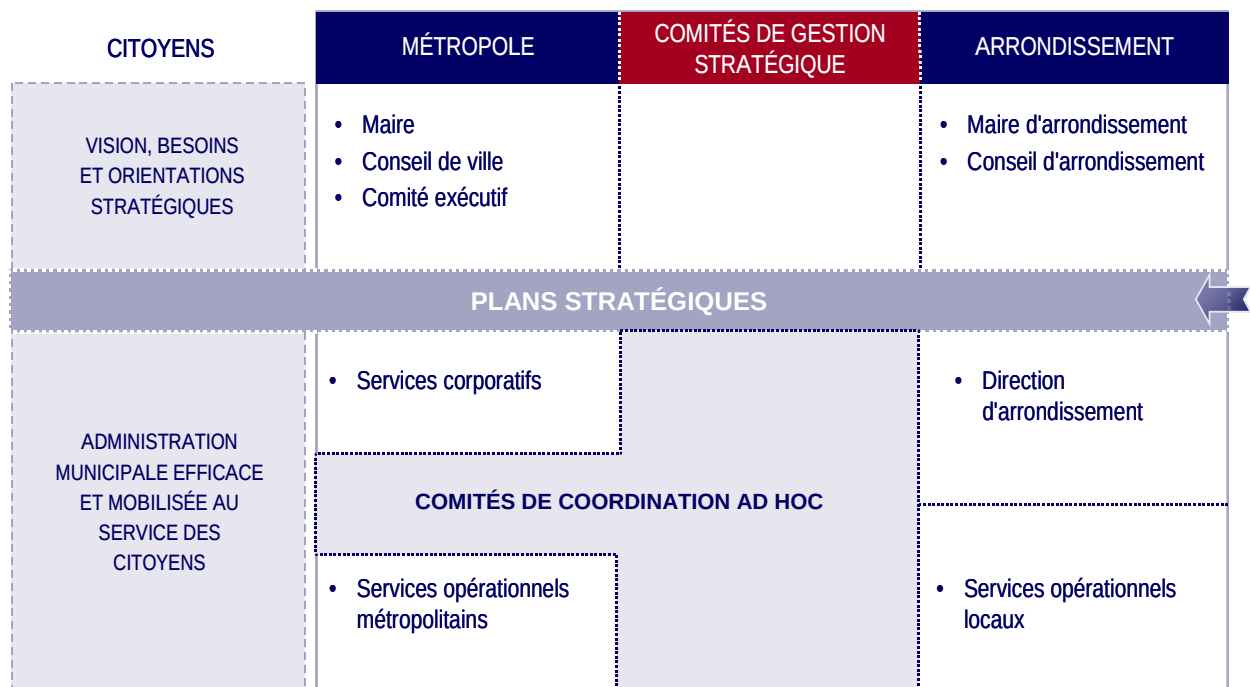
- Commission sur la présidence;
- Commission sur les arts, la culture et le patrimoine;
- Commission sur le développement économique et le Centre des affaires;
- Commission sur les finances, le capital humain et les services aux citoyens;
- Commission sur les relations interculturelles, l'habitation et le développement social et communautaire;
- Commission sur les transports;
- Commission sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'environnement et le développement durable;
- Commission de la sécurité publique.

Chacune de ces commissions compte sept élus, dont un président et un vice-président. Ils peuvent s'adjoindre au besoin des fonctionnaires, des experts ou des citoyens, le cas échéant. Toutefois, ces derniers n'ont pas le droit de vote. Ils font rapport de leurs délibérations au conseil de ville.

Le conseil de ville peut aussi mettre sur pied différents comités ou commissions ad hoc suivant la conjoncture ou l'intérêt de la population. Ces comités ou commissions spécialisés sont aussi composés d'élus. À cet égard, le maire de la ville a mis sur pied dernièrement quatre comités stratégiques pour l'aider à approfondir certaines questions débattues au Comité exécutif :

- Comité stratégique sur les finances, les services administratifs et corporatifs, le capital humain et la gestion stratégique
- Comité stratégique sur la qualité de vie et la sécurité publique
- Comité stratégique sur les infrastructures, le transport et l'environnement
- Comité stratégique sur la mise en valeur du territoire, du patrimoine et de la culture

D'une manière plus spécifique, examinons quelques points de la gouvernance actuelle par l'illustration suivante :



Source : Document public de la ville de Montréal

Enfin, la ville de Montréal a créé trois comités consultatifs. Composés d'experts, ces comités formulent des avis et des recommandations dans des domaines précis. Ce sont :

- Le Conseil Interculturel de Montréal (CIM) qui conseille et renseigne le conseil municipal et le Comité exécutif sur les questions interculturelles;
- Le Conseil du Patrimoine de Montréal qui donne son avis sur la création de nouveaux sites patrimoniaux, la citation de bâtiments comme monuments historiques et la modification ou la démolition d'un bâtiment patrimonial;
- Le Conseil Jeunesse de Montréal qui aborde les dossiers et les problèmes touchant la jeunesse montréalaise.

Mentionnons enfin que l'Office de consultation publique de Montréal mène des consultations publiques sur des questions relatives au plan d'urbanisme de la ville. Il fait des recommandations

au Comité exécutif, chargé de rejeter ou d'adopter les projets. Il propose aussi des règles de conduite aux autres instances municipales de consultation. Ses membres, experts dans le domaine de la consultation publique, sont nommés par le conseil de ville.

En résumé, la gouverne politique de la ville de Montréal se compose des organes suivants :

TABLEAU 7-2 : LA GOUVERNE POLITIQUE ACTUELLE

	COMPOSITION
■ Conseil de ville	73 conseillers municipaux + maire
■ Maire	Chef de l'exécutif
■ Comité exécutif	11 conseillers municipaux + maire
■ Commissions permanentes du conseil de ville	7
■ Comités spécialisés	Commission de la Sécurité publique
■ Comités stratégiques	4

Par ailleurs, la ville de Montréal compte quatorze représentants élus à la Communauté métropolitaine de Montréal (organisme supralocal) et le maire de la ville en est le président selon les dispositions de la loi 134. Dans tous les organismes et sociétés paramunicipales, la présence des élus est également remarquée, comme en témoigne la liste suivante :

TABLEAU 7-3 : ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX	ÉLUS
■ Société de Transport de Montréal (STM)	7
■ Agence Métropolitaine de transport (AMT)	5
■ Société du parc des îles	2
■ Société d'Habitation et de Développement de Montréal (SHDM)	2
■ Société de Développement de Montréal (SDM)	3
■ Conseil des arts	2
■ Corporation Anjou 80	1
■ Office municipal d'habitation de Montréal	--
■ Corporation Nauberges	1

Dans cette perspective, les conseillers municipaux et le maire siègent donc à plusieurs tables et peuvent ainsi participer aux travaux d'une multitude d'organismes qui rayonnent sur le territoire de la nouvelle ville de Montréal.

7.2 LES VILLES RECONSTITUÉES

À la lumière de ce qui précède, il y aura donc des incidences sur la gouverne actuelle et sur la représentation politique au sein de certains organismes supralocaux et paramunicipaux en cas de reconstitution des anciennes municipalités.

Puisque la loi stipule que les anciennes villes pourront être reconstituées, il faut donc examiner ce que cela représentera sur la géographie municipale. Dans le cas de Montréal, il ne s'agit pas de reconstituer 27 arrondissements, mais bien 28 anciennes municipalités (Montréal + 27 villes de banlieue).

Comme nous l'avons déjà montré, le poids relatif des anciennes municipalités dans le nouveau Montréal est extrêmement variable (Senneville : 905 habitants et Montréal 1 052 105). D'une manière récapitulative, nous pouvons examiner le poids relatif des anciennes municipalités dans le nouveau paysage montréalais :

TABLEAU 7-4 : RÉPARTITION DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE ACTUELLE DE MONTRÉAL

	POPULATION	%
Anjou	38 781	2,0 %
Baie-d'Urfé	3 868	0,2 %
Beaconsfield	19 773	1,1 %
Côte-Saint-Luc	30 977	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	49 622	2,7 %
Dorval	18 138	1,0 %
Hampstead	7 078	0,4 %
Kirkland	22 074	1,1 %
Lachine	41 447	2,2 %
LaSalle	75 469	4,1 %
L'Ile-Bizard	14 213	0,8 %
L'Ile-Dorval	1	0,0%
Montréal Ville Centre/ Ancien Montréal	1 068 634	57,4 %
Montréal-Est	3 616	0,2 %
Montréal-Nord	85 727	4,6 %
Montréal-Ouest	5 268	0,3 %
Mont-Royal	19 178	1,0 %
Outremont	23 211	1,2 %
Pierrefonds	57 222	3,1 %
Pointe-Claire	30 106	1,6 %
Roxboro	5 746	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 205	0,3 %
Sainte-Genève	3 490	0,2 %
Saint-Laurent	80 043	4,3 %
Saint-Léonard	71 138	3,8 %
Senneville	1 010	0,1 %
Verdun	62 600	3,4 %
Westmount	19 973	1,1 %
TOTAL	1 862 608	100,0 %

Source : MAMSL

7.3 SITUATION PROJETÉE POUR LES VILLES RECONSTITUÉES

En tenant compte des paramètres de la loi 9 concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, il est stipulé à l'article 109 que *la municipalité centrale est dotée d'un organe délibérant supplémentaire* désigné sous le vocable de *conseil d'agglomération*.

Or, pour les compétences dites d'agglomération énoncées aux articles 94 et suivants de la présente loi, les organismes paramunicipaux dont les activités recouvrent celles des compétences d'agglomération resteront dans l'enceinte de l'agglomération. Il n'y pas lieu ici d'envisager de lourds impacts sur le fonctionnement de ces organismes. Il faut peut-être ajouter le fait que les municipalités reconstituées voudront obtenir des représentants politiques aux conseils de ces organismes. Il appartiendra alors au conseil mixte d'agglomération de trancher cette question selon la règle de la majorité.

Pour les organismes paramunicipaux à vocation plus locale (par exemple, la Corporation Anjou 80) et dont les incidences restent largement de portée *services de proximité*, la municipalité reconstituée pourra y déléguer des représentants politiques sur lesquels le conseil de cette municipalité aura statué préalablement à la majorité.

En fait, s'il existait des organismes paramunicipaux sur le territoire de la ville reconstituée avant 2001, et dont les compétences recouvrent celles de cette municipalité, le conseil de cette nouvelle ville pourra déléguer des représentants politiques auprès des instances de ces organismes à la condition que ceux-ci soient de portée strictement locale.

Par ailleurs, nous l'avons dit, les organismes paramunicipaux de portée d'agglomération resteront à la charge du conseil mixte décrit aux articles 109 et suivants de la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités.

Cette situation à l'égard des organismes paramunicipaux est comparable à ce qui existe déjà dans les autres municipalités du Québec. Il n'y a donc pas lieu de formuler d'autres hypothèses à ce chapitre.

7.4 REPRÉSENTATION POLITIQUE PROJETÉE DES VILLES RECONSTITUÉES

Une bonne façon de reconstituer les villes, et d'envisager un scénario juste et équitable dans la représentation politique, serait de partir des paramètres fixés dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que des dispositions de l'ancienne Charte de la ville de Montréal. Ainsi, les tailles minimale et maximale de la composition des conseils municipaux dans les anciennes villes de banlieue sont inscrites à l'article 9 de la façon ci-après et dans la Charte de la ville de Montréal pour l'ancienne ville de Montréal :

Le nombre de districts électoraux d'une municipalité est :

1. *D'au moins 6 et d'au plus 8, pour une municipalité de moins de 20 000 habitants;*
2. *D'au moins 8 et d'au plus 12, pour une municipalité de 20 000 habitants ou plus mais de moins de 50 000 habitants;*
3. *D'au moins 10 et d'au plus 16, pour une municipalité de 50 000 habitants ou plus mais de moins de 100 000 habitants;*
4. *D'au moins 14 et d'au plus 24, pour une municipalité de 100 000 habitants ou plus mais de moins de 250 000 habitants;*
5. *D'au moins 18 et d'au plus 36, pour une municipalité de 250 000 habitants ou plus mais de moins de 500 000 habitants;*
6. *D'au moins de 30 et d'au plus 90, pour une municipalité de 500 000 habitants et plus.*

S'inspirant du sixième alinéa, la Charte de la ville de Montréal avait fixé à 54 le nombre de districts électoraux dans l'ancienne ville de Montréal.

En partant de ce modèle, on obtiendrait les nouvelles compositions suivantes :

**TABEAU 7-5 : COMPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX
DANS LES VILLES RECONSTITUÉES**

VILLE RECONSTITUÉES	POPULATION	CONSEILLERS + MAIRE
MONTRÉAL AGGLOMÉRATION	1 068 634	51 + 1 ⁽¹⁾
Anjou	38 781	8 + 1
Baie-d'Urfé	3 868	6 + 1
Beaconsfield	19 773	6 + 1
Côte-Saint-Luc	30 977	8 + 1
Dollard-des-Ormeaux	49 622	8 + 1
Dorval	18 138	6 + 1
Hampstead	7 078	6 + 1
Kirkland	22 074	8 + 1
Lachine	41 447	8 + 1
LaSalle	75 469	10 + 1
L'Ile-Bizard	14 213	6 + 1
L'Ile-Dorval	1	6 + 1
Montréal-Est	3 616	6 + 1
Montréal-Nord	85 727	10 + 1
Montréal-Ouest	19 178	6 + 1
Mont-Royal	23 211	6 + 1
Outremont	57 222	8 + 1
Pierrefonds	30 106	10 + 1
Pointe-Claire	5 746	8 + 1
Roxboro	5 205	6 + 1
Sainte-Anne-de-Bellevue	3 490	6 + 1
Sainte-Geneviève	80 043	6 + 1
Saint-Laurent	71 138	10 + 1
Saint-Léonard	1 010	10 + 1
Senneville	62 600	6 + 1
Verdun	19 973	10 + 1
Westmount	19 178	8 + 1

(1) Selon situation antérieure au 1^{er} janvier 2001

Cette hypothèse de reconstitution permet donc une représentation politique calquée sur les paramètres de la LERM et constitue dans chacun des cas le minimum de représentants dans les conseils de ville (sauf pour Montréal – Disposition contenue dans la Charte de la ville). Cette hypothèse n'est pas maximaliste, mais a le mérite de réduire les coûts de reconstitution au chapitre de la législation.

Par ailleurs, les nouveaux conseils pourront mettre sur pied le nombre de commissions et comités nécessaires pour le bon fonctionnement des instances décisionnelles. La Loi sur les cités et villes

(LCV) laisse une bonne marge de manœuvre sur la composition de ces commissions. Ces dernières n'ont cependant pas de pouvoir décisionnel. Elles ne peuvent que déposer des rapports et présenter des recommandations au conseil de ville. Bien évidemment, les commissions du conseil de la municipalité reconstituée devront agir à l'intérieur des compétences réservées à cette dernière. Il en va de même pour les commissions et comités issus du conseil mixte d'agglomération.

S'il est relativement facile de revoir la composition de chacun des conseils municipaux en cas de reconstitution, il est peut-être plus difficile d'entrevoir avec justesse une représentation politique au conseil mixte d'agglomération. Pour l'illustrer, nous *collerons* donc aux dispositions de la loi 9.

En effet, l'article 110 de la loi 9 stipule ce qui suit :

Le nombre de représentants d'une municipalité liée au conseil mixte est déterminé de façon à ce que ce nombre, par rapport au total des membres de ce conseil, soit dans une proportion équivalant approximativement à celle que représente la population de la municipalité par rapport au total des populations des municipalités liées.

Toutefois, même si son poids démographique relatif ne le justifie pas en vertu du premier alinéa, toute municipalité liée a droit à un représentant au conseil mixte.

L'article 111 vient préciser que *le maire de la municipalité liée est d'office le représentant ou l'un des représentants de celle-ci au conseil mixte.*

Théoriquement, nous pouvons donc établir la représentation politique au conseil mixte d'agglomération de la façon suivante en prenant comme base le plus petit dénominateur commun (1 vote = nombre d'habitants de Senneville).

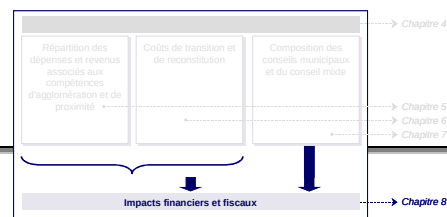
TABLEAU 7-6 : REPRÉSENTATION POLITIQUE AU CONSEIL MIXTE D'AGGLOMÉRATION

	POPULA- TION	ÉLU	NBRE DE VOTE
TOTAL MONTRÉAL	1 862 608	52	1 851
Anjou	38 781	1	39
Baie-d'Urfé	3 868	1	4
Beaconsfield	19 773	1	20
Côte-Saint-Luc	30 977	1	30
Dollard-des-Ormeaux	49 622	1	49
Dorval	18 138	1	18
Hampstead	7 078	1	7
Kirkland	21 074	1	21
Lachine	41 447	1	42
LaSalle	75 469	1	75
L'Ile-Bizard	14 213	1	15
L'Ile-Dorval	1	0	0
Montréal	1 068 634	26	1 053
Montréal-Est	3 616	1	4
Montréal-Nord	85 727	1	86
Montréal-Ouest	5 268	1	6
Mont-Royal	19 178	1	19
Outremont	23 211	1	23
Pierrefonds	57 222	1	56
Pointe-Claire	30 106		
Roxboro	5 746	1	6
Sainte-Anne-de-Bellevue	5 205	1	6
Sainte-Geneviève	3 490	1	4
Saint-Laurent	80 043	1	79
Saint-Léonard	71 138	1	74
Senneville	1 010	1	1
Verdun	62 600	1	63
Westmount	19 973	1	21

Techniquement, le conseil mixte serait composé de 52 représentants élus (26 anciennes villes de banlieue et 26 pour Montréal – parité dans les débats au conseil mixte et fragmentation des voix pour Montréal selon le nombre de représentants), mais selon les dispositions de la loi, chacun des élus aurait un poids variable à ce conseil, et ce, selon l'importance démographique de chacune des municipalités reconstituées.

Ce scénario répond aux dispositions contenues dans la présente loi et permet à chacune des municipalités d'envoyer un représentant au conseil d'agglomération.

8. ASPECTS FINANCIERS ET FISCAUX



8.1 CHARGES FISCALES

Le tableau suivant résume la répartition des charges fiscales à financer pour les activités de proximité de chacune des anciennes villes. Cette charge fiscale totale correspond aux :

- Dépenses de fonctionnement incluant frais de financement et transferts aux activités d'investissement (section 5);
- Moins les revenus de sources autres que les taxes foncières, tarification et compensables (section 5);
- Plus les coûts de transition et de reconstitution (section 6);
- Plus les revenus de tarification, compensables et la taxe d'eau (section 8).

TABLEAU 8-1 : CHARGES FISCALES DE PROXIMITÉ ESTIMÉES SELON LA LOI 9

	TAXES FONCIÈRES À PRÉLEVER	TAXES DE L'EAU	TARIFICATION	PROGRAMME DE SUBVENTION ET TAXE SPÉCIALE VERDUN	CHARGE FISCALE PROXIMITÉ
Anjou	27 134 089	522 534	2 248 599	811 499	30 716 721
Baie-D'Urfé	2 169 561	104 620	704 890	-	2 979 071
Beaconsfield	8 461 197	152 886	3 030 719	-	11 644 802
Côte-Saint-Luc	15 745 351	218 604	1 897 753	375 683	18 237 392
Dollard-Des Ormeaux	19 492 440	309 561	2 919 699	-	22 721 700
Dorval	24 403 993	584 829	0	-	24 988 823
Hampstead	5 152 134	75 087	505 080	-	5 732 301
L'Île-Bizard	6 172 147	91 370	691 074	-	6 954 591
L'Île-Dorval	131 483	456	28 241	-	160 181
Kirkland	12 930 255	369 885	2 419 219	-	15 719 358
LaSalle	25 060 927	585 054	8 526 639	-	34 172 620
Mont-Royal	14 326 702	554 165	2 907 532	833 124	18 621 523
Montréal-Est	9 644 668	171 636	1 007 212	-	10 823 516
Montréal-Ouest	3 584 361	42 485	340 130	59 294	4 026 270
Montréal-Nord	26 340 479	379 736	4 545 330	949 501	32 215 047
Outremont	9 175 553	221 901	2 245 790	311 036	11 954 280
Pierrefonds	24 940 846	269 158	3 858 572	144 628	29 213 204
Lachine	18 861 101	577 157	6 843 441	-	26 281 699
Pointe-Claire	25 213 088	633 209	5 235 736	-	31 082 033
Roxboro	2 668 931	29 124	411 794	-	3 109 849
Senneville	743 984	25 772	59 799	4 288	833 843
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 687 762	35 864	358 165	-	2 081 791
Sainte-Geneviève	730 824	14 386	519 026	-	1 264 236
Saint-Laurent	56 641 409	1 998 990	9 002 941	-	67 643 340
Saint-Léonard	35 983 479	579 715	4 080 907	497 630	41 141 731
Verdun	19 261 446	313 044	5 721 142	8 543 306	33 838 939
Westmount	16 057 503	402 465	0	-	16 459 968
Montréal	377 239 384	12 734 922	173 127 438	7 292 824	570 394 568
TOTAL	789 955 098	21 998 617	243 236 869	19 822 813	1 075 013 397

À cette charge fiscale de proximité, il faut ajouter la charge afférente au financement des activités d'agglomération. Le tableau 8-2 présente l'estimation de la charge totale à financer en distinguant celle associée aux fonctions de proximité et celle liée à l'agglomération pour chacune des anciennes villes.

**TABLEAU 8-2 : RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES
TOTALES ESTIMÉES SELON LA LOI 9**

	CHARGE FISCALE AGGLOMÉRATION	AGGLO. (%)	CHARGE FISCALE PROXIMITÉ	PROXIMITÉ (%)	CHARGE FISCALE TOTALE
Anjou	41 576 974	57,5%	30 716 721	42,5%	72 293 695
Baie-D'Urfé	8 263 860	73,5%	2 979 071	26,5%	11 242 931
Beaconsfield	15 711 887	57,4%	11 644 802	42,6%	27 356 689
Côte-Saint-Luc	22 378 119	55,1%	18 237 392	44,9%	40 615 511
Dollard-Des Ormeaux	30 373 960	57,2%	22 721 700	42,8%	53 095 660
Dorval	41 238 964	62,3%	24 988 823	37,7%	66 227 787
Hampstead	7 877 843	57,9%	5 732 301	42,1%	13 610 144
L'Île-Bizard	9 262 524	57,1%	6 954 591	42,9%	16 217 114
L'Île-Dorval	47 304	22,8%	160 181	77,2%	207 485
Kirkland	25 077 102	61,5%	15 719 358	38,5%	40 796 460
LaSalle	44 804 019	56,7%	34 172 620	43,3%	78 976 639
Mont-Royal	36 926 924	66,5%	18 621 523	33,5%	55 548 447
Montréal-Est	13 948 889	56,3%	10 823 516	43,7%	24 772 406
Montréal-Ouest	4 248 860	51,3%	4 026 270	48,7%	8 275 130
Montréal-Nord	35 571 704	52,5%	32 215 047	47,5%	67 786 751
Outremont	22 355 858	65,2%	11 954 280	34,8%	34 310 138
Pierrefonds	27 221 870	48,2%	29 213 204	51,8%	56 435 074
Lachine	35 406 514	57,4%	26 281 699	42,6%	61 688 213
Pointe-Claire	47 760 998	60,6%	31 082 033	39,4%	78 843 031
Roxboro	2 969 556	48,8%	3 109 849	51,2%	6 079 406
Senneville	2 364 675	73,9%	833 843	26,1%	3 198 518
Sainte-Anne-de-Bellevue	3 433 327	62,3%	2 081 791	37,7%	5 515 118
Sainte-Geneviève	1 419 812	52,9%	1 264 236	47,1%	2 684 048
Saint-Laurent	125 841 832	65,0%	67 643 340	35,0%	193 485 172
Saint-Léonard	49 489 464	54,6%	41 141 731	45,4%	90 631 195
Verdun	31 197 245	48,0%	33 838 939	52,0%	65 036 184
Westmount	39 205 673	70,4%	16 459 968	29,6%	55 665 641
Montréal	809 667 364	58,7%	570 394 568	41,3%	1 380 061 932
TOTAL	1 535 643 123	58,8%	1 075 013 397	41,2%	2 610 656 520

La fiscalité de la ville de Montréal repose sur une structure de taux variés. On distingue ainsi entre quatre catégories d'immeubles. Ces catégories sont : les immeubles non résidentiels, les immeubles de six logements ou plus, les terrains vagues et la catégorie dite résiduelle qui comprend tous les autres immeubles, la plupart étant des immeubles résidentiels de cinq logements ou moins. Les tableaux qui suivent présentent dès lors les charges fiscales estimées pour chacune de ces catégories d'immeubles et chaque ancienne municipalité. À noter que cette distribution est basée sur une hypothèse importante insérée à la demande du MAMSL qui est de maintenir la structure des taux observés en 2004 entre les divers types de contribuables.

**TABLEAU 8-3 : RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES RÉSIDUELLES
ESTIMÉES SELON LA LOI 9**

	CHARGE FISCALE AGGLOMÉRATION	AGGLO. (%)	CHARGE FISCALE PROXIMITÉ	PROXIMITÉ (%)	CHARGE FISCALE TOTALE
Anjou	12 560 019	56,9%	9 508 144	43,1%	22 068 163
Baie-D'Urfé	3 605 476	75,0%	1 205 000	25,0%	4 810 477
Beaconsfield	14 466 958	57,2%	10 808 101	42,8%	25 275 059
Côte-Saint-Luc	15 790 624	56,1%	12 366 940	43,9%	28 157 563
Dollard-Des Ormeaux	21 458 135	56,8%	16 344 495	43,2%	37 802 630
Dorval	7 858 736	61,1%	4 994 206	38,9%	12 852 942
Hampstead	7 565 796	57,9%	5 511 036	42,1%	13 076 833
L'Île-Bizard	7 973 141	56,8%	6 063 211	43,2%	14 036 353
L'Île-Dorval	47 304	22,8%	160 181	77,2%	207 485
Kirkland	13 167 761	61,8%	8 125 066	38,2%	21 292 827
LaSalle	22 218 299	55,2%	18 005 742	44,8%	40 224 041
Mont-Royal	18 877 803	67,7%	8 993 964	32,3%	27 871 767
Montréal-Est	931 762	56,6%	715 171	43,4%	1 646 933
Montréal-Ouest	3 723 217	50,9%	3 588 489	49,1%	7 311 706
Montréal-Nord	15 686 915	53,0%	13 902 539	47,0%	29 589 454
Outremont	17 145 057	65,3%	9 119 673	34,7%	26 264 730
Pierrefonds	20 345 969	48,1%	21 992 192	51,9%	42 338 161
Lachine	11 769 088	57,7%	8 630 134	42,3%	20 399 222
Pointe-Claire	14 031 899	60,6%	9 134 517	39,4%	23 166 416
Roxboro	2 338 022	48,2%	2 509 792	51,8%	4 847 814
Senneville	1 469 313	73,2%	537 936	26,8%	2 007 249
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 936 813	62,3%	1 171 806	37,7%	3 108 619
Sainte-Geneviève	831 090	53,3%	729 470	46,7%	1 560 560
Saint-Laurent	27 592 192	63,8%	15 640 792	36,2%	43 232 984
Saint-Léonard	24 227 058	54,1%	20 565 419	45,9%	44 792 476
Verdun	19 473 374	48,0%	21 130 430	52,0%	40 603 804
Westmount	26 413 690	71,2%	10 676 228	28,8%	37 089 918
Montréal	266 392 980	58,7%	187 668 560	41,3%	454 061 540
TOTAL	599 898 492	58,3%	429 799 236	41,7%	1 029 697 727

**TABLEAU 8-4 : RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES ESTIMÉES DES IMMEUBLES
DE SIX LOGEMENTS ET PLUS SELON LOI 9**

	CHARGE FISCALE AGGLOMÉRATION	AGGLO. (%)	CHARGE FISCALE PROXIMITÉ	PROXIMITÉ (%)	CHARGE FISCALE TOTALE
Anjou	2 322 654	58,4%	1 652 648	41,6%	3 975 302
Baie-D'Urfé	-	0,0%	-	0,0%	-
Beaconsfield	210 617	55,9%	166 239	44,1%	376 855
Côte-Saint-Luc	3 399 266	57,1%	2 554 026	42,9%	5 953 292
Dollard-Des Ormeaux	1 323 788	56,8%	1 008 235	43,2%	2 332 023
Dorval	1 158 792	62,4%	699 143	37,6%	1 857 935
Hampstead	239 521	56,9%	181 090	43,1%	420 611
L'Île-Bizard	95 467	54,7%	79 201	45,3%	174 668
L'Île-Dorval	-	0,0%	-	0,0%	-
Kirkland	175 253	61,9%	107 925	38,1%	283 178
LaSalle	2 097 944	53,2%	1 843 553	46,8%	3 941 497
Mont-Royal	1 175 546	65,7%	614 616	34,3%	1 790 162
Montréal-Est	141 838	56,2%	110 596	43,8%	252 434
Montréal-Ouest	37 424	50,6%	36 591	49,4%	74 015
Montréal-Nord	6 439 264	52,4%	5 847 952	47,6%	12 287 216
Outremont	2 320 240	64,4%	1 280 307	35,6%	3 600 547
Pierrefonds	2 137 592	46,7%	2 436 167	53,3%	4 573 759
Lachine	2 044 171	53,0%	1 812 618	47,0%	3 856 788
Pointe-Claire	1 910 797	61,1%	1 216 708	38,9%	3 127 505
Roxboro	27 238	46,8%	31 018	53,2%	58 257
Senneville	-	0,0%	-	0,0%	-
Sainte-Anne-de-Bellevue	187 382	61,6%	116 898	38,4%	304 280
Sainte-Geneviève	267 115	49,4%	273 225	50,6%	540 340
Saint-Laurent	5 928 578	62,4%	3 565 391	37,6%	9 493 969
Saint-Léonard	1 772 477	54,4%	1 483 543	45,6%	3 256 020
Verdun	4 272 396	47,3%	4 767 205	52,7%	9 039 601
Westmount	3 857 636	69,6%	1 683 768	30,4%	5 541 405
Montréal	79 636 759	58,7%	56 102 514	41,3%	135 739 273
TOTAL	123 179 757	57,9%	89 671 176	42,1%	212 850 933

TABLEAU 8-5 : RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES NON RÉSIDENTIELLES
ESTIMÉES SELON LOI 9

	CHARGE FISCALE AGGLOMÉRATION	AGGLO. (%)	CHARGE FISCALE PROXIMITÉ	PROXIMITÉ (%)	CHARGE FISCALE TOTALE
Anjou	26 173 839	57,6%	19 236 502	42,4%	45 410 341
Baie-D'Urfé	4 658 384	72,4%	1 774 071	27,6%	6 432 455
Beaconsfield	874 122	59,8%	586 493	40,2%	1 460 615
Côte-Saint-Luc	2 785 535	47,5%	3 080 076	52,5%	5 865 611
Dollard-Des Ormeaux	6 932 609	58,1%	5 008 031	41,9%	11 940 640
Dorval	31 469 948	62,4%	18 923 547	37,6%	50 393 495
Hampstead	-	0,0%	-	0,0%	-
L'Île-Bizard	1 037 334	58,9%	724 818	41,1%	1 762 152
L'Île-Dorval	-	0,0%	-	0,0%	-
Kirkland	11 235 822	60,7%	7 263 191	39,3%	18 499 013
LaSalle	19 876 882	58,7%	13 967 353	41,3%	33 844 235
Mont-Royal	16 658 126	65,1%	8 936 082	34,9%	25 594 208
Montréal-Est	12 301 052	56,0%	9 655 508	44,0%	21 956 560
Montréal-Ouest	475 296	54,7%	393 743	45,3%	869 039
Montréal-Nord	13 117 122	51,6%	12 295 785	48,4%	25 412 907
Outremont	2 759 561	64,6%	1 510 155	35,4%	4 269 717
Pierrefonds	4 129 181	48,9%	4 308 118	51,1%	8 437 299
Lachine	21 186 208	57,5%	15 640 918	42,5%	36 827 126
Pointe-Claire	31 094 444	60,4%	20 391 650	39,6%	51 486 094
Roxboro	482 342	50,3%	477 176	49,7%	959 518
Senneville	883 724	75,1%	293 356	24,9%	1 177 079
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 184 340	61,6%	738 312	38,4%	1 922 652
Sainte-Geneviève	307 368	54,8%	253 801	45,2%	561 169
Saint-Laurent	88 807 549	65,4%	46 947 752	34,6%	135 755 301
Saint-Léonard	22 834 816	55,0%	18 686 888	45,0%	41 521 704
Verdun	6 693 521	47,0%	7 557 400	53,0%	14 250 921
Westmount	8 681 549	68,3%	4 036 144	31,7%	12 717 693
Montréal	452 866 427	58,7%	319 035 398	41,3%	771 901 826
TOTAL	789 507 099	59,3%	541 722 270	40,7%	1 331 229 369

**TABLEAU 8-6 : RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES
ESTIMÉES DES TERRAINS VAGUES SELON LOI 9**

	CHARGE FISCALE AGGLOMÉRATION	AGGLO. (%)	CHARGE FISCALE PROXIMITÉ	PROXIMITÉ (%)	CHARGE FISCALE TOTALE
Anjou	520 461	62,0%	319 428	38,0%	839 889
Baie-D'Urfé	-	0,0%	-	0,0%	-
Beaconsfield	160 190	65,6%	83 969	34,4%	244 159
Côte-Saint-Luc	402 695	63,0%	236 350	37,0%	639 045
Dollard-Des Ormeaux	659 427	64,6%	360 940	35,4%	1 020 367
Dorval	751 488	66,9%	371 927	33,1%	1 123 415
Hampstead	72 526	64,4%	40 175	35,6%	112 701
L'Île-Bizard	156 582	64,2%	87 360	35,8%	243 942
L'Île-Dorval	-	0,0%	-	0,0%	-
Kirkland	498 266	69,1%	223 176	30,9%	721 442
LaSalle	610 894	63,2%	355 972	36,8%	966 866
Mont-Royal	215 449	73,7%	76 861	26,3%	292 310
Montréal-Est	574 238	62,7%	342 241	37,3%	916 479
Montréal-Ouest	12 922	63,4%	7 447	36,6%	20 369
Montréal-Nord	328 402	66,1%	168 771	33,9%	497 174
Outremont	131 001	74,8%	44 145	25,2%	175 145
Pierrefonds	609 129	56,1%	476 726	43,9%	1 085 855
Lachine	407 048	67,3%	198 029	32,7%	605 077
Pointe-Claire	723 858	68,1%	339 157	31,9%	1 063 015
Roxboro	121 954	57,0%	91 863	43,0%	213 817
Senneville	11 638	82,0%	2 551	18,0%	14 189
Sainte-Anne-de-Bellevue	124 792	69,5%	54 775	30,5%	179 567
Sainte-Geneviève	14 238	64,8%	7 740	35,2%	21 978
Saint-Laurent	3 513 513	70,2%	1 489 404	29,8%	5 002 918
Saint-Léonard	655 113	61,7%	405 882	38,3%	1 060 995
Verdun	757 955	66,4%	383 904	33,6%	1 141 858
Westmount	252 798	79,8%	63 828	20,2%	316 625
Montréal	10 771 198	58,7%	7 588 095	41,3%	18 359 293
TOTAL	23 057 776	62,5%	13 820 715	37,5%	36 878 491

8.2 IMPACT FISCAL

Afin de rendre l'évolution des charges fiscales estimées selon la loi 9 ces impacts plus compréhensibles pour les citoyens, le compte de taxes d'une résidence moyenne a été calculé pour chacune des anciennes municipalités présentes sur le territoire de l'actuelle ville de Montréal. Le tableau 8-7 compare le compte de taxes pour cette résidence moyenne dans la situation actuelle et dans l'hypothèse d'une reconstitution. L'impact en dollars et en pourcentage est mesuré pour les années 2004, 2005 et 2006. Pour les années 2005 et 2006, on suppose une continuité dans le processus d'harmonisation du fardeau fiscal amorcé en 2002 (hausse de 5 % des charges fiscales pour les municipalités sous le taux moyen de la ville actuelle)⁴. À noter que ce tableau comporte des coûts de transition (coûts du référendum, du comité de transition et de l'adaptation des organisations) qui sont amortis sur 3 ans et qui, par le fait même, deviennent nuls à compter de 2007.

TABLEAU 8-7 : ESTIMATION DU COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE SELON LA SITUATION ACTUELLE ET LA LOI 9

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ D'ANJOU	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BAIE- D'URFÉ	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BEACONSFIELD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE CÔTE SAINT-LUC
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	130 087 \$	245 158 \$	219 503 \$	218 606 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	2 228 \$	2 695 \$	3 504 \$	3 519 \$
Année 2005	2 257 \$	2 821 \$	3 504 \$	3 479 \$
Année 2006	2 257 \$	2 953 \$	3 504 \$	3 452 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 369 \$	3 390 \$	3 975 \$	4 040 \$
Année 2005 (2)	2 369 \$	3 390 \$	3 975 \$	4 040 \$
Année 2006 (2)	2 369 \$	3 390 \$	3 975 \$	4 040 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	141 \$	696 \$	471 \$	521 \$
Année 2005 (2)	112 \$	570 \$	471 \$	562 \$
Année 2006 (2)	112 \$	438 \$	471 \$	588 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	6,4%	25,8%	13,4%	14,8%
Année 2005 (2)	5,0%	20,2%	13,4%	16,1%
Année 2006 (2)	5,0%	14,8%	13,4%	17,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

4

La situation au terme des mesures d'harmonisation arriverait au plus tôt en 2012, soit au moment où le secteur de Baie-D'Urfé atteindrait le taux moyen de l'ensemble de la ville. Il est à noter que les autorités de la ville pourraient aussi se prévaloir de la règle d'ajustement proportionnel sur 20 ans. Les hausses maximales seraient réduites à près de 2 % et les baisses dans les municipalités concernés seraient également diminuées proportionnellement.

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DOLLARD-DES- ORMEAUX	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DORVAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE HAMPSTEAD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE KIRKLAND
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	158 577 \$	154 930 \$	429 214 \$	202 861 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	2 523 \$	2 397 \$	7 784 \$	2 919 \$
Année 2005	2 494 \$	2 397 \$	7 705 \$	3 042 \$
Année 2006	2 475 \$	2 397 \$	7 653 \$	3 170 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 896 \$	2 626 \$	7 689 \$	3 400 \$
Année 2005 (2)	2 896 \$	2 626 \$	7 689 \$	3 400 \$
Année 2006 (2)	2 896 \$	2 626 \$	7 689 \$	3 400 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	372 \$	230 \$	95 \$	481 \$
Année 2005 (2)	402 \$	230 \$	16 \$	359 \$
Année 2006 (2)	421 \$	230 \$	36 \$	230 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	14,8%	9,6%	-1,2%	16,5%
Année 2005 (2)	16,1%	9,6%	-0,2%	11,8%
Année 2006 (2)	17,0%	9,6%	0,5%	7,3%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LACHINE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LASALLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ILE- BIZARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ILE- DORVAL
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	126 343 \$	126 940 \$	171 881 \$	74 493 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	2 061 \$	2 225 \$	2 496 \$	2 980 \$
Année 2005	2 061 \$	2 202 \$	2 608 \$	2 966 \$
Année 2006	2 061 \$	2 186 \$	2 640 \$	2 957 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 270 \$	2 382 \$	3 136 \$	3 387 \$
Année 2005 (2)	2 270 \$	2 382 \$	3 136 \$	3 387 \$
Année 2006 (2)	2 270 \$	2 382 \$	3 136 \$	3 387 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	209 \$	157 \$	640 \$	407 \$
Année 2005 (2)	209 \$	180 \$	528 \$	421 \$
Année 2006 (2)	209 \$	196 \$	497 \$	430 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	10,1%	7,0%	25,6%	13,7%
Année 2005 (2)	10,1%	8,2%	20,3%	14,2%
Année 2006 (2)	10,1%	8,9%	18,8%	14,5%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-EST	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-NORD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-OUEST
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	140 392 \$	87 649 \$	122 588 \$	250 642 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	2 546 \$	1 360 \$	2 052 \$	4 845 \$
Année 2005	2 520 \$	1 423 \$	2 029 \$	4 798 \$
Année 2006	2 503 \$	1 490 \$	2 015 \$	4 768 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 480 \$	1 606 \$	2 397 \$	5 102 \$
Année 2005 (2)	2 480 \$	1 606 \$	2 397 \$	5 102 \$
Année 2006 (2)	2 480 \$	1 606 \$	2 397 \$	5 102 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	65 \$-	246 \$	345 \$	257 \$
Année 2005 (2)	39 \$-	183 \$	367 \$	303 \$
Année 2006 (2)	22 \$-	116 \$	382 \$	334 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	-2,6%	18,1%	16,8%	5,3%
Année 2005 (2)	-1,6%	12,8%	18,1%	6,3%
Année 2006 (2)	-0,9%	7,8%	19,0%	7,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-ROYAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ D'OUTREMENT	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PIERREFONDS	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE POINTE-CLAIRE
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	394 393 \$	326 528 \$	129 381 \$	152 805 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	5 113 \$	4 821 \$	2 329 \$	2 449 \$
Année 2005	5 348 \$	4 821 \$	2 329 \$	2 547 \$
Année 2006	5 594 \$	4 821 \$	2 329 \$	2 547 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	6 035 \$	5 185 \$	2 791 \$	2 615 \$
Année 2005 (2)	6 035 \$	5 185 \$	2 791 \$	2 615 \$
Année 2006 (2)	6 035 \$	5 185 \$	2 791 \$	2 615 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	922 \$	364 \$	461 \$	166 \$
Année 2005 (2)	688 \$	364 \$	461 \$	68 \$
Année 2006 (2)	441 \$	364 \$	461 \$	68 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	18,0%	7,5%	19,8%	6,8%
Année 2005 (2)	12,9%	7,5%	19,8%	2,7%
Année 2006 (2)	7,9%	7,5%	19,8%	2,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ROXBORO	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE- BELLEVUE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LAURENT
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	117 600 \$	153 471 \$	107 758 \$	167 206 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	1 975 \$	2 349 \$	1 808 \$	2 465 \$
Année 2005	1 953 \$	2 349 \$	1 808 \$	2 578 \$
Année 2006	1 973 \$	2 349 \$	1 808 \$	2 619 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	2 527 \$	2 553 \$	2 097 \$	2 715 \$
Année 2005 (2)	2 527 \$	2 553 \$	2 097 \$	2 715 \$
Année 2006 (2)	2 527 \$	2 553 \$	2 097 \$	2 715 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	552 \$	204 \$	289 \$	251 \$
Année 2005 (2)	574 \$	204 \$	289 \$	138 \$
Année 2006 (2)	554 \$	204 \$	289 \$	97 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	28,0%	8,7%	16,0%	10,2%
Année 2005 (2)	29,4%	8,7%	16,0%	5,3%
Année 2006 (2)	28,1%	8,7%	16,0%	3,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SENNEVILLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE VERDUN (3)	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE WESTMOUNT
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	177 455 \$	380 266 \$	185 445 \$	558 047 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)				
Année 2004	3 009 \$	4 294 \$	3 465 \$	7 096 \$
Année 2005	2 976 \$	4 502 \$	3 431 \$	7 419 \$
Année 2006	2 955 \$	4 720 \$	3 408 \$	7 758 \$
COMPTE DE TAXES DANS L'HYPOTHÈSE D'UNE RECONSTITUTION (1)				
Année 2004	3 401 \$	5 384 \$	4 008 \$	8 122 \$
Année 2005 (2)	3 401 \$	5 384 \$	4 008 \$	8 122 \$
Année 2006 (2)	3 401 \$	5 384 \$	4 008 \$	8 122 \$
IMPACT EN DOLLARS				
Année 2004	392 \$	1 090 \$	543 \$	1 026 \$
Année 2005 (2)	424 \$	883 \$	577 \$	703 \$
Année 2006 (2)	446 \$	665 \$	600 \$	364 \$
IMPACT EN POURCENTAGE				
Année 2004	13,0%	25,4%	15,7%	14,5%
Année 2005 (2)	14,3%	19,6%	16,8%	9,5%
Année 2006 (2)	15,1%	14,1%	17,6%	4,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble. Ainsi, les taxes d'amélioration locales (taxes de secteurs) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

(3) Pour Verdun, la partie du taux servant à payer des travaux municipaux, de façon distincte entre l'île des Soeurs et ailleurs dans l'ancienne municipalité, a été ajouté au taux moyen cumulé.

Certains des écarts observés peuvent s'expliquer par l'élimination immédiate du processus d'harmonisation graduelle des fardeaux fiscaux dans le scénario de la reconstitution selon la loi 9 et par l'inclusion de coûts de transition. Si l'on projette les comptes de taxes de chacune des anciennes municipalités au terme des mesures transitoires existantes sur le territoire, on obtient une seconde base de comparaison. Le tableau suivant s'attarde à cet impact différencié.

TABLEAU 8-8 : IMPACT FISCAL ESTIMÉ AU TERME DES MESURES TRANSITOIRES

	VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE	MUNICIPALITÉ ACTUELLE 2004		MUNICIPALITÉ RECONSTITUÉE	
		COMPTE DE TAXE ACTUEL 2004	COMPTE DE TAXE AU TERME DES MESURES D'HARMONISATION GRADUELLE (1)	PRO FORMA 2004 - LOI 9	COMPTE DE TAXE AU TERME DES MESURES TRANSITOIRES
Anjou	130 087 \$	2 228 \$	2 257 \$	2 369 \$	2 354 \$
Baie-d'Urfé	245 158 \$	2 695 \$	3 606 \$	3 390 \$	3 371 \$
Beaconsfield	219 503 \$	3 504 \$	3 504 \$	3 975 \$	3 948 \$
Côte-Saint-Luc	218 606 \$	3 519 \$	3 461 \$	4 040 \$	4 013 \$
Dollard-des-Ormeaux	158 577 \$	2 523 \$	2 446 \$	2 896 \$	2 872 \$
Dorval	154 930 \$	2 397 \$	2 397 \$	2 626 \$	2 612 \$
Hampstead	429 214 \$	7 784 \$	6 820 \$	7 689 \$	7 642 \$
Kirkland	202 861 \$	2 919 \$	3 300 \$	3 400 \$	3 379 \$
Lachine	126 343 \$	2 061 \$	2 061 \$	2 270 \$	2 255 \$
LaSalle	126 940 \$	2 225 \$	2 039 \$	2 382 \$	2 363 \$
L'Ile-Bizard	171 881 \$	2 496 \$	2 640 \$	3 136 \$	3 111 \$
L'Ile-Dorval	74 493 \$	2 980 \$	944 \$	3 387 \$	3 373 \$
Montréal	140 392 \$	2 546 \$	2 508 \$	2 480 \$	2 461 \$
Montréal-Est	87 649 \$	1 360 \$	1 594 \$	1 606 \$	1 598 \$
Montréal-Nord	122 588 \$	2 052 \$	1 972 \$	2 397 \$	2 376 \$
Montréal-Ouest	250 642 \$	4 845 \$	4 098 \$	5 102 \$	5 069 \$
Mont-Royal	394 393 \$	5 113 \$	5 871 \$	6 035 \$	6 003 \$
Outremont	326 528 \$	4 821 \$	4 821 \$	5 185 \$	5 150 \$
Pierrefonds	129 381 \$	2 329 \$	2 329 \$	2 791 \$	2 769 \$
Pointe-Claire	152 805 \$	2 449 \$	2 547 \$	2 615 \$	2 600 \$
Roxboro	117 600 \$	1 975 \$	1 973 \$	2 527 \$	2 508 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	153 471 \$	2 349 \$	2 349 \$	2 553 \$	2 535 \$
Sainte-Geneviève	107 758 \$	1 808 \$	1 808 \$	2 097 \$	2 079 \$
Saint-Laurent	167 206 \$	2 465 \$	2 619 \$	2 715 \$	2 699 \$
Saint-Léonard	177 455 \$	3 009 \$	2 924 \$	3 401 \$	3 377 \$
Senneville	380 266 \$	4 294 \$	5 381 \$	5 384 \$	5 349 \$
Verdun (2)	185 445 \$	3 465 \$	3 322 \$	4 008 \$	3 892 \$
Westmount	558 047 \$	7 096 \$	8 347 \$	8 122 \$	8 066 \$

(1) Utilisant les taux non-plafonnés par secteurs

(2) Pour Verdun, la partie du taux servant à payer des travaux municipaux, de façon distincte entre l'Île des Soeurs et ailleurs dans l'ancienne municipalité, a été ajouté au taux moyen cumulé

À la demande du MAMSL, les comptes de taxes au terme des dettes historiques des anciennes municipalités ont aussi été estimés. Ce scénario est basé sur une nouvelle répartition des frais de financement de 2004. Dans le cas du maintien de la ville de Montréal actuelle, les frais de financement⁵ sont répartis selon le modèle de gouverne actuel et la loi 33, où les investissements de proximité sont financés localement. En cas de reconstitution, la charge associée aux frais de financement est distribuée entre l'agglomération et chacune des anciennes municipalités au prorata de leurs dépenses brutes respectives. Dans les deux cas, la répartition des frais de financement est la même. À noter que la période d'harmonisation pour couvrir la dette historique pourrait s'étendre sur une durée de 20 ans, à l'exception de la dette actuarielle qui prendrait un 20 ans additionnel. Le tableau 8-9 présente les résultats obtenus.

TABLEAU 8-9 : IMPACT FISCAL ESTIMÉ AU TERME DES DETTES HISTORIQUES

	VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE	MUNICIPALITÉ ACTUELLE 2004		MUNICIPALITÉ RECONSTITUÉE	
		COMPTE DE TAXE ACTUEL 2004	COMPTE DE TAXE AU TERME DES MESURES D'HARMONISATION ET DES DETTES HISTORIQUES (1)	PRO FORMA 2004 - LOI 9	COMPTE DE TAXE AU TERME DES MESURES TRANSITOIRES ET DES DETTES HISTORIQUES
Anjou	130 087 \$	2 228 \$	2 159 \$	2 369 \$	2 225 \$
Baie-d'Urfé	245 158 \$	2 695 \$	3 948 \$	3 390 \$	3 606 \$
Beaconsfield	219 503 \$	3 504 \$	3 811 \$	3 975 \$	4 222 \$
Côte-Saint-Luc	218 606 \$	3 519 \$	3 847 \$	4 040 \$	4 275 \$
Dollard-des-Ormeaux	158 577 \$	2 523 \$	2 756 \$	2 896 \$	3 011 \$
Dorval	154 930 \$	2 397 \$	2 580 \$	2 626 \$	2 778 \$
Hampstead	429 214 \$	7 784 \$	7 384 \$	7 689 \$	8 182 \$
Kirkland	202 861 \$	2 919 \$	3 352 \$	3 400 \$	3 273 \$
Lachine	126 343 \$	2 061 \$	2 157 \$	2 270 \$	2 322 \$
LaSalle	126 940 \$	2 225 \$	2 198 \$	2 382 \$	2 496 \$
L'Île-Bizard	171 881 \$	2 496 \$	3 026 \$	3 136 \$	3 299 \$
L'Île-Dorval	74 493 \$	2 980 \$	2 132 \$	3 387 \$	4 136 \$
Montréal	140 392 \$	2 546 \$	2 313 \$	2 480 \$	2 320 \$
Montréal-Est	87 649 \$	1 360 \$	1 512 \$	1 606 \$	1 569 \$
Montréal-Nord	122 588 \$	2 052 \$	2 183 \$	2 397 \$	2 543 \$
Montréal-Ouest	250 642 \$	4 845 \$	4 540 \$	5 102 \$	5 399 \$
Mont-Royal	394 393 \$	5 113 \$	6 569 \$	6 035 \$	6 708 \$
Outremont	326 528 \$	4 821 \$	5 437 \$	5 185 \$	5 826 \$
Pierrefonds	129 381 \$	2 329 \$	2 310 \$	2 791 \$	2 691 \$
Pointe-Claire	152 805 \$	2 449 \$	2 614 \$	2 615 \$	2 602 \$
Roxboro	117 600 \$	1 975 \$	2 081 \$	2 527 \$	2 593 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	153 471 \$	2 349 \$	2 545 \$	2 553 \$	2 651 \$
Sainte-Geneviève	107 758 \$	1 808 \$	1 877 \$	2 097 \$	2 091 \$
Saint-Laurent	167 206 \$	2 465 \$	2 790 \$	2 715 \$	2 782 \$
Saint-Léonard	177 455 \$	3 009 \$	3 042 \$	3 401 \$	3 504 \$
Senneville	380 266 \$	4 294 \$	6 290 \$	5 384 \$	6 255 \$
Verdun (2)	185 445 \$	3 465 \$	3 389 \$	4 008 \$	3 946 \$
Westmount	558 047 \$	7 096 \$	9 256 \$	8 122 \$	9 083 \$

(1) Utilisant le taux moyen selon budget 2004 de 1,2713 (sans dettes) et en ajoutant la dette à terme par secteur

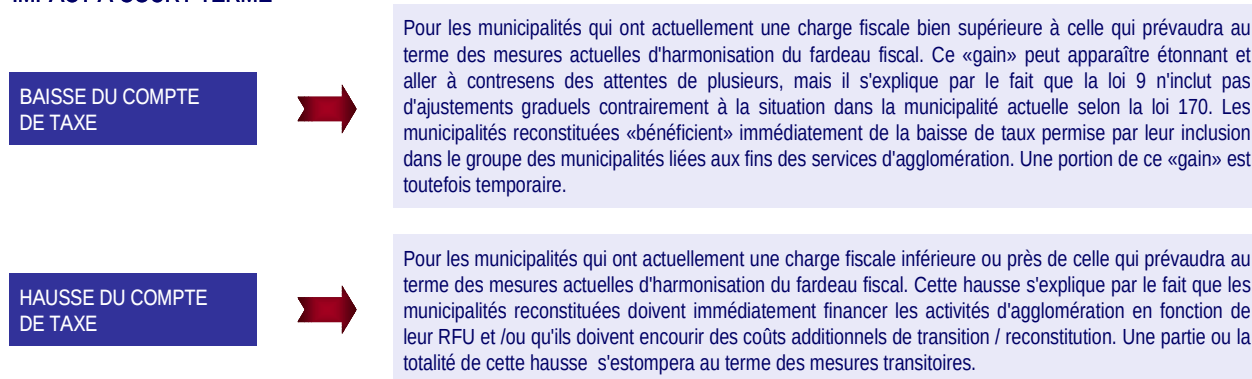
(2) Pour Verdun, la partie du taux servant à payer des travaux municipaux, de façon distincte entre l'Île des Soeurs et ailleurs dans l'ancienne municipalité, a été ajouté au taux moyen cumulé

⁵ La notion de frais de financement correspond ici au total des frais de financement (intérêts et autres frais) et du remboursement de la dette à long terme, duquel on retranche les revenus apparentés à la dette (revenus des fonds d'amortissement et subvention gouvernementale pour le remboursement de la dette à long terme). En somme, il s'agit du montant net de la dette historique récupérée par le taux dette.

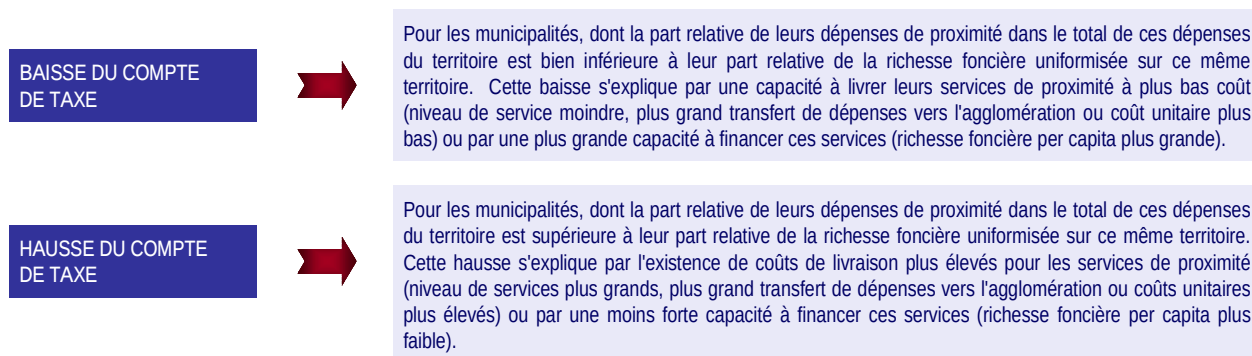
En somme l'impact de la loi 9 sur le compte de taxes des citoyens est très variable dans le temps et selon la municipalité concernée. Le schéma 8-1 résume les éléments clés sous-jacents à la direction et à la source des écarts observés.

SCHÉMA 8-1 : PRINCIPAUX FACTEURS EXPLIQUANT LES ÉCARTS OBSERVÉS DANS LE COMPTE DE TAXE DANS LE CAS D'UNE RECONSTITUTION DE MUNICIPALITÉ

IMPACT À COURT TERME



IMPACT AU TERME DES MESURES D'HARMONISATION DU FARDEAU FISCAL ET DE TRANSITION



ANNEXE

ANNEXE 1 – HYPOTHÈSES DE RÉPARTITION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

GRILLE DE RÉPARTITION DES REVENUS

TYPE DE REVENUS	ORIGINE DU PRÉLÈVEMENT	PALIER BÉNÉFICIAIRE	MODE DE RÉPARTITION	SOURCE
Revenus de taxes				
Résidentiel ▪ Taxes générales ▪ Services de la dette (secteur) ▪ Fonctionnement (secteur) ▪ Eau (tarif) ▪ Égouts (tarif) ▪ Traitement des eaux usées (tarif) ▪ Matières résiduelles (tarif) ▪ Services de la dette (tarif) ▪ Autres	Selon le territoire où est située la résidence taxée et en fonction de la charge fiscale à financer	Palier local/ Agglomération sauf tarification qui est appliquée seulement au local	Répartition selon ex-municipalité (en fonction de la structure de taux en vigueur en 2004).	M-H
NR- Commercial/industriel ▪ Taxes générales ▪ Services de la dette (secteur) ▪ Fonctionnement (secteur) ▪ Eau (tarif) ▪ Égouts (tarif) ▪ Traitement des eaux usées (tarif) ▪ Matières résiduelles (tarif) ▪ Services de la dette (tarif) ▪ Taxes d'affaires ▪ Autres (prélèvement SIDAC, etc.)	Selon le territoire où est situé le commerce ou l'industrie et en fonction de la charge fiscale à financer	Palier local/ Agglomération sauf tarification qui est appliquée seulement au local	Répartition selon ex-municipalité (en fonction de la structure de taux en vigueur en 2004).	M-H
NR- Parc Industriel (voir article 100 de la loi 9) ▪ Taxes générales ▪ Services de la dette (secteur) ▪ Fonctionnement (secteur) ▪ Eau (tarif) ▪ Égouts (tarif) ▪ Traitement des eaux usées (tarif) ▪ Matières résiduelles (tarif) ▪ Services de la dette (tarif) ▪ Taxes d'affaires ▪ Autres	Selon le territoire où est situé le parc industriel et en fonction de la charge fiscale à financer	Palier local/ Agglomération sauf tarification qui est appliquée seulement au local	Jusqu'à concurrence des recettes générées par l'application fictive du TGT de la municipalité liée, auxquelles on peut additionner l'équivalent des sommes engagées par cette dernière pour le parc industriel (service de dette), la municipalité liée conserve les revenus; au-delà de ces recettes, elle remet le trop-perçu à l'agglomération pour la gestion du parc industriel.	L-H

TYPE DE REVENUS	ORIGINE DU PRÉLÈVEMENT	PALIER BÉNÉFICIAIRE	MODE DE RÉPARTITION	SOURCE
Autres revenus de sources locales				
Services rendus aux organismes municipaux - Administration générale - Sécurité publique - Transport - Hygiène du milieu - Santé et bien-être social - Aménagement, urbanisme, développement du territoire - Loisir et culture	Via tarification ou ententes spécifiques pour la fourniture de services municipaux	Palier local/ Agglomération	Ces revenus sont appliqués en réduction de la dépense brute du service concerné. Le solde (dépenses nettes) est à financer par des revenus de taxation.	M-H
Autres services rendus - Administration générale - Sécurité publique - Transport - Hygiène du milieu - Santé et bien-être social - Aménagement, urbanisme et développement économique - Loisir et culture	Via tarification ou ententes spécifiques pour la fourniture de services municipaux	Palier local/ Agglomération	Ces revenus sont appliqués en réduction de la dépense brute du service concerné. Le solde (dépenses nettes) est à financer par des revenus de taxation.	M-H
Imposition de droits				
Licences et permis	Selon l'origine de la réglementation en cause	Palier local (sauf exceptions)	Revenus locaux (P) : En fonction des hypothèses budgétaires de la ville : a) Attribuer revenus identifiés aux ex-municipalités selon les hypothèses budgétaires 2004; b) Attribuer revenus non identifiés spécifiquement dans hypothèses 2004 en répartissant selon RF des ex-municipalités.	M M-H
Droits de mutation immobilière	Selon le territoire où est situé l'immeuble qui fait l'objet d'une transaction	Palier local/ Agglomération	Réparti entre «A» et «P» au prorata des dépenses nettes, puis réparti localement (entre les «P») sur la base de la RF.	M-H
Amendes et pénalités - Ce poste comprend les revenus reliés aux activités de la cour municipale. On doit y comptabiliser entre autre les revenus suivants :				
1. Les pénalités ou amendes pour des infractions aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ou du Code municipal du Québec, de la charte ou de tout règlement ou résolution de l'organisme municipal.	Selon le territoire d'origine de la réglementation en cause	Palier local	Appliqué d'abord en réduction de la dépense – «Application de la loi». Si la donnée n'est pas disponible par territoire d'ex-municipalités, réparti au prorata de la RF de ces ex-municipalités, et appliqué en réduction de la dépense d'urbanisme et zonage.	M

TYPE DE REVENUS	ORIGINE DU PRÉLÈVEMENT	PALIER BÉNÉFICIAIRE	MODE DE RÉPARTITION	SOURCE
2. Les frais d'exécution du jugement lors de poursuites en recouvrement des amendes ou pénalités, des taxes, licences et permis, etc.	Frais de cour	Agglomération	Appliqué en réduction de la dépense de cour municipale.	M
3. Les amendes pour des infractions au Code de la sécurité routière	Selon le lieu et la nature de l'infraction	Partage local/ Agglomération en fonction de la responsabilité de la voie publique en cause	Réparti selon le prorata de la voirie locale (P) et artérielle (A). Appliqué en réduction de la dépense – Voirie (prendre à cet effet 90 % du solde de 1 et de 3 après déduction des dépenses «cour municipale»).	M
4. La partie des amendes recouvrées en vertu des règlements du conseil ou des dispositions de la Loi sur les cités et villes, du Code municipal du Québec ou de la charte de la municipalité, lorsque le poursuivant n'est pas un organisme municipal.	Selon l'origine de la réglementation en cause	Palier local (la plupart du temps) Agglomération s'il y a lieu	Si disponible, ajouter ces sommes à 1 et les intégrer au calcul.	M
5. Les amendes et les frais attribués à l'organisme municipal à la suite de la conclusion d'une entente avec le Procureur général sur le partage des poursuites entre les cours municipales et la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale)	Service de police – autres services (contentieux, etc.)	Agglomération	Appliqué en réduction de la dépense «cour municipale».	M
6. La remise des amendes et des frais liés aux infractions criminelles poursuivies devant les cours municipales fait aussi partie de ce poste.	Service de police	Agglomération	Appliqué en réduction de la dépense «cour municipale».	M
7. Les pénalités sur les arriérés de taxes.	Selon l'émetteur du compte de taxes	Palier local/ Agglomération	Partage local/agglomération au prorata des dépenses nettes.	M-H
8. Les pénalités applicables aux droits sur les mutations immobilières conformément à l'article 250.1 de la LFM	Selon l'origine de la transaction	Partage local/ Agglomération	Même répartition que pour les revenus des droits de mutations immobilières.	M-H
Intérêts – Ce poste comprend les revenus d'intérêts de l'organisme municipal, notamment pour les éléments suivants :				
Les arriérés de taxes	Selon l'émetteur du compte de taxes	Palier local/ Agglomération	Partage local/Agglomération au prorata des dépenses nettes	M-H
Les arriérés de répartition des dépenses des organismes municipaux	Selon l'organisme concerné	Agglomération	Appliqué en réduction des dépenses d'agglomération.	H

TYPE DE REVENUS	ORIGINE DU PRÉLÈVEMENT	PALIER BÉNÉFICIAIRE	MODE DE RÉPARTITION	SOURCE
Les dépôts en banque et les placements à court terme	Selon l'organisme concerné	Palier local/ Agglomération	Réparti entre «A» et «P» au prorata des dépenses nettes.	M-H
La prime sur devises étrangères dans le cours normal des activités de fonctionnement	Selon l'organisme concerné	Palier local/ Agglomération	Réparti entre «A» et «P» au prorata des dépenses nettes	H
Les réserves financières et les fonds réservés	Selon l'organisme concerné	Agglomération (Palier local pour les cas spécifiques)	Ces réserves et fonds ont généralement été intégrés dans les surplus des ex-villes au moment de la fusion (2002); par conséquent, ce qui existe actuellement sera donc affecté à l'agglomération.	H
Cessions d'actifs à long terme				
Immeubles industriels municipaux		Agglomération	Appliqué en réduction des dépenses d'agglomération.	H
Autres actifs		À déterminer	À défaut d'identifier un bénéficiaire, répartir le gain net sur disposition d'actifs selon le prorata des dépenses brutes entre «A» et «P».	H
Contributions des promoteurs				
Participation financière assumée par les promoteurs suite à une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux en vertu de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	Activités d'investissement	En réduction des transferts aux activités d'investissement	On applique ce revenu à la dépense de transferts aux activités d'investissement. Montant théorique déterminé par les attentes découlant du rythme de réalisation des travaux prévus au PTI.	M-H
Autres				
Les montants des créances à long terme exigibles au cours de l'exercice	Selon l'organisme concerné	Palier local/ Agglomération	Réparti au cas par cas selon hypothèses du budget 2004.	M
Les servitudes	Selon l'organisme concerné	Palier local	Réparti au cas par cas selon hypothèses du budget 2004.	M-H
Les revenus découlant de la cession ou de la location des droits et licences afférents aux procédés et au savoir-faire municipaux	Selon l'organisme concerné	Agglomération	Agglomération (potentiel plus important que dans les compétences de proximité).	H
Les recouvrements de créances antérieurement radiées	Selon l'organisme concerné.	Agglomération	Agglomération (afin de minimiser les effets redistributifs).	H
L'ensemble des subventions ou dons versés par des entreprises privées ou gouvernementales, des personnes et des organismes autres que gouvernementaux	Selon l'organisme concerné.	Palier local/ Agglomération	Réparti au cas par cas selon hypothèses du budget 2004.	M

TYPE DE REVENUS	BÉNÉFICIAIRE ORIGINAL	BÉNÉFICIAIRE FINAL	MODE DE RÉPARTITION	SOURCE
TRANSFERTS INCONDITIONNELS				
Subventions gouvernementales				
Regroupement municipal (PAFREM)	Agglomération	Agglomération	Appliqué en réduction de la dépense nette d'agglomération.	M
• Compensation pour TGE-FSFAL	Municipalités locales (territoires et montants de 2001 avant retenues)	Partage local/ Agglomération	Réparti entre «A» et «P», au prorata des dépenses nettes entre «A» et «P», puis réparti localement sur la même base. On suppose pour 2006 que le montant est reconduit tel quel (simulation à l'année 3).	M-H
• Péréquation	Calcul selon les municipalités du palier local ²	Partage local/ Agglomération	Réparti au prorata des dépenses nettes entre «A» et «P», puis répartition locale selon la destination de ce transfert.	M-H
• Villes centres	Municipalités locales centrales	Agglomération	Appliqué en réduction de la dépense nette d'agglomération.	M-H
• Réorganisation municipale	Agglomération	Agglomération	Appliqué en réduction de la dépense nette d'agglomération.	M-H
• Neutralité de péréquation et pour les tenant lieu de taxes	Agglomération	Agglomération	Appliqué en réduction de la dépense nette d'agglomération.	M-H
• Diversification des revenus (volet taxes à la consommation)	Municipalités locales (territoires et montants de 2004)	Partage entre municipalités locales	Réparti au prorata de l'assiette non-résidentielle dans chaque ex-ville.	M-H
• Diversification des revenus (volet redevances sur les ressources)	MRC ou ville-MRC (montants 2004)	MRC ou Agglomération-MRC	Agglomération	M
• Autres	Selon la situation avant regroupement	Palier local/ Agglomération	Réparti au cas par cas selon hypothèses du budget 2004.	M
• Autres transferts inconditionnels	Selon la situation avant regroupement	Palier local/ Agglomération	Réparti au cas par cas selon hypothèses du budget 2004.	M
TRANSFERTS CONDITIONNELS				
• Ce poste comprend l'ensemble des transferts reçus à des fins précises	Selon le palier responsable du service. Le montant est déduit de la dépense concernée	Palier local/ Agglomération	Réparti au cas par cas selon hypothèses du budget 2004.	M
FINANCEMENT DES DÉPENSES RÉSIDUELLES LIÉES AU SERVICE DE LA DETTE				
Service de la dette à la charge des contribuables (net des recettes dédiées et spécifiques affectées à ce territoire)				
• Pour les améliorations locales avant ou après regroupement	Taxe au secteur selon le règlement d'emprunt concerné sur la valeur foncière ou selon un mode de tarification	Municipalité reconstituée qui englobe le secteur	Réparti au cas par cas	M
Pour travaux à la charge de l'ensemble des contribuables avant regroupement :	Choix parmi tous les modes de taxations mais en reconduisant la structure de taxation existante		À déterminer au cas par cas	M

TYPE DE REVENUS	BÉNÉFICIAIRE ORIGINAL	BÉNÉFICIAIRE FINAL	MODE DE RÉPARTITION	SOURCE
- dettes demeurant à la charge du territoire d'une ancienne municipalité - dettes mises en commun lors du regroupement	Déterminé par la municipalité reconstituée	Municipalité reconstituée qui doit assumer la dette		
Pour travaux à la charge de l'ensemble des contribuables après regroupement	Déterminé par l'agglomération	Agglomération		
	Déterminé par l'agglomération	Agglomération (si impossible d'identifier un bénéfice purement local)	À déterminer au cas par cas	M
Si le bénéfice est au profit du territoire d'une municipalité reconstituée	Déterminé par la municipalité reconstituée	Municipalité reconstituée qui doit assumer la dette	À déterminer au cas par cas	M
FINANCEMENT DES AUTRES DÉPENSES RÉSIDUELLES (non liées à la dette)				
Taxes (incluant les tarifications fiscales)				
Pour toutes les dépenses non autrement pourvues				
de la compétence de l'agglomération	L'agglomération et la municipalité reconstituée ont le pouvoir de recourir à tous les modes de taxation et de tarification	Agglomération	Calcul résiduel après avoir tenu compte de tous les autres revenus. Voir pages 1 et 2 de ce document pour les détails.	M
OU				
de la compétence d'une municipalité reconstituée	Elles sont assujetties distinctement aux règles applicables (plafond non-résidentiel, taux variés, calcul du TGT, etc.)	Municipalité reconstituée	Utiliser la structure de taux en vigueur en 2004 sur chaque territoire d'ex-ville. Quant à la structure de taux d'agglomération, elle est la même que celle de la ville centrale, même si l'assiette est différente. Tenir compte du transfert potentiel de revenus tirés de certains immeubles industriels vers l'agglomération.	
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES				
Immeubles et établissements d'entreprises des gouvernements	Selon la localisation des immeubles concernés : inclure ces immeubles avec l'assiette d'évaluation imposable lors du calcul des recettes de taxes et de tarification	Municipalité reconstituée et agglomération	Ajouter la valeur de ces immeubles dans l'assiette et imposer le TGT local et le TGT d'agglomération. Il y aura partage du versement des en-lieux provinciaux entre les deux paliers.	M
Immeubles des réseaux (art. 254 LFM) incluant bonification	Selon la localisation des immeubles concernés : calcul distinct en fonction du TGT local et de celui de l'ensemble de l'agglomération	Municipalité reconstituée et agglomération	Il y aura partage du versement des en-lieux provinciaux entre les deux paliers. Faire une hypothèse sur le montant d'en-lieux avant calcul du TGT.	M-H

GRILLE DE RÉPARTITION DES DÉPENSES

TYPE DE DÉPENSES	MÉTHODE DE FINANCEMENT	RESPONSABILITÉ SELON LOI 9	CLEF DE RÉPARTITION DE LA DÉPENSE ET COMMENTAIRES	SOURCE
Administration générale				
- Conseil (fonctionnement du conseil et des organes qui en dépendent, rémunération des élus) - Application de la loi : distinguer entre cour municipale (A) et contentieux (P) - Gestion financière et administrative (trésorerie, vérification) + (TI, achats, communications, service de la paye, etc.) - Greffe - Évaluation - Gestion du personnel - Autres : vérificateur général (villes de plus de 100 000), ombudsman (villes de plus de 100 000), office de consultation publique (Montréal), contributions aux organismes supra-locaux (CMM, MRC)	Cour municipale: déduire les coûts des revenus d'amende et de pénalités (selon méthode MAMSL). Habituellement, le coût net de la cour municipale tombe à 0. La quote-part à la MRC devrait se trouver dans «autres» et il faut l'éclater pour recomposer les objets de cette contribution. Ver. Gén. Ombudsman, office de consultation (agglomération de plus de 100 000 habitants) : séparer au prorata des dépenses d'agglomération et de la ville centrale.	Local Local (contentieux)/ Agglomération (cour municipale) Local/Agglomération Local/Agglomération Agglomération Local/Agglomération Local/Agglomération	Pour estimer les dépenses du conseil : indexer le coût réel de l'année 2000. Conseil d'agglomération : hypothèse de coût nul. Pour l'ensemble des mandats inclus dans l'administration générale (déduction faite de la cour municipale, de l'évaluation et du conseil), la dépense brute se répartit au prorata des dépenses brutes (avant frais de financement) d'agglomération VS locales. «Communications», «Technologie de l'information» et «bâtiments» : ces postes sont souvent agglomérés au plan budgétaire dans le poste «gestion financière»; cette part du budget de ce poste doit «accompagner» les activités au prorata du A et du P. Réparti au prorata des dépenses bruts (avant frais de financement) Réparti au prorata des dépenses bruts (avant frais de financement) «Quote-part» CMM (Montréal, Longueuil, Montréal, Beauharnois) : assurer neutralité du financement à la CMM en répartissant selon les fonctions Agglomération VS local, puis répartir le «local» sur la RF.	M-H-L M-H-L

TYPE DE DÉPENSES	MÉTHODE DE FINANCEMENT	RESPONSABILITÉ SELON LOI 9	CLEF DE RÉPARTITION DE LA DÉPENSE ET COMMENTAIRES	SOURCE
Sécurité publique				
Police	À financer par la taxation, selon la structure de taux en vigueur.	Agglomération	Pour la sécurité publique d'agglomération, il faut déduire certains revenus spécifiques (ex : tarif sur les fausses alarmes) et répartir le reste sur la RF.	M-H-L
Protection contre les incendies		Agglomération		
Sécurité civile et 911		Agglomération ou MRC		
Autres (programmes locaux de lutte au crime, brigadiers scolaires; fourrières)		Local (sauf ex-CUM)	La répartition des «autres» se fait ainsi : 1) brigadiers scolaires : ex-CUM; 2) programmes de sécurité de quartier TANDEM inclut à l'annexe sur Montréal.	M-H-L
Transport				
Réseau routier Voirie municipale	Pour Montréal, le réseau artériel fait l'objet d'un règlement. L'estimation du coût unitaire pour ce type de voirie (voirie, enlèvement de la neige, éclairages, circulation et stationnement) varie entre 1,4 et 2,5 fois l'équivalent en voirie locale en distance brute. Pour Montréal, la clé de 2,5 a été retenue. C'est après avoir ajusté en fonction de ce nouveau chiffre de KM «ajustés» qu'il faudra reporter à l'agglomération sa part des coûts d'entretien du réseau routier.	Local/Agglomération	Répartir la voirie entre «agglomération» et «local» au prorata de la longueur du réseau «ajusté» dans chaque niveau (selon l'estimation pour chaque ancienne ville), puis répartir localement la partie de proximité sur la base de la longueur relative du réseau local de chacune des ex-municipalités.	M-H-L
- Enlèvement de la neige - Éclairage des rues - Circulation et stationnement (marquage des		Local/Agglomération Local/Agglomération Local/Agglomération	«Disposition de la neige» : l'inclure dans le «local», sauf lorsqu'un site est conçu pour	

TYPE DE DÉPENSES	MÉTHODE DE FINANCEMENT	RESPONSABILITÉ SELON LOI 9	CLEF DE RÉPARTITION DE LA DÉPENSE ET COMMENTAIRES	SOURCE
chaussées, électricité des feux de circulation, entretien des stationnements hors-rue, signalisation, préposés au stationnement (P.A.S.), etc.)			servir à plus d'une municipalité, le répartir entre elles sur la base de leur prorata de voirie locale. Si P.A.S. ici : dépense locale ajustée par revenus locaux.	
Transport collectif - Transport en commun - Opération du réseau - Entretien des véhicules - Entretien des bâtisses et des autres actifs - Autres		Agglomération Agglomération Agglomération Agglomération	«Transport collectif» : répartir la dépense nette par la RF, sauf si la règle actuelle de répartition est différente.	M-H-L
Hygiène du milieu				
Eau et égouts - Approvisionnement et traitement de l'eau potable - Réseau de distribution de l'eau potable	Dépenses à financer par la taxation, selon la structure en vigueur, ou par la tarification par unité desservie. Pour Montréal, utilisation de la composition conduite principale (agglomération) et conduite secondaire (local). Cette distinction provient de l'analyse technique du réseau réalisé en 2002-2003. L'estimation du coût unitaire pour les conduites principales est estimée à 2,5 fois celui des conduites secondaires Le Km de conduites principales et secondaires dans chacune des anciennes municipalités est utilisé.	Agglomération Local/Agglomération	À noter qu'il s'agit seulement de la dépense de fonctionnement, hors service de dette (la dette antérieure à 2002 demeure la responsabilité de l'ex-municipalité). Répartir les conduites d'eau entre «agglomération» et «local» au prorata de la longueur des conduites principales et secondaires dans chaque ancienne ville.	M-H-L

TYPE DE DÉPENSES	MÉTHODE DE FINANCEMENT	RESPONSABILITÉ SELON LOI 9	CLEF DE RÉPARTITION DE LA DÉPENSE ET COMMENTAIRES	SOURCE
- Traitement des eaux usées - Réseaux d'égouts		Agglomération Local-Agglomération	Même clé que le réseau de distribution de l'eau potable	M-H-L
Matières résiduelles - Déchets domestiques - Cueillette et transport - Élimination - Matières secondaires - Cueillette et transport - Traitement - Élimination des matériaux secs	Un tarif par logement desservi est généralement en vigueur sur cette activité.	Local Agglomération Local Agglomération Agglomération	Répartir territorialement par le nombre de logements desservis. (si le contrat est «intégré», il faudra d'abord séparer les montants pour ne retenir qu'une estimation de ce qu'il en coûte pour la collecte et le transport au local (soit environ 50 % du coût unitaire intégré pour chaque niveau «A» ou «P»). Matériaux secs : utiliser la RF pour répartir.	H-L
Cours d'eau Protection de l'environnement Autres		Agglomération (ou MRC le cas échéant) Local (sauf Montréal pour certains services ex-CUM) Local - à répartir au cas par cas selon budget 2004	«Cours d'eau» : RF (souvent intégré dans la quote-part à la MRC sous un volet distinct). «Protection de l'environnement» et «Autres» : selon RF, car il y a un lien étroit avec la richesse des milieux locaux qui organisent ces services.	H-L
Santé et bien-être				
- Inspection des aliments - Logement social - Autres	Toute cette dépense est financée par les revenus fiscaux, selon la structure de taux en vigueur. Tenir compte du fait que le logement social est parfois versé et/ou reçu de la CMM.	Agglomération Agglomération Local	«Inspection des aliments» : financement dédié par subvention. «Autres» : selon ce qui est présent comme activité sur chaque territoire.	H-L

TYPE DE DÉPENSES	MÉTHODE DE FINANCEMENT	RESPONSABILITÉ SELON LOI 9	CLEF DE RÉPARTITION DE LA DÉPENSE ET COMMENTAIRES	SOURCE
Aménagement, urbanisme et développement				
Aménagement, urbanisme et zonage	Attribuer 10 % du solde des revenus en amendes (après déduction des coûts de fonctionnement de la cour) à ce poste de dépenses; le reste est financé par des revenus fiscaux selon la structure de taux en vigueur.	Local – Agglomération (si l'agglomération correspond à une MRC et qu'elle doit préparer un schéma d'aménagement).	En fonction des dotations d'arrondissement et allocation des dépenses centralisées à Montréal et à l'agglomération (au prorata des dépenses A et P).	M-H-L
Rénovation urbaine ▪ Biens patrimoniaux ▪ Autres biens		Local (sauf quartiers indiqués à l'annexe)	En fonction des dotations des arrondissements et et allocation des dépenses centralisées à Montréal et à l'agglomération (au prorata des dépenses A et P).	L-H
Promotion et développement économique ▪ Industries et commerces ▪ Tourisme ▪ Autres		Local/Agglomération	En fonction des dotations des arrondissements et des champs prévus par la loi.	
Autres		Local		
Loisirs et culture				
Activités récréatives ▪ Centres communautaires ▪ Patinoires intérieures et extérieures ▪ Piscines, plages et ports de plaisance ▪ Parcs et terrains de jeux ▪ Parc régionaux – gestion et exploitation ▪ Expositions et foires	Tarification aux loisirs et aux bibliothèques; le reste est à financer selon la structure de taux en vigueur dans la municipalité locale.	Local à moins d'être sur annexe loi 9	Dotation en arrondissement et allocation des dépenses centralisées à Montréal	
		Local à moins d'être sur annexe loi 9		
		Local à moins d'être sur annexe loi 9	Pour tout ce qui figure à l'annexe de la Loi (liste), estimation des données réelles et retrait ensuite de la dotation de l'arrondissement (si une dépenses non centralisées)	
		Local à moins d'être sur annexe loi 9		
		Local/Agglomération		
		Local		

TYPE DE DÉPENSES	MÉTHODE DE FINANCEMENT	RESPONSABILITÉ SELON LOI 9	CLEF DE RÉPARTITION DE LA DÉPENSE ET COMMENTAIRES	SOURCE
▪ Autres		Local à moins d'être sur annexe loi 9		
Activités culturelles ▪ Centres communautaires ▪ Bibliothèques ▪ Patrimoine – Musée et centres d'exposition ▪ Autres ressources du patrimoine ▪ Autres		Local à moins d'être sur annexe loi 9 Local à moins d'être sur annexe loi 9 Local à moins d'être sur annexe loi 9 Local à moins d'être sur annexe loi 9 Local (sauf Conseil des arts)	La quote-part CMM pour les «équipements scientifiques», reste d'agglomération, avec une répartition basée sur la RF.	L-H

ANNEXE 2 – CONSÉQUENCES ET COÛTS POUR LES VILLES LIÉES/INFORMATION TRANSMISE DANS LES DOCUMENTS MAMSL

VILLE RECONSTITUÉE DE ANJOU

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Anjou bénéficierait de 2,1 % des voix.

TABEAU 0-1 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villepar/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 540 894 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 234 237 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Anjou, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Anjou, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 423 007 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-2 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER (LOI 9) - ANJOU

ANJOU	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville d'Anjou pour les services liés aux compétences d'agglomération	41 576 974	57,5%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville d'Anjou pour les services liés aux compétences de proximité	30 716 721	42,5%
TOTAL	72 293 695	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-3 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE - ANJOU

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	130 087 \$	130 087 \$	130 087 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 228 \$	2 257 \$	2 257 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE D'ANJOU			
- Taxes d'agglomération (1)	1 348 \$	1 348 \$	1 348 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 021 \$	1 021 \$	1 021 \$
TOTAL	2 369 \$	2 369 \$	2 369 \$
IMPACT EN DOLLARS	141 \$	112 \$	112 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	6,4%	5,0%	5,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE BAIE-D'URFÉ

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Baie-d'Urfé bénéficierait de 0,2 % des voix.

TABEAU 0-4 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 59 844 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 23 363 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Baie-d'Urfé, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Baie-d'Urfé, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 51 956 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-5 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER – BAIE-D'URFÉ

BAIE-D'URFÉ	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Baie-d'Urfé pour les services liés aux compétences d'agglomération	8 263 860	73,5%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Baie-d'Urfé pour les services liés aux compétences de proximité	2 979 071	26,5%
TOTAL	11 242 931	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-6 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – BAIE-D'URFÉ

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	245 158 \$	245 158 \$	245 158 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 695 \$	2 821 \$	2 953 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE BAIE-D'URFÉ			
- Taxes d'agglomération (1)	2 541 \$	2 541 \$	2 541 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	849 \$	849 \$	849 \$
TOTAL	3 390 \$	3 390 \$	3 390 \$
IMPACT EN DOLLARS	696 \$	570 \$	438 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	25,8%	20,2%	14,8%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE BEACONSFIELD

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Beaconsfield bénéficierait de 1,1 % des voix.

TABLEAU 0-7 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 238 290 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 119 429 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Montréal, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Montréal, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 337 759 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-8 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - BEACONSFIELD

BEACONSFIELD	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Beaconsfield pour les services liés aux compétences d'agglomération	15 711 887	57,4%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Beaconsfield pour les services liés aux compétences de proximité	11 644 802	42,6%
TOTAL	27 356 689	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-9 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – BEACONSFIELD

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	219 503 \$	219 503 \$	219 503 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	3 504 \$	3 504 \$	3 504 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE BEACONSFIELD			
- Taxes d'agglomération (1)	2 275 \$	2 275 \$	2 275 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$
TOTAL	3 975 \$	3 975 \$	3 975 \$
IMPACT EN DOLLARS	471 \$	471 \$	471 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	13,4%	13,4%	13,4%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE CÔTE-SAINT-LUC

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Côte-Saint-Luc bénéficierait de 1,7 % des voix.

TABEAU 0-10 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 376 447 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 187 101 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Côte-Saint-Luc, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Côte-Saint-Luc, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 410 129 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-11 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - CÔTE-SAINT-LUC

CÔTE-SAINT-LUC	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la cité de Côte-Saint-Luc pour les services liés aux compétences d'agglomération	22 378 119	55,1%
Ce que paieraient les contribuables de la cité de Côte-Saint-Luc pour les services liés aux compétences de proximité	18 237 392	44,9%
TOTAL	40 615 511	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-12 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – CÔTE-SAINT-LUC

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	218 606 \$	218 606 \$	218 606 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	3 519 \$	3 479 \$	3 452 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE CITÉ DE CÔTE-SAINT-LUC			
- Taxes d'agglomération (1)	2 266 \$	2 266 \$	2 266 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 775 \$	1 775 \$	1 775 \$
TOTAL	4 040 \$	4 040 \$	4 040 \$
IMPACT EN DOLLARS	521 \$	562 \$	588 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	14,8%	16,1%	17,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Dollard-des-Ormeaux bénéficierait de 2,7 % des voix.

TABLEAU 0-13 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 583 665 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 299 717 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Dollard-des-Ormeaux, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Dollard-des-Ormeaux, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 772 500 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-14 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - DOLLARD-DES-ORMEAUX

DOLLARD-DES-ORMEAUX	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les services liés aux compétences d'agglomération	30 373 960	57,2%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour les services liés aux compétences de proximité	22 721 700	42,8%
TOTAL	53 095 660	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-15 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – DOLLARD-DES-ORMEAUX

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	158 577 \$	158 577 \$	158 577 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 523 \$	2 494 \$	2 475 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX			
- Taxes d'agglomération (1)	1 644 \$	1 644 \$	1 644 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 252 \$	1 252 \$	1 252 \$
TOTAL	2 896 \$	2 896 \$	2 896 \$
IMPACT EN DOLLARS	372 \$	402 \$	421 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	14,8%	16,1%	17,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE DORVAL

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Dorval bénéficierait de 1,0 % des voix.

TABEAU 0-16 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 384 886 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 109 554 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Dorval, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Dorval, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 621 900 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-17 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - DORVAL

DORVAL	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la cité de Dorval pour les services liés aux compétences d'agglomération	41 238 964	62,3%
Ce que paieraient les contribuables de la cité de Dorval pour les services liés aux compétences de proximité	24 988 823	37,7%
TOTAL	66 227 787	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-18 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – DORVAL

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	154 930 \$	154 930 \$	154 930 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 397 \$	2 397 \$	2 397 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE CITÉ DE DORVAL			
- Taxes d'agglomération (1)	1 606 \$	1 606 \$	1 606 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 021 \$	1 021 \$	1 021 \$
TOTAL	2 626 \$	2 626 \$	2 626 \$
IMPACT EN DOLLARS	230 \$	230 \$	230 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	9,6%	9,6%	9,6%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE HAMPSTEAD

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Hampstead bénéficierait de 0,4 % des voix.

TABEAU 0-19 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 105 214 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 42 751 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Hampstead, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Hampstead, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 280 911 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-20 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - HAMPSTEAD

HAMPSTEAD	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Hampstead pour les services liés aux compétences d'agglomération	7 877 843	57,9%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Hampstead pour les services liés aux compétences de proximité	5 732 301	42,1%
TOTAL	13 610 144	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-21 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – HAMPSTEAD

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	429 214 \$	429 214 \$	429 214 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	7 784 \$	7 705 \$	7 653 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE HAMPSTEAD			
- Taxes d'agglomération (1)	4 449 \$	4 449 \$	4 449 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	3 241 \$	3 241 \$	3 241 \$
TOTAL	7 689 \$	7 689 \$	7 689 \$
IMPACT EN DOLLARS	95 \$-	16 \$-	36 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	-1,2%	-0,2%	0,5%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE KIRKLAND

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Kirkland bénéficierait de 1,1 % des voix.

TABEAU 0-22 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 305 875 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 127 287 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Kirkland, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Kirkland, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 451 370 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-23 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - KIRKLAND

KIRKLAND	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Kirkland pour les services liés aux compétences d'agglomération	25 077 102	61,5%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Kirkland pour les services liés aux compétences de proximité	15 719 358	38,5%
TOTAL	40 796 460	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-24 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – KIRKLAND

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	202 861 \$	202 861 \$	202 861 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 919 \$	3 042 \$	3 170 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE KIRKLAND			
- Taxes d'agglomération (1)	2 103 \$	2 103 \$	2 103 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 297 \$	1 297 \$	1 297 \$
TOTAL	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$
IMPACT EN DOLLARS	481 \$	359 \$	230 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	16,5%	11,8%	7,3%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE LACHINE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Lachine bénéficierait de 2,2 % des voix.

TABLEAU 0-25 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 530 346 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 250 340 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Lachine, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Lachine, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 1 184 978 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-26 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - LACHINE

LACHINE	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Lachine pour les services liés aux compétences d'agglomération	35 406 514	57,4%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Lachine pour les services liés aux compétences de proximité	26 281 699	42,6%
TOTAL	61 688 213	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-27 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – LACHINE

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	126 343 \$	126 343 \$	126 343 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 061 \$	2 061 \$	2 061 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE LACHINE			
- Taxes d'agglomération (1)	1 310 \$	1 310 \$	1 310 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	960 \$	960 \$	960 \$
TOTAL	2 270 \$	2 270 \$	2 270 \$
IMPACT EN DOLLARS	209 \$	209 \$	209 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	10,1%	10,1%	10,1%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE LASALLE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de LaSalle bénéficierait de 4,1 % des voix.

TABEAU 0-28 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 811 558 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 455 833 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de LaSalle, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de LaSalle, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 1 429 457 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-29 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - LASALLE

LASALLE	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de LaSalle pour les services liés aux compétences d'agglomération	44 804 019	56,7%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de LaSalle pour les services liés aux compétences de proximité	34 172 620	43,3%
TOTAL	78 976 639	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-30 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – LASALLE

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	126 940 \$	126 940 \$	126 940 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 225 \$	2 202 \$	2 186 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE LASALLE			
- Taxes d'agglomération (1)	1 316 \$	1 316 \$	1 316 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 066 \$	1 066 \$	1 066 \$
TOTAL	2 382 \$	2 382 \$	2 382 \$
IMPACT EN DOLLARS	157 \$	180 \$	196 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	7,0%	8,2%	8,9%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE L'ÎLE-BIZARD

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de L'Île-Bizard bénéficierait de 0,8 % des voix.

TABLEAU 0-31 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 181 741 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 85 847 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de L'Île-Bizard, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de L'Île-Bizard, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 218 252 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-32 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - L'ÎLE-BIZARD

L'ÎLE-BIZARD	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de l'Île-Bizard pour les services liés aux compétences d'agglomération	9 262 524	57,1%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de l'Île-Bizard pour les services liés aux compétences de proximité	6 954 591	42,9%
TOTAL	16 217 115	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-33 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – L'ÎLE-BIZARD

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	171 881 \$	171 881 \$	171 881 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 496 \$	2 608 \$	2 640 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE L'ÎLE-BIZARD			
- Taxes d'agglomération (1)	1 782 \$	1 782 \$	1 782 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 355 \$	1 355 \$	1 355 \$
TOTAL	3 136 \$	3 136 \$	3 136 \$
IMPACT EN DOLLARS	640 \$	528 \$	497 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	25,6%	20,3%	18,8%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE L'ÎLE-DORVAL

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de L'Île-Dorval bénéficierait de 0 % des voix.

TABEAU 0-34 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 1 933 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 6 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de L'Île-Dorval, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de L'Île-Dorval, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 0 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-35 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - L'ÎLE-DORVAL

L'ÎLE-DORVAL	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de l'Île-Dorval pour les services liés aux compétences d'agglomération	47 304	22,8%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de l'Île-Dorval pour les services liés aux compétences de proximité	160 181	77,2%
TOTAL	207 485	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-36 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – L'ÎLE-DORVAL

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	74 493 \$	74 493 \$	74 493 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 980 \$	2 966 \$	2 957 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE L'ÎLE-DORVAL			
- Taxes d'agglomération (1)	772 \$	772 \$	772 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	2 615 \$	2 615 \$	2 615 \$
TOTAL	3 387 \$	3 387 \$	3 387 \$
IMPACT EN DOLLARS	407 \$	421 \$	430 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	13,7%	14,2%	14,5%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE MONTRÉAL

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Montréal bénéficierait de 57,4 % des voix.

TABEAU 0-37 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 16 302 704 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 6 454 549 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Montréal, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Montréal, la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 23 344 284 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-38 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - MONTRÉAL

MONTRÉAL	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Montréal pour les services liés aux compétences d'agglomération	809 667 364	58,7%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Montréal pour les services liés aux compétences de proximité	570 394 568	41,3%
TOTAL	1 380 061 932	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-39 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – MONTRÉAL

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	140 392 \$	140 392 \$	140 392 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 546 \$	2 520 \$	2 503 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL			
- Taxes d'agglomération (1)	1 455 \$	1 455 \$	1 455 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 025 \$	1 025 \$	1 025 \$
TOTAL	2 480 \$	2 480 \$	2 480 \$
IMPACT EN DOLLARS	65 \$-	39 \$-	22 \$-
IMPACT EN POURCENTAGE	-2,6%	-1,6%	-0,9%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE MONTRÉAL-EST

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Montréal-Est bénéficierait de 0,2 % des voix.

TABEAU 0-40 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 140 490 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 21 841 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Montréal-Est, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Montréal-Est la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 292 362 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-41 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - MONTRÉAL-EST

MONTRÉAL-EST	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Montréal-Est pour les services liés aux compétences d'agglomération	13 948 889	56,3%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Montréal-Est pour les services liés aux compétences de proximité	10 823 516	43,7%
TOTAL	24 772 405	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-42 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – MONTRÉAL-EST

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	87 649 \$	87 649 \$	87 649 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	1 360 \$	1 423 \$	1 490 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL-EST			
- Taxes d'agglomération (1)	908 \$	908 \$	908 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	697 \$	697 \$	697 \$
TOTAL	1 606 \$	1 606 \$	1 606 \$
IMPACT EN DOLLARS	246 \$	183 \$	116 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	18,1%	12,8%	7,8%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE MONTRÉAL-NORD

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Montréal-Nord bénéficierait de 4,6 % des voix.

TABEAU 0-43 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 792 132 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 518 791 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Montréal-Nord, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Montréal-Nord la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 546 701 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-44 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - MONTRÉAL-NORD

MONTRÉAL-NORD	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Montréal-Nord pour les services liés aux compétences d'agglomération	35 571 704	52,5%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Montréal-Nord pour les services liés aux compétences de proximité	32 215 047	47,5%
TOTAL	67 786 751	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-45 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – MONTRÉAL-NORD

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	122 588 \$	122 588 \$	122 588 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 052 \$	2 029 \$	2 015 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL-NORD			
- Taxes d'agglomération (1)	1 271 \$	1 271 \$	1 271 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 126 \$	1 126 \$	1 126 \$
TOTAL	2 397 \$	2 397 \$	2 397 \$
IMPACT EN DOLLARS	345 \$	367 \$	382 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	16,8%	18,1%	19,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE MONTRÉAL-OUEST

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Montréal-Ouest bénéficierait de 0,3 % des voix.

TABLEAU 0-46 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 71 443 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 31 819 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Montréal-Ouest, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Montréal-Ouest la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 135 792 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-47 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - MONTRÉAL-OUEST

MONTRÉAL-OUEST	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Montréal-Ouest pour les services liés aux compétences d'agglomération	4 248 860	51,3%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Montréal-Ouest pour les services liés aux compétences de proximité	4 026 270	48,7%
TOTAL	8 275 130	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-48 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – MONTRÉAL-OUEST

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	250 642 \$	250 642 \$	250 642 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	4 845 \$	4 798 \$	4 768 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE MONTRÉAL-OUEST			
- Taxes d'agglomération (1)	2 598 \$	2 598 \$	2 598 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	2 504 \$	2 504 \$	2 504 \$
TOTAL	5 102 \$	5 102 \$	5 102 \$
IMPACT EN DOLLARS	257 \$	303 \$	334 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	5,3%	6,3%	7,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE MONT-ROYAL

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Mont-Royal bénéficierait de 1,0 % des voix.

TABLEAU 0-49 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 304 357 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 115 835 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Mont-Royal, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Mont-Royal la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 444 701 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-50 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - MONT-ROYAL

MONT-ROYAL	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Mont-Royal pour les services liés aux compétences d'agglomération	36 926 924	66,5%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Mont-Royal pour les services liés aux compétences de proximité	18 621 523	33,5%
TOTAL	55 548 447	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-51 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – MONT-ROYAL

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	394 393 \$	394 393 \$	394 393 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	5 113 \$	5 348 \$	5 594 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE MONT-ROYAL			
- Taxes d'agglomération (1)	4 088 \$	4 088 \$	4 088 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 948 \$	1 948 \$	1 948 \$
TOTAL	6 035 \$	6 035 \$	6 035 \$
IMPACT EN DOLLARS	922 \$	688 \$	441 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	18,0%	12,9%	7,9%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE OUTREMONT

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Outremont bénéficierait de 1,2 % des voix.

TABEAU 0-52 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 274 736 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 140 194 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Outremont, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Outremont la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 489 469 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-53 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - OUTREMONT

OUTREMONT	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville d'Outremont pour les services liés aux compétences d'agglomération	22 355 858	65,2%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville d'Outremont pour les services liés aux compétences de proximité	11 954 280	34,8%
TOTAL	34 310 138	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-54 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – OUTREMONT

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	326 528 \$	326 528 \$	326 528 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	4 821 \$	4 821 \$	4 821 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE OUTREMONT			
- Taxes d'agglomération (1)	3 384 \$	3 384 \$	3 384 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 800 \$	1 800 \$	1 800 \$
TOTAL	5 185 \$	5 185 \$	5 185 \$
IMPACT EN DOLLARS	364 \$	364 \$	364 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	7,5%	7,5%	7,5%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE PIERREFONDS

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Pierrefonds bénéficierait de 3,1 % des voix.

TABLEAU 0-55 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 653 097 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 345 621 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Pierrefonds, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Pierrefonds la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 723 813 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-56 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - PIERREFONDS

PIERREFONDS	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Pierrefonds pour les services liés aux compétences d'agglomération	27 221 870	48,2%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Pierrefonds pour les services liés aux compétences de proximité	29 213 204	51,8%
TOTAL	56 435 074	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-57 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – PIERREFONDS

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	129 381 \$	129 381 \$	129 381 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 329 \$	2 329 \$	2 329 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE PIERREFONDS			
- Taxes d'agglomération (1)	1 341 \$	1 341 \$	1 341 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 450 \$	1 450 \$	1 450 \$
TOTAL	2 791 \$	2 791 \$	2 791 \$
IMPACT EN DOLLARS	461 \$	461 \$	461 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	19,8%	19,8%	19,8%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE POINTE-CLAIRE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Pointe-Claire bénéficierait de 1,6 % des voix.

TABLEAU 0-58 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 560 226 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 181 840 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Pointe-Claire, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Pointe-Claire la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 510 406 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-59 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - POINTE-CLAIRE

POINTE-CLAIRE	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Pointe-Claire pour les services liés aux compétences d'agglomération	47 760 998	60,6%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Pointe-Claire pour les services liés aux compétences de proximité	31 082 033	39,4%
TOTAL	78 843 031	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-60 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – POINTE-CLAIRE

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	152 805 \$	152 805 \$	152 805 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 449 \$	2 547 \$	2 547 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE POINTE-CLAIRE			
- Taxes d'agglomération (1)	1 584 \$	1 584 \$	1 584 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 031 \$	1 031 \$	1 031 \$
TOTAL	2 615 \$	2 615 \$	2 615 \$
IMPACT EN DOLLARS	166 \$	68 \$	68 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	6,8%	2,7%	2,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE ROXBORO

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Roxboro bénéficierait de 0,3 % des voix.

TABEAU 0-61 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 66 468 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 34 706 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Roxboro, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Roxboro la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 113 235 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-62 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - ROXBORO

ROXBORO	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Roxboro pour les services liés aux compétences d'agglomération	2 969 556	48,8%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Roxboro pour les services liés aux compétences de proximité	3 109 849	51,2%
TOTAL	6 079 405	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-63 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – ROXBORO

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	117 600 \$	117 600 \$	117 600 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	1 975 \$	1 953 \$	1 973 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE ROXBORO			
- Taxes d'agglomération (1)	1 219 \$	1 219 \$	1 219 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 308 \$	1 308 \$	1 308 \$
TOTAL	2 527 \$	2 527 \$	2 527 \$
IMPACT EN DOLLARS	552 \$	574 \$	554 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	28,0%	29,4%	28,1%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Sainte-Anne-de-Bellevue bénéficierait de 0,3 % des voix.

TABLEAU 0-64 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 80 428 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 31 438 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Sainte-Anne-de-Bellevue la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 157 762 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-65 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour les services liés aux compétences d'agglomération	3 433 327	62,3%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour les services liés aux compétences de proximité	2 081 791	37,7%
TOTAL	5 515 118	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-66 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	153 471 \$	153 471 \$	153 471 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 349 \$	2 349 \$	2 349 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE			
- Taxes d'agglomération (1)	1 591 \$	1 591 \$	1 591 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	962 \$	962 \$	962 \$
TOTAL	2 553 \$	2 553 \$	2 553 \$
IMPACT EN DOLLARS	204 \$	204 \$	204 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	8,7%	8,7%	8,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE SAINTE-GENEVIÈVE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Sainte-Genève bénéficierait de 0,2 % des voix.

TABLEAU 0-67 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Genève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Genève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 38 029 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 21 080 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Sainte-Geneviève, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Sainte-Geneviève la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 76 231 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-68 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - SAINTE-GENEVIÈVE

SAINTE-GENEVIÈVE	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Sainte-Geneviève pour les services liés aux compétences d'agglomération	1 419 812	52,9%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Sainte-Geneviève pour les services liés aux compétences de proximité	1 264 236	47,1%
TOTAL	2 684 048	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-69 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – SAINTE-GENEVIÈVE

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	107 758 \$	107 758 \$	107 758 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	1 808 \$	1 808 \$	1 808 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINTE-GENEVIÈVE			
- Taxes d'agglomération (1)	1 117 \$	1 117 \$	1 117 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	980 \$	980 \$	980 \$
TOTAL	2 097 \$	2 097 \$	2 097 \$
IMPACT EN DOLLARS	289 \$	289 \$	289 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	16,0%	16,0%	16,0%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE SAINT-LAURENT

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Saint-Laurent bénéficierait de 4,3 % des voix.

TABLEAU 0-70 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 1 238 671 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 483 460 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Saint-Laurent, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Saint-Laurent la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 1 813 786 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-71 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - SAINT-LAURENT

SAINT-LAURENT	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Saint-Laurent pour les services liés aux compétences d'agglomération	125 841 832	65,0%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Saint-Laurent pour les services liés aux compétences de proximité	67 643 340	35,0%
TOTAL	193 485 172	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-72 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – SAINT-LAURENT

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	167 206 \$	167 206 \$	167 206 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	2 465 \$	2 578 \$	2 619 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-LAURENT			
- Taxes d'agglomération (1)	1 733 \$	1 733 \$	1 733 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	982 \$	982 \$	982 \$
TOTAL	2 715 \$	2 715 \$	2 715 \$
IMPACT EN DOLLARS	251 \$	138 \$	97 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	10,2%	5,3%	3,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE SAINT-LÉONARD

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Saint-Léonard bénéficierait de 3,8 % des voix.

TABLEAU 0-73 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hampstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 813 454 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 429 674 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Saint-Léonard, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Saint-Léonard la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 972 325 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-74 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - SAINT-LÉONARD

SAINT-LÉONARD	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Saint-Léonard pour les services liés aux compétences d'agglomération	49 489 464	54,6%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Saint-Léonard pour les services liés aux compétences de proximité	41 141 731	45,4%
TOTAL	90 631 195	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-75 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – SAINT-LÉONARD

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	177 455 \$	177 455 \$	177 455 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	3 009 \$	2 976 \$	2 955 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE SAINT-LÉONARD			
- Taxes d'agglomération (1)	1 839 \$	1 839 \$	1 839 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 561 \$	1 561 \$	1 561 \$
TOTAL	3 401 \$	3 401 \$	3 401 \$
IMPACT EN DOLLARS	392 \$	424 \$	446 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	13,0%	14,3%	15,1%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE SENNEVILLE

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Senneville bénéficierait de 0,1 % des voix.

TABEAU 0-76 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 27 383 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 6 100 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Senneville, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Senneville la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 18 693 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-77 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - SENNEVILLE

SENNEVILLE	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables du village de Senneville pour les services liés aux compétences d'agglomération	2 364 675	73,9%
Ce que paieraient les contribuables du village de Senneville pour les services liés aux compétences de proximité	833 843	26,1%
TOTAL	3 198 518	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-78 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – SENNEVILLE

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	380 266 \$	380 266 \$	380 266 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	4 294 \$	4 502 \$	4 720 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIEN VILLAGE DE SENNEVILLE			
- Taxes d'agglomération (1)	3 941 \$	3 941 \$	3 941 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	1 443 \$	1 443 \$	1 443 \$
TOTAL	5 384 \$	5 384 \$	5 384 \$
IMPACT EN DOLLARS	1 090 \$	883 \$	665 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	25,4%	19,6%	14,1%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE VERDUN

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Verdun bénéficierait de 3,4 % des voix.

TABLEAU 0-79 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 752 503 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 378 104 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Verdun, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Verdun la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 1 028 999 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-80 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - VERDUN

VERDUN	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Verdun pour les services liés aux compétences d'agglomération	31 197 245	48,0%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Verdun pour les services liés aux compétences de proximité	33 838 939	52,0%
TOTAL	65 036 184	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-81 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – VERDUN

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	185 445 \$	185 445 \$	185 445 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	3 465 \$	3 431 \$	3 408 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE VERDUN			
- Taxes d'agglomération (1)	1 922 \$	1 922 \$	1 922 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	2 086 \$	2 086 \$	2 086 \$
TOTAL	4 008 \$	4 008 \$	4 008 \$
IMPACT EN DOLLARS	543 \$	577 \$	600 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	15,7%	16,8%	17,6%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

VILLE RECONSTITUÉE DE WESTMOUNT

Dans le cas où le territoire de l'actuelle ville de Montréal serait démembré, un conseil d'agglomération (Conseil mixte) serait constitué. Ce dernier, formé de représentants élus de toutes les municipalités dont les maires, serait investi du pouvoir de décision, de taxation et de tarification à l'égard des services d'agglomération. Le nombre de voix de chacune des municipalités à ce conseil serait accordé en fonction de sa population et les décisions seront prises à la majorité simple. Ainsi, l'ancienne ville de Westmount bénéficierait de 1,1 % des voix.

TABLEAU 0-82 : RÉPARTITION DES VOIX AU CONSEIL MIXTE EN CAS DE RECONSTITUTION

	ACTUELLE	RECONSTITUTION
	% des représentants au Conseil municipal	% des voix au Conseil mixte*
Anjou	2,7 %	2,1 %
Baie-d'Urfé	1,4 % ⁽¹⁾	0,2 %
Beaconsfield	⁽¹⁾	1,1 %
Côte-Saint-Luc	2,7 % ⁽²⁾	1,7 %
Dollard-des-Ormeaux	2,7 % ⁽³⁾	2,7 %
Dorval	1,4 % ⁽⁴⁾	1,0 %
Hampstead	⁽²⁾	0,4 %
Kirkland	1,4 %	1,1 %
Lachine	2,7 %	2,2 %
LaSalle	4,1 %	4,1 %
L'Île-Bizard	1,4 % ⁽⁸⁾	0,8 %
L'Île-Dorval	⁽⁴⁾	0,0 %
Montréal	49,3 %	57,4 %
Montréal-Est	5,5 % ⁽⁶⁾	0,2 %
Montréal-Nord	4,1 %	4,6 %
Montréal-Ouest	⁽²⁾	0,3 %
Mont-Royal	1,4 %	1,0 %
Outremont	1,4 %	1,2 %
Pierrefonds	2,7 %	3,1 %
Pointe-Claire	1,4 %	1,6 %
Roxboro	⁽³⁾	0,3 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	⁽⁸⁾	0,3 %
Sainte-Geneviève	⁽⁸⁾	0,2 %
Saint-Laurent	4,1 %	4,3 %
Saint-Léonard	4,1 %	3,8 %
Senneville	⁽⁵⁾	0,1 %
Verdun	4,1 %	3,4 %
Westmount	1,4 %	1,1 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Au prorata de la population

(1) Beaconsfield et Baie-d'Urfé = 1 conseiller

(2) Hamstead, Montréal-Ouest et Côte-Saint-Luc = 2 conseillers

(3) Dollard-des-Ormeaux et Roxboro = 2 conseillers

(4) Dorval et L'Île-Dorval = 1 conseiller

(5) Pierrefonds et Senneville = 2 conseillers

(6) Montréal-Est, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles = 4 conseillers

(7) Répartis entre les arrondissements de : Ahuntsic/Cartierville, Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce, Mercier/Hochelaga/Maisonneuve, Plateau Mont-Royal, Rosemont/Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension

(8) L'Île-Bizard, Sainte-Geneviève et Sainte-Anne-de-Bellevue = 1 conseiller

Les coûts de transition et de reconstitution sont estimés à 546 527 \$, en plus des coûts du scrutin référendaire qui s'élèveraient à 120 637 \$. Ces coûts concernent principalement :

- La mise en place d'un comité de transition;
- Le réaménagement des locaux;
- La réalisation d'études portant sur la répartition de certains actifs;
- La réorganisation des services et activités.

Ces coûts seraient payés par les contribuables de la municipalité reconstituée. Le budget de l'ancienne ville de Westmount, dans l'hypothèse d'une reconstitution, tiendrait compte du financement de ces coûts sur une période de trois ans.

Dans le cas de la reconstitution de l'ancienne ville de Westmount la firme estime les besoins additionnels en ressources humaines et matérielles à 412 322 \$.

La répartition des charges à financer serait la suivante :

TABLEAU 0-83 : RÉPARTITION DES CHARGES À FINANCER - WESTMOUNT

WESTMOUNT	(\$)	(%)
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Westmount pour les services liés aux compétences d'agglomération	39 205 673	70,4%
Ce que paieraient les contribuables de la Ville de Westmount pour les services liés aux compétences de proximité	16 459 968	29,6%
TOTAL	55 665 641	100,0%

L'impact de la reconstitution sur le compte de taxes serait le suivant :

TABLEAU 0-84 : COMPTE DE TAXES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE – WESTMOUNT

	2004	2005 (2)	2006 (2)
VALEUR MOYENNE D'UNE RÉSIDENCE (2004)	558 047 \$	558 047 \$	558 047 \$
COMPTE DE TAXES DANS LA SITUATION ACTUELLE (1)	7 096 \$	7 419 \$	7 758 \$
COMPTES DE TAXES EN CAS DE RECONSTITUTION DE L'ANCIENNE VILLE DE WESTMOUNT			
- Taxes d'agglomération (1)	5 784 \$	5 784 \$	5 784 \$
- Taxes de la municipalité reconstituée (1)	2 338 \$	2 338 \$	2 338 \$
TOTAL	8 122 \$	8 122 \$	8 122 \$
IMPACT EN DOLLARS	1 026 \$	703 \$	364 \$
IMPACT EN POURCENTAGE	14,5%	9,5%	4,7%

(1) Comprend les taxes et la tarification applicables à l'ensemble des contribuables. Ainsi, les taxes d'améliorations locales (taxes de secteur) ne sont pas incluses.

(2) À périmètre constant (budget 2004, RF 2004 et dettes 2004, sans facteur d'indexation)

ANNEXE 3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RÉPARTITION DE LA RICHESSE FONCIÈRE PAR CATÉGORIE ET RÔLE DE VALEUR LOCATIVE

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ANJOU	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BAIE-D'URFÉ	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BEACONSFIELD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE CÔTE-SAINT-LUC
VALEURS IMPOSABLES				
Résidentiel	1 211 780 265 \$	347 853 368 \$	1 395 760 137 \$	1 523 466 285 \$
6 logements ou plus	202 985 438 \$	- \$	18 406 593 \$	297 074 537 \$
Non-résidentiel	858 594 670 \$	152 811 500 \$	28 674 305 \$	91 375 409 \$
Terrais vagues	19 680 233 \$	6 402 667 \$	6 057 267 \$	15 227 133 \$
SOUS-TOTAL	2 293 040 606 \$	507 067 534 \$	1 448 898 302 \$	1 927 143 363 \$
VALEURS NON IMPOSABLES				
Écoles primaires	26 641 533 \$	8 612 333 \$	39 698 333 \$	15 594 333 \$
Écoles secondaires	13 674 833 \$	96 867 \$	315 968 \$	38 669 367 \$
Cégeps et universités	- \$	- \$	- \$	- \$
Réseau santé et services sociaux	3 876 267 \$	- \$	6 107 800 \$	43 604 333 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	956 367 \$	- \$	- \$	874 600 \$
Immeubles du gouvernement provincial	6 350 170 \$	- \$	10 867 \$	- \$
Immeubles du gouvernement étranger	- \$	- \$	652 067 \$	- \$
Bien culturel	- \$	- \$	- \$	- \$
SOUS-TOTAL	51 499 170 \$	8 709 200 \$	46 785 034 \$	98 742 633 \$
RICHESSSE FONCIÈRE TOTALE	2 344 539 776 \$	515 776 734 \$	1 495 683 336 \$	2 025 885 997 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DOLLARD-DES- ORMEAUX	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DORVAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE HAMPSTEAD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE KIRKLAND
VALEURS IMPOSABLES				
Résidentiel	2 070 263 141 \$	758 204 376 \$	729 941 767 \$	1 270 414 686 \$
6 logements ou plus	115 690 800 \$	101 271 193 \$	20 932 633 \$	15 316 000 \$
Non-résidentiel	227 414 133 \$	1 032 325 805 \$	- \$	368 574 767 \$
Terrais vagues	24 934 980 \$	28 416 067 \$	2 742 433 \$	18 840 971 \$
SOUS-TOTAL	2 438 303 054 \$	1 920 217 440 \$	753 616 833 \$	1 673 146 423 \$
VALEURS NON IMPOSABLES				
Écoles primaires	25 358 767 \$	9 004 633 \$	5 290 267 \$	5 734 633 \$
Écoles secondaires	24 459 334 \$	31 821 800 \$	- \$	250 667 \$
Cégeps et universités	- \$	- \$	- \$	- \$
Réseau santé et services sociaux	264 167 \$	10 123 767 \$	- \$	3 684 367 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	- \$	334 880 867 \$	- \$	- \$
Immeubles du gouvernement provincial	- \$	232 935 \$	- \$	- \$
Immeubles du gouvernement étranger	- \$	- \$	- \$	- \$
Bien culturel	- \$	- \$	- \$	- \$
SOUS-TOTAL	50 082 268 \$	386 064 002 \$	5 290 267 \$	9 669 667 \$
RICHESSSE FONCIÈRE TOTALE	2 488 385 321 \$	2 306 281 442 \$	758 907 100 \$	1 682 816 090 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LACHINE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LASALLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-BIZARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DORVAL
VALEURS IMPOSABLES				
Résidentiel	1 135 471 869 \$	2 143 603 108 \$	769 242 080 \$	4 563 833 \$
6 logements ou plus	178 647 703 \$	183 347 190 \$	8 343 205 \$	- \$
Non-résidentiel	694 982 691 \$	652 032 171 \$	34 028 222 \$	- \$
Terrais vagues	15 391 734 \$	23 099 768 \$	5 920 835 \$	346 133 \$
SOUS-TOTAL	2 024 493 997 \$	3 002 082 236 \$	817 534 343 \$	4 909 967 \$
VALEURS NON IMPOSABLES				
Écoles primaires	27 444 167 \$	49 391 367 \$	7 023 500 \$	- \$
Écoles secondaires	54 278 633 \$	70 744 567 \$	155 333 \$	- \$
Cégeps et universités	- \$	43 478 833 \$	- \$	- \$
Réseau santé et services sociaux	46 734 533 \$	33 938 967 \$	4 467 400 \$	- \$
Immeubles du gouvernement fédéral	2 643 567 \$	5 547 367 \$	- \$	- \$
Immeubles du gouvernement provincial	114 533 \$	- \$	233 100 \$	- \$
Immeubles du gouvernement étranger	- \$	- \$	- \$	- \$
Bien culturel	- \$	- \$	- \$	- \$
SOUS-TOTAL	131 215 433 \$	203 101 100 \$	11 879 333 \$	- \$
RICHESSSE FONCIÈRE TOTALE	2 155 709 431 \$	3 205 183 336 \$	829 413 676 \$	4 909 967 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-EST	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-NORD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-OUEST
VALEURS IMPOSABLES				
Résidentiel	25 701 374 050 \$	89 895 584 \$	1 513 460 603 \$	359 212 897 \$
6 logements ou plus	6 959 753 624 \$	12 395 767 \$	562 751 351 \$	3 270 633 \$
Non-résidentiel	14 855 623 619 \$	403 518 086 \$	430 288 083 \$	15 591 403 \$
Terrais vagues	407 292 119 \$	21 713 703 \$	12 417 900 \$	488 633 \$
SOUS-TOTAL	47 924 043 411 \$	527 523 139 \$	2 518 917 937 \$	378 563 567 \$
VALEURS NON IMPOSABLES				
Écoles primaires	682 767 633 \$	2 037 800 \$	67 471 300 \$	5 324 333 \$
Écoles secondaires	981 496 036 \$	- \$	81 786 933 \$	6 476 367 \$
Cégeps et universités	2 067 137 100 \$	- \$	2 678 733 \$	- \$
Réseau santé et services sociaux	1 896 692 834 \$	- \$	10 635 333 \$	283 367 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	546 880 637 \$	2 245 567 \$	894 333 \$	- \$
Immeubles du gouvernement provincial	620 538 936 \$	- \$	- \$	- \$
Immeubles du gouvernement étranger	35 516 667 \$	- \$	- \$	- \$
Bien culturel	9 196 500 \$	- \$	21 000 \$	- \$
SOUS-TOTAL	6 840 226 344 \$	4 283 367 \$	163 487 633 \$	12 084 067 \$
RICHESSSE FONCIÈRE TOTALE	54 764 269 756 \$	531 806 506 \$	2 682 405 571 \$	390 647 633 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-ROYAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE OUTREMONT	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PIERREFONDS	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE POINTE-CLAIRE
VALEURS IMPOSABLES				
Résidentiel	1 821 314 778 \$	1 654 140 869 \$	1 962 962 222 \$	1 353 785 980 \$
6 logements ou plus	102 735 360 \$	202 774 406 \$	186 812 153 \$	166 991 665 \$
Non-résidentiel	546 445 562 \$	90 523 391 \$	135 451 754 \$	1 020 007 955 \$
Terrais vagues	8 146 800 \$	4 953 533 \$	23 033 033 \$	27 371 300 \$
SOUS-TOTAL	2 478 642 500 \$	1 952 392 200 \$	2 308 259 162 \$	2 568 156 901 \$
VALEURS NON IMPOSABLES				
Écoles primaires	20 985 433 \$	19 867 000 \$	44 015 233 \$	36 493 800 \$
Écoles secondaires	23 835 167 \$	65 702 433 \$	57 188 100 \$	29 952 433 \$
Cégeps et universités	- \$	53 527 433 \$	- \$	9 956 167 \$
Réseau santé et services sociaux	- \$	2 278 133 \$	13 867 067 \$	31 664 067 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	- \$	- \$	1 652 033 \$	1 673 767 \$
Immeubles du gouvernement provincial	- \$	- \$	- \$	31 367 \$
Immeubles du gouvernement étranger	2 459 867 \$	1 543 733 \$	- \$	- \$
Bien culturel	- \$	- \$	43 367 \$	- \$
SOUS-TOTAL	47 280 467 \$	142 918 733 \$	116 765 800 \$	109 771 600 \$
RICHESSSE FONCIÈRE TOTALE	2 525 922 967 \$	2 095 310 933 \$	2 425 024 962 \$	2 677 928 501 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ROXBORO	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANNE-DE- BELLEVUE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GENEVIÈVE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT
VALEURS IMPOSABLES				
Résidentiel	225 570 408 \$	186 862 123 \$	80 182 906 \$	2 662 071 797 \$
6 logements ou plus	2 380 467 \$	16 376 041 \$	23 344 197 \$	518 120 538 \$
Non-résidentiel	15 822 525 \$	38 850 538 \$	10 082 765 \$	2 913 202 316 \$
Terrais vagues	4 611 467 \$	4 718 767 \$	538 400 \$	132 856 741 \$
SOUS-TOTAL	248 384 867 \$	246 807 469 \$	114 148 269 \$	6 226 251 392 \$
VALEURS NON IMPOSABLES				
Écoles primaires	5 471 233 \$	3 812 833 \$	2 754 067 \$	84 818 367 \$
Écoles secondaires	- \$	6 260 533 \$	- \$	54 415 933 \$
Cégeps et universités	- \$	108 712 233 \$	17 467 100 \$	75 603 567 \$
Réseau santé et services sociaux	- \$	511 600 \$	977 233 \$	22 922 167 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	626 500 \$	43 145 000 \$	- \$	162 020 667 \$
Immeubles du gouvernement provincial	- \$	5 638 000 \$	- \$	691 633 \$
Immeubles du gouvernement étranger	- \$	- \$	- \$	- \$
Bien culturel	- \$	28 433 \$	- \$	- \$
SOUS-TOTAL	6 097 733 \$	168 108 633 \$	21 198 400 \$	400 472 333 \$
RICHESSSE FONCIÈRE TOTALE	254 482 600 \$	414 916 102 \$	135 346 669 \$	6 626 723 725 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SENNEVILLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE VERDUN	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE WESTMOUNT
VALEURS IMPOSABLES				
Résidentiel	2 337 406 444 \$	141 758 133 \$	1 878 775 000 \$	2 548 370 907 \$
6 logements ou plus	154 903 398 \$	- \$	373 380 609 \$	337 133 231 \$
Non-résidentiel	749 062 896 \$	28 989 267 \$	219 571 196 \$	284 785 563 \$
Terrais vagues	24 771 841 \$	440 067 \$	28 660 600 \$	9 559 067 \$
SOUS-TOTAL	3 266 144 580 \$	171 187 467 \$	2 500 387 405 \$	3 179 848 769 \$
VALEURS NON IMPOSABLES				
Écoles primaires	31 947 667 \$	- \$	31 363 700 \$	48 228 167 \$
Écoles secondaires	55 143 233 \$	6 203 733 \$	43 119 067 \$	16 884 400 \$
Cégeps et universités	- \$	18 568 633 \$	1 862 000 \$	69 781 667 \$
Réseau santé et services sociaux	2 210 567 \$	- \$	131 003 300 \$	28 721 867 \$
Immeubles du gouvernement fédéral	- \$	1 612 500 \$	2 554 733 \$	22 601 633 \$
Immeubles du gouvernement provincial	- \$	- \$	1 833 333 \$	1 070 833 \$
Immeubles du gouvernement étranger	- \$	- \$	- \$	6 071 433 \$
Bien culturel	- \$	- \$	- \$	- \$
SOUS-TOTAL	89 301 467 \$	26 384 867 \$	211 736 133 \$	193 360 000 \$
RICHESSSE FONCIÈRE TOTALE	3 355 446 046 \$	197 572 333 \$	2 712 123 538 \$	3 373 208 769 \$

TAUX DE TAXES ET TARIFICATION - 2004 ACTUEL – RÉSIDENTIEL

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ANJOU	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BAIE-D'URFÉ	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BEACONSFIELD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE CÔTE-SAINT-LUC
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	1,6125 \$	1,0092 \$	1,3845 \$	1,5396 \$
SOUS-TOTAL	1,6125 \$	1,0092 \$	1,3845 \$	1,5396 \$
TARIFICATION	0,0899 \$	0,0799 \$	0,2018 \$	0,0602 \$
Taxes d'eau	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$
TOTAL	1,7124 \$	1,0991 \$	1,5963 \$	1,6098 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DOLLARD-DES- ORMEAUX	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DORVAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE HAMPSTEAD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE KIRKLAND
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	1,4602 \$	1,5370 \$	1,7461 \$	1,3340 \$
SOUS-TOTAL	1,4602 \$	1,5370 \$	1,7461 \$	1,3340 \$
TARIFICATION	0,1210 \$	- \$	0,0575 \$	0,0950 \$
Taxes d'eau	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$
TOTAL	1,5912 \$	1,5470 \$	1,8136 \$	1,4390 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LACHINE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LASALLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-BIZARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DORVAL
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	1,3521 \$	1,4772 \$	1,3600 \$	3,3712 \$
SOUS-TOTAL	1,3521 \$	1,4772 \$	1,3600 \$	3,3712 \$
TARIFICATION	0,2693 \$	0,2658 \$	0,0823 \$	0,6188 \$
Taxes d'eau	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$
TOTAL	1,6314 \$	1,7530 \$	1,4523 \$	4,0000 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-EST	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-NORD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-ouest
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	1,8032 \$	1,4809 \$	1,5367 \$	1,8431 \$
SOUS-TOTAL	1,8032 \$	1,4809 \$	1,5367 \$	1,8431 \$
TARIFICATION	- \$	0,0602 \$	0,1272 \$	0,0798 \$
Taxes d'eau	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$
TOTAL	1,8132 \$	1,5511 \$	1,6739 \$	1,9329 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-ROYAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE OUTREMONT	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PIERREFONDS	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE POINTE-CLAIRE
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	1,2325 \$	1,3860 \$	1,6551 \$	1,4733 \$
SOUS-TOTAL	1,2325 \$	1,3860 \$	1,6551 \$	1,4733 \$
TARIFICATION	0,0540 \$	0,0805 \$	0,1352 \$	0,1194 \$
Taxes d'eau	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$
TOTAL	1,2965 \$	1,4765 \$	1,8003 \$	1,6027 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ROXBORO	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINTÉ-ANNE-DE- BELLEVUE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINTÉ-GENEVIÈVE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	1,5068 \$	1,4187 \$	1,3280 \$	1,3921 \$
SOUS-TOTAL	1,5068 \$	1,4187 \$	1,3280 \$	1,3921 \$
TARIFICATION	0,1627 \$	0,1022 \$	0,3400 \$	0,0720 \$
Taxes d'eau	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$
TOTAL	1,6795 \$	1,5309 \$	1,6780 \$	1,4741 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SENNEVILLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE VERDUN	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE WESTMOUNT
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	1,5779 \$	1,0782 \$	1,6739 \$	1,2615 \$
SOUS-TOTAL	1,5779 \$	1,0782 \$	1,6739 \$	1,2615 \$
TARIFICATION	0,1077 \$	0,0411 \$	0,1845 \$	- \$
Taxes d'eau	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$	0,0100 \$
TOTAL	1,6956 \$	1,1293 \$	1,8684 \$	1,2715 \$

Source : Ville de Montréal

TAUX DE TAXES ET TARIFICATION - 2004 ACTUEL - NON - RÉSIDENTIEL

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ANJOU	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BAIE-D'URFÉ	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BEAUFIELD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE CÔTE-SAINT-LUC
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	4,7413 \$	3,3585 \$	3,8049 \$	5,7406 \$
SOUS-TOTAL	4,7413 \$	3,3585 \$	3,8049 \$	5,7406 \$
TARIFICATION	0,1039 \$	0,2794 \$	0,3715 \$	0,9038 \$
Taxes d'eau	0,0444 \$	0,0457 \$	0,0400 \$	0,0400 \$
TOTAL	4,8895 \$	3,6836 \$	4,2164 \$	6,6844 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DOLLARD-DES- ORMEAUX	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DORVAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE HAMPSTEAD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE KIRKLAND
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	4,3965 \$	4,2569 \$	- \$	4,0482 \$
SOUS-TOTAL	4,3965 \$	4,2569 \$	- \$	4,0482 \$
TARIFICATION	0,0018 \$	- \$	- \$	0,3202 \$
Taxes d'eau	0,0400 \$	0,0483 \$	- \$	0,0655 \$
TOTAL	4,4383 \$	4,3052 \$	- \$	4,4339 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LACHINE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LASALLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-BIZARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DORVAL
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	4,4743 \$	4,1855 \$	3,8321 \$	- \$
SOUS-TOTAL	4,4743 \$	4,1855 \$	3,8321 \$	- \$
TARIFICATION	0,2921 \$	0,2309 \$	0,0526 \$	- \$
Taxes d'eau	0,0641 \$	0,0540 \$	0,0400 \$	- \$
TOTAL	4,8305 \$	4,4705 \$	3,9247 \$	- \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTREAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTREAL-EST	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTREAL-NORD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTREAL-OUEST
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	4,1037 \$	4,3950 \$	4,8538 \$	4,5908 \$
SOUS-TOTAL	4,1037 \$	4,3950 \$	4,8538 \$	4,5908 \$
TARIFICATION	1,1654 \$	0,2302 \$	0,3135 \$	0,2554 \$
Taxes d'eau	0,0637 \$	0,0400 \$	0,0400 \$	0,0400 \$
TOTAL	5,3328 \$	4,6652 \$	5,2073 \$	4,8862 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-ROYAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE OUTREMONT	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PIERREFONDS	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE POINTE-CLAIRE
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	3,9323 \$	4,2177 \$	4,9051 \$	4,3828 \$
SOUS-TOTAL	3,9323 \$	4,2177 \$	4,9051 \$	4,3828 \$
TARIFICATION	0,2950 \$	0,2100 \$	0,1657 \$	0,3187 \$
Taxes d'eau	0,0662 \$	0,0400 \$	0,0400 \$	0,0472 \$
TOTAL	4,2935 \$	4,4677 \$	5,1108 \$	4,7487 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ROXBORO	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANNE-DE- BELLEVUE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GENEVIÈVE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	4,3086 \$	4,3402 \$	4,2961 \$	3,7938 \$
SOUS-TOTAL	4,3086 \$	4,3402 \$	4,2961 \$	3,7938 \$
TARIFICATION	0,2038 \$	0,2590 \$	0,3066 \$	0,1919 \$
Taxes d'eau	0,0400 \$	0,0400 \$	0,0400 \$	0,0577 \$
TOTAL	4,5524 \$	4,6392 \$	4,6427 \$	4,0434 \$

Source : Ville de Montréal

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SENNEVILLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE VERDUN	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE WESTMOUNT
TAUX DE TAXES				
Taux de la taxe foncière générale	4,6137 \$	2,9662 \$	5,4407 \$	4,2614 \$
SOUS-TOTAL	4,6137 \$	2,9662 \$	5,4407 \$	4,2614 \$
TARIFICATION	0,1500 \$	0,0053 \$	0,2372 \$	- \$
Taxes d'eau	0,0441 \$	0,0400 \$	0,0400 \$	0,0400 \$
TOTAL	4,8078 \$	3,0115 \$	5,7179 \$	4,3014 \$

Source : Ville de Montréal

TAUX DE TAXES RÉSIDENTIEL - 2004 - RECONSTITUTION - LOI 9

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ANJOU	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BAIE-D'URFÉ	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BEACONSFIELD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE CÔTE-SAINT-LUC
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	0,7846 \$	0,3464 \$	0,7744 \$	0,8118 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DOLLARD-DES- ORMEAUX	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DORVAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE HAMPSTEAD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE KIRKLAND
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	0,7895 \$	0,6587 \$	0,7550 \$	0,6396 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LACHINE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LASALLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-BIZARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DORVAL
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	0,7600 \$	0,8400 \$	0,7882 \$	3,5098 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-EST	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-NORD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-OUEST
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	0,7302 \$	0,7956 \$	0,9186 \$	0,9990 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-ROYAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE OUTREMONT	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PIERREFONDS	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE POINTE-CLAIRE
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	0,4938 \$	0,5513 \$	1,1204 \$	0,6747 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ROXBORO	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANNE-DE- BELLEVUE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GENEVIÈVE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$
Taux - Proximité (incluant le service de la dette)	1,1126 \$	0,6271 \$	0,9098 \$	0,5875 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SENNEVILLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE VERDUN	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE WESTMOUNT
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$	1,0365 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	0,8798 \$	0,3795 \$	1,1247 \$	0,4189 \$

TAUX DE TAXES NON-RÉSIDENTIEL - 2004 - RECONSTITUTION - LOI 9

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ANJOU	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BAIE-D'URFÉ	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE BEAUNSFIELD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE CÔTE-SAINT-LUC
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	2,2405 \$	1,1610 \$	2,0454 \$	3,3708 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DOLLARD-DES- ORMEAUX	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE DORVAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE HAMPSTEAD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE KIRKLAND
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	3,0485 \$	3,0485 \$	- \$	3,0485 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	2,2022 \$	1,8331 \$	- \$	1,9706 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LACHINE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE LASALLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-BIZARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-DORVAL
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$	- \$
Proximité (incluant le service de la dette)	2,2505 \$	2,1421 \$	2,1301 \$	- \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-EST	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-NORD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONTRÉAL-OUEST
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	2,1476 \$	2,3928 \$	2,8576 \$	2,5254 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE MONT-ROYAL	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE OUTREMONT	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE PIERREFONDS	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE POINTE-CLAIRE
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	1,6353 \$	1,6682 \$	3,1806 \$	1,9992 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE ROXBORO	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANNE-DE- BELLEVUE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-GENEVIÈVE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$
Taux - Proximité (incluant le service de la dette)	3,0158 \$	1,9004 \$	2,5172 \$	1,6116 \$

	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SAINT LÉONARD	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE SENNEVILLE	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE VERDUN	ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE WESTMOUNT
TAUX DE TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE				
Agglomération (incluant le service de la dette)	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$	3,0485 \$
Proximité (incluant le service de la dette)	2,4947 \$	1,0119 \$	3,4419 \$	1,4173 \$

TAUX DETTES RÉSIDENTIEL

	SITUATION ACTUELLE				LOI 9 - DETTES À TERME			
	FRAIS FINANCIERS (\$)	TAUX DE DETTE LOCALE PAR 100 RF	TAUX DE DETTE "TRONC COMMUN" PAR 100 RF (1)	TAUX DE DETTE LOCALE PAR 100 RF	FRAIS FINANCIERS DE PROXIMITÉ (\$)	TAUX DE DETTE AGGLOMÉRATION (3)	TAUX DE DETTE PROXIMITÉ	TAUX DE DETTE TOTAL
Anjou (4)	12 024 853 \$	0,3254	0,1133	0,4387	5 714 334 \$	0,2339	0,1544	0,3883
Baie d'Urfé	406 188 \$	0,0509	0,1133	0,1642	840 218 \$	0,2339	0,1052	0,3391
Beaconsfield	2 779 672 \$	0,1835	0,1133	0,2966	3 500 856 \$	0,2339	0,2311	0,4650
Côte-Saint-Luc	3 747 471 \$	0,1705	0,1133	0,2838	5 594 930 \$	0,2339	0,2545	0,4884
Dollard-des-Ormeaux	3 685 938 \$	0,1296	0,1133	0,2425	6 615 394 \$	0,2339	0,2325	0,4664
Dorval	5 662 809 \$	0,1348	0,1133	0,2483	6 711 882 \$	0,2339	0,1598	0,3937
Hampstead	1 340 300 \$	0,1774	0,1133	0,2907	1 626 157 \$	0,2339	0,2152	0,4491
L'Île-Bizard	1 077 615 \$	0,1222	0,1133	0,2355	2 253 612 \$	0,2339	0,2555	0,4894
L'Île-Dorval	100 \$	0,0020	0,1133	0,1153	66 588 \$	0,2339	1,3562	1,5901
Kirkland	4 801 931 \$	0,2102	0,1133	0,3235	3 360 908 \$	0,2339	0,1471	0,3810
LaSalle	7 687 943 \$	0,1941	0,1133	0,3074	8 971 869 \$	0,2339	0,2263	0,4602
Mont-Royal	2 586 500 \$	0,0752	0,1133	0,1885	5 512 202 \$	0,2339	0,1604	0,3943
Montréal-Est	3 765 624 \$	0,3407	0,1133	0,4540	2 425 974 \$	0,2339	0,2195	0,4534
Montréal-Ouest	892 300 \$	0,2232	0,1133	0,3365	1 224 165 \$	0,2339	0,3062	0,5401
Montréal-Nord	6 453 252 \$	0,1958	0,1133	0,3093	9 088 689 \$	0,2339	0,2757	0,5096
Outremont	1 415 900 \$	0,0640	0,1133	0,1773	3 533 781 \$	0,2339	0,1598	0,3937
Pierrefonds	9 947 717 \$	0,3867	0,1133	0,5000	7 228 896 \$	0,2339	0,2803	0,5142
Lachine	7 239 489 \$	0,2157	0,1133	0,3290	6 816 165 \$	0,2339	0,2018	0,4357
Pointe-Claire	10 634 223 \$	0,2506	0,1133	0,3639	8 753 005 \$	0,2339	0,2052	0,4391
Roxboro	723 947 \$	0,2622	0,1133	0,3755	730 590 \$	0,2339	0,2645	0,4984
Senneville	5 000 \$	0,0019	0,1133	0,1152	382 869 \$	0,2339	0,1489	0,3828
Sainte-Anne-de-Bellevue	751 458 \$	0,1157	0,1133	0,2290	992 120 \$	0,2339	0,1528	0,3867
Sainte-Genève	397 408 \$	0,2634	0,1133	0,3767	356 984 \$	0,2339	0,2366	0,4705
Saint-Laurent	15 931 332 \$	0,1476	0,1133	0,2605	17 612 158 \$	0,2339	0,1632	0,3971
Saint-Léonard	10 977 153 \$	0,2446	0,1133	0,3579	9 395 054 \$	0,2339	0,2092	0,4431
Verdun (5)	9 837 374 \$	0,3163	0,1133	0,4296	10 024 153 \$	0,2339	0,3223	0,5562
Westmount	3 309 200 \$	0,0822	0,1133	0,1955	6 229 723 \$	0,2339	0,1535	0,3874
Montréal	306 899 295 \$	0,3748	0,1133	0,4881	117 544 088 \$	0,2339	0,1423	0,3762
TOTAL	434 981 991 \$				253 107 364 \$			

(1) Basé sur une somme de 170,9 M\$ répartie entre les catégories résidentielles et non résidentielles selon la méthode utilisée pour les dettes locales.

(2) Les taux de dettes à terme selon la Loi 9 sont les mêmes que ceux de la situation actuelle

(3) Taux basés sur des frais financiers estimés de 352,8 M\$ pour l'agglomération.

(4) Pour le secteur Anjou, les frais financiers incluent une somme de 1,6 M\$ pour couvrir les frais afférents à la Corporation Anjou 80. Ce montant a été nouvellement ajouté en 2004 aux frais financiers à la charge des contribuables équivalents de 0,0442 \$/100\$ et 0,1138 \$/100 \$ respectivement aux immeubles résidentiels et non résidentiels.

(5) Les frais financiers afférents à la taxe sectorielle entre l'Île-des-Sœurs et la Terre ferme sont inclus dans l'ensemble des frais financiers du secteur de Verdun.

TAUX DETTES NON-RÉSIDENTIEL

	SITUATION ACTUELLE				LOI 9 - DETTES À TERME			
	FRAIS FINANCIERS (\$)	TAUX DE DETTE LOCALE PAR 100 RF	TAUX DE DETTE "TRONC COMMUN" PAR 100 RF (1)	TAUX DE DETTE LOCALE PAR 100 RF	FRAIS FINANCIERS DE PROXIMITÉ (\$)	TAUX DE DETTE AGGLOMÉRATION (3)	TAUX DE DETTE PROXIMITÉ	TAUX DE DETTE TOTAL
Anjou (4)	12 024 853 \$	0,8423	0,1916	1,0339	5 714 334 \$	0,6294	0,4000	1,0294
Baie d'Urfé	406 188 \$	0,1460	0,1916	0,3376	840 218 \$	0,6294	0,3018	0,9312
Beaconsfield	2 779 672 \$	0,4362	0,1916	0,6276	3 500 856 \$	0,6294	0,5494	1,1788
Côte-Saint-Luc	3 747 471 \$	0,5314	0,1916	0,7230	5 594 930 \$	0,6294	0,7934	1,4228
Dollard-des-Ormeaux	3 685 938 \$	0,3470	0,1916	0,5386	6 615 394 \$	0,6294	0,6227	1,2521
Dorval	5 662 809 \$	0,3253	0,1916	0,5169	6 711 882 \$	0,6294	0,3856	1,0150
Hampstead	1 340 300 \$	0,0000	0,1916	0,1916	1 626 157 \$	0,6294	0,2152	0,8446
L'Île-Bizard	1 077 615 \$	0,3166	0,1916	0,5082	2 253 612 \$	0,6294	0,6620	1,2914
L'Île-Dorval	100 \$	0,0000	0,1916	0,1916	66 588 \$	0,6294	1,3562	1,9856
Kirkland	4 801 931 \$	0,5569	0,1916	0,7485	3 360 908 \$	0,6294	0,3897	1,0191
LaSalle	7 687 943 \$	0,4374	0,1916	0,6290	8 971 869 \$	0,6294	0,5102	1,1396
Mont-Royal	2 586 500 \$	0,2035	0,1916	0,3953	5 512 202 \$	0,6294	0,4337	1,0631
Montréal-Est	3 765 624 \$	0,8241	0,1916	1,0152	2 425 974 \$	0,6294	0,5310	1,1604
Montréal-Ouest	892 300 \$	0,4635	0,1916	0,6552	1 224 165 \$	0,6294	0,6359	1,2653
Montréal-Nord	6 453 252 \$	0,5148	0,1916	0,7064	9 088 689 \$	0,6294	0,7250	1,3544
Outremont	1 415 900 \$	0,1678	0,1916	0,3594	3 533 781 \$	0,6294	0,4188	1,0482
Pierrefonds	9 947 717 \$	0,9866	0,1916	1,1782	7 228 896 \$	0,6294	0,7163	1,3457
Lachine	7 239 489 \$	0,6025	0,1916	0,7942	6 816 165 \$	0,6294	0,5660	1,1954
Pointe-Claire	10 634 223 \$	0,6501	0,1916	0,8412	8 753 005 \$	0,6294	0,5340	1,1634
Roxboro	723 947 \$	0,6565	0,1916	0,8483	730 590 \$	0,6294	0,6625	1,2919
Senneville	5 000 \$	0,0050	0,1916	0,1966	382 869 \$	0,6294	0,3900	1,0194
Sainte-Anne-de-Bellevue	751 458 \$	0,3912	0,1916	0,5826	992 120 \$	0,6294	0,5166	1,1460
Sainte-Geneviève	397 408 \$	0,6673	0,1916	0,8589	356 984 \$	0,6294	0,5995	1,2289
Saint-Laurent	15 931 332 \$	0,3494	0,1916	0,5410	17 612 158 \$	0,6294	0,3863	1,0157
Saint-Léonard	10 977 153 \$	0,6324	0,1916	0,8240	9 395 054 \$	0,6294	0,5411	1,1705
Verdun (5)	9 837 374 \$	0,9450	0,1916	1,1366	10 024 153 \$	0,6294	0,9630	1,5924
Westmount	3 309 200 \$	0,2554	0,1916	0,4470	6 229 723 \$	0,6294	0,4794	1,1088
Montréal	306 899 295 \$	1,0314	0,1916	1,2230	117 544 088 \$	0,6294	0,3938	1,0232
TOTAL	434 981 991 \$				253 107 364 \$			

(1) Basé sur une somme de 170,9 M\$ répartie entre les catégories résidentielles et non résidentielles selon la méthode utilisée pour les dettes locales.

(2) Les taux de dettes à terme selon la Loi 9 sont les mêmes que ceux de la situation actuelle

(3) Taux basés sur des frais financiers estimés de 352,8 M\$ pour l'agglomération.

(4) Pour le secteur Anjou, les frais financiers incluent une somme de 1,6 M\$ pour couvrir les frais afférents à la Corporation Anjou 80. Ce montant a été nouvellement ajouté en 2004 aux frais financiers à la charge des contribuable équivalents de 0,0442 \$/100\$ et 0,1138 \$/100 \$ respectivement aux immeubles résidentiels et non résidentiels.

(5) Les frais financiers afférents à la taxe sectorielle entre l'Île-des-Sœurs et la Terre ferme sont incluent dans l'ensemble des frais financiers du secteur de Verdun.

RESPECT DE LA CONSIGNE DU MAINTIEN DE LA STRUCTURE EXISTANTE DE TAUX

	RAPPORTS DES TAUX RÉSIDUEL V/S NON-RÉSIDENTIEL		RAPPORTS DES TAUX RÉSIDUEL V/S 6 LOGEMENTS OU PLUS		RAPPORTS DES TAUX RÉSIDUEL V/S TERRAINS VAGUES	
	SITUATION ACTUELLE	LOI 9	SITUATION ACTUELLE	LOI 9	SITUATION ACTUELLE	LOI 9
Anjou	35,02%	35,02%	96,37%	96,37%	48,34%	48,34%
Baie-D'Urfé	29,84%	29,84%				
Beaconsfield	37,86%	37,86%	85,74%	85,74%	55,86%	55,86%
Côte-Saint-Luc	24,08%	24,08%	94,42%	94,42%	52,30%	52,30%
Dollard-Des Ormeaux	35,85%	35,85%	90,59%	90,59%	54,54%	54,54%
Dorval	35,93%	35,93%	95,41%	95,41%	50,33%	50,33%
Hampstead			87,27%	87,27%	51,54%	51,54%
L'Île-Bizard	37,00%	37,00%	83,03%	83,03%	53,42%	53,42%
L'Île-Dorval						
Kirkland	32,45%	32,45%	90,76%	90,76%	53,99%	53,99%
LaSalle	39,21%	39,21%	83,54%	83,54%	54,51%	54,51%
Mont-Royal	30,20%	30,20%	82,54%	82,54%	52,34%	52,34%
Montréal-Est	33,25%	33,25%	89,17%	89,17%	50,47%	50,47%
Montréal-Ouest	39,56%	39,56%	89,29%	89,29%	65,55%	65,55%
Montréal-Nord	32,15%	32,15%	88,40%	88,40%	67,59%	67,59%
Outremont	33,05%	33,05%	87,32%	87,32%	61,86%	61,86%
Pierrefonds	35,23%	35,23%	85,91%	85,91%	54,13%	54,13%
Lachine	33,77%	33,77%	74,91%	74,91%	59,07%	59,07%
Pointe-Claire	33,75%	33,75%	92,61%	92,61%	54,45%	54,45%
Roxboro	36,89%	36,89%	85,39%	85,39%	55,85%	55,85%
Senneville	37,50%	37,50%			65,47%	65,47%
Sainte-Anne-de-Bellevue	33,00%	33,00%	87,85%	87,85%	54,02%	54,02%
Sainte-Geneviève	36,14%	36,14%	77,73%	77,73%	63,29%	63,29%
Saint-Laurent	36,46%	36,46%	85,38%	85,38%	52,41%	52,41%
Saint-Léonard	35,27%	35,27%	91,87%	91,87%	53,70%	53,70%
Verdun	32,68%	32,68%	88,09%	88,09%	83,96%	83,96%
Westmount	29,56%	29,56%	83,88%	83,88%	62,74%	62,74%
Montréal	34,00%	34,00%	90,58%	90,58%	39,19%	39,19%
AGGLOMÉRATION		34,00%		90,58%		39,19%

(1) Taux basés sur des frais financiers estimés de 352,8 M\$ pour l'agglomération

Afin de répondre à une demande du MAMSL, nous avons utilisé les comptes de taxes réels de 2001 pour une résidence type, redressés selon le facteur fourni par la ville et indexés afin de les ramener en dollars de 2004. Le taux d'indexation utilisé est celui fourni par le ministère, soit 1,071. Il importe de souligner que les données de l'année 2001 indexée correspondent à la résidence moyenne de cette même année, alors que celles de l'année 2004 portent sur la résidence moyenne de cette seconde année. Il ne s'agit pas nécessairement de la même résidence, notamment dans les villes où des développements majeurs ont eu lieu entre 2001 et 2004.

COMPTE DE TAXES 2001

	VALEUR MOYENNE	COMPTE DE TAXE NON-REDRESSÉ	COMPTE DE TAXE REDRESSÉ (1)	COMPTE DE TAXE REDRESSÉ ET INDEXÉ (2)
Anjou	118 750	1 926	1 926	2 062
Baie d'Urfé	221 940	2 267	2 267	2 428
Beaconsfield	195 483	3 421	3 421	3 664
Côte Saint-Luc	193 064	3 335	3 404	3 646
Dollard-des-Ormeaux	138 676	2 063	2 426	2 598
Dorval	140 692	2 126	2 126	2 277
Hampstead	385 396	7 899	8 131	8 708
L'Ile Bizard	154 613	2 051	2 079	2 227
L'Ile Dorval	67 410	3 144	3 144	3 367
Kirkland	181 367	2 540	2 540	2 721
LaSalle	119 388	2 177	2 213	2 370
Mont-Royal	360 918	4 357	4 357	4 666
Montréal-Est	82 656	1 224	1 231	1 318
Montréal-Ouest	218 612	4 852	4 852	5 197
Montréal-Nord	113 191	2 104	2 136	2 288
Outremont	303 466	4 420	4 567	4 892
Pierrefonds	115 023	2 148	2 190	2 346
Lachine	112 502	1 826	1 826	1 956
Pointe-Claire	138 397	2 118	2 118	2 268
Roxboro	103 324	1 935	1 935	2 072
Senneville	359 194	3 694	3 694	3 957
Ste-Anne-de-Bellevue	140 939	1 960	2 025	2 168
Ste-Geneviève	96 576	1 729	1 747	1 872
St-Laurent	151 349	2 048	2 102	2 251
St-Léonard	161 315	2 920	3 017	3 231
Verdun	155 058	3 111	3 111	3 332
Westmount	454 172	5 813	5 906	6 325
Montréal	127 330	2 534	2 548	2 729

(1) Source : Ville de Montréal

(2) Index de l'IPC 1,071